BnF Gallica

Supplément aux Mémoires de Vidocq ou Dernières révélations sans réticence / par le rédacteur des 2e, 3e et 4e volumes [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Vidocq / François / 1775-1857 / 0070. Supplément aux Mémoires de Vidocq ou Dernières révélations sans réticence / par le rédacteur des 2e, 3e et 4e volumes des Mémoires [L.-F. L'Héritier]. 1830.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

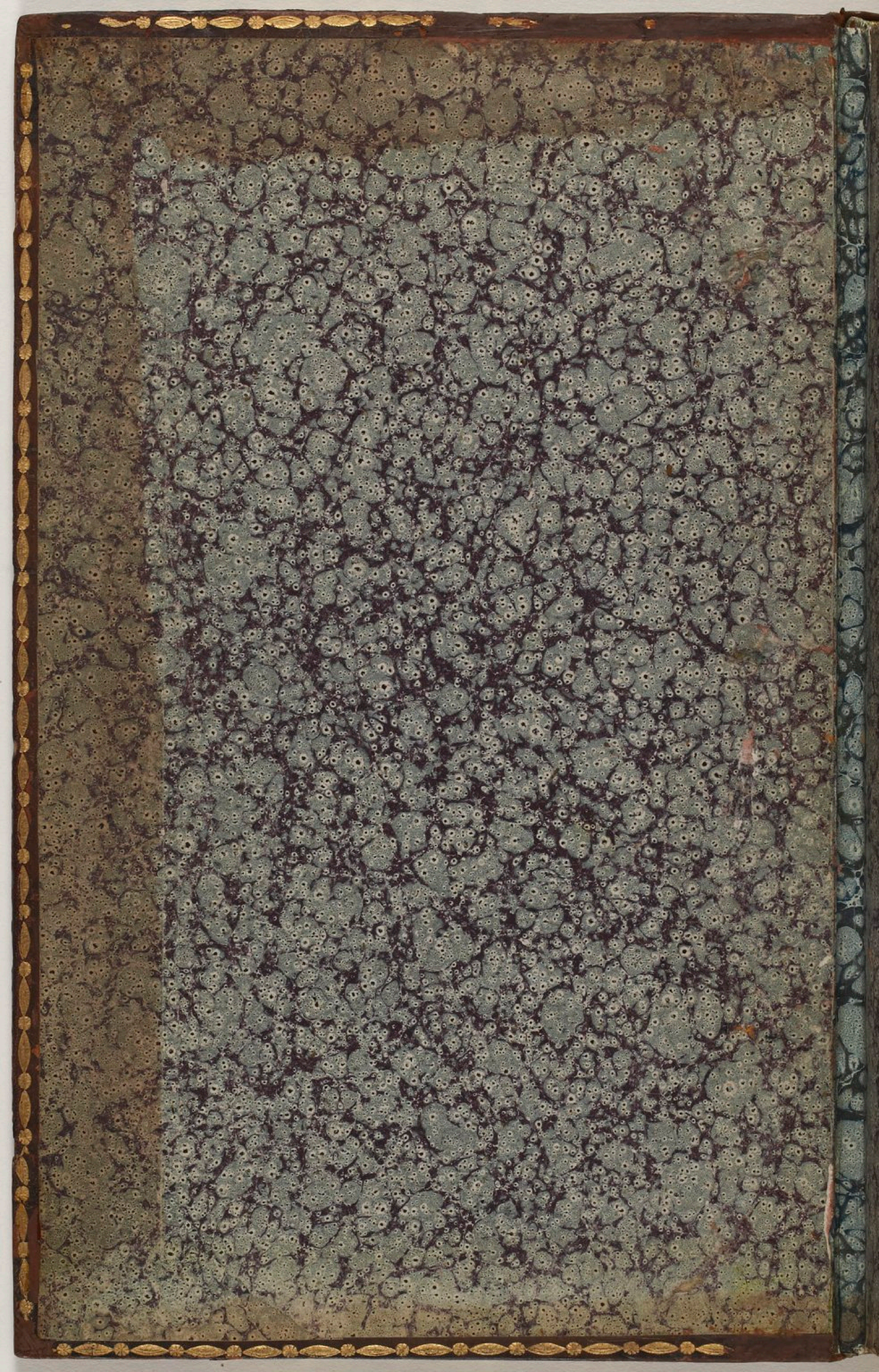
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





Rés
8° Ln27. 20394 (2)

Ln 27 20394 (Réserve)



SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DE VIDOCQ.

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES

DE VIDOCQ,

OU DERNIÈRES RÉVÉLATIONS SANS RÉTICENCE ;
PAR LE RÉDACTEUR DES 2e, 3e ET 4e VOLUMES DES MÉMOIRES.

TOME SECOND.



PARIS,
A LA LIBRAIRIE CENTRALE DE BOULLAND,
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 1.
1830.

SUPPLÉMENT
AUX
MÉMOIRES DE VIDOCQ.

CHAPITRE PREMIER.

LE PRÉVENU.

Un soi-disant chimiste. — Plus que le diable ne commande. — L'arrestation arbitraire. — Bon à prendre et bon à garder. — Un nouveau procédé pour épurer l'huile. — Le secret et la salle Silvestre. — Les coquins de gendarmes! — Le furibond. — Réponse laconique. — Un geôlier brutal. — L'heure des interrogatoires. — M. Dercourt. — Colère, abattement, désespoir, douleur. — Premières paroles. — Consolation. — La goutte. — Premier repas. — Une cuisse de poulet. — Besoin de s'épancher. — Indiscrétion. — Curiosité. — Leçon à mauvaise intention. — Défiance feinte pour inspirer la confiance. — Soyons amis. — Une convention. — Violation du secret des lettres. — La police coutumière du fait.

La police avait été informée par un mécani-

cien du faubourg Saint-Germain qu'un individu, se disant chimiste, lui avait commandé un instrument assez compliqué, propre à découper des ronds métalliques de la dimension d'une pièce de cinq francs. Cet instrument, dont l'usage était adroitement dissimulé, était de telle nature que le mécanicien n'avait pas cru devoir le fabriquer sans en donner avis à la police. En conséquence de ces avis, des mouchards furent appostés avec la mission de suivre le chimiste au moment où il emporterait son instrument. On voulait s'assurer de sa demeure, épier ses alentours et ses démarches. Mais le chimiste qui avait bon œil et ne manquait pas d'expérience, s'aperçut qu'il était suivi; avant de rentrer chez lui, il fit tant de marches et de contre-marches, il rôda si long-temps que les mouchards, fatigués d'être sur leurs jambes, et craignant de perdre sa piste, prirent sur eux de l'arrêter, bien qu'on leur eût défendu de le faire. Quand ils parurent avec leur prisonnier, le chef de la division, surpris de ce qu'ils avaient ainsi agi arbitrairement, ne manqua pas de les réprimander: mais le mal était fait; on résolut d'en tirer parti.

Le chimiste (il se nommait *Marie*) fut conduit devant un commissaire de police, qui l'interrogea sans succès. Marie, voyant qu'il avait été trahi, se tint sur la défensive et refusa obstinément d'indiquer sa demeure. Quand on lui demanda ce qu'il voulait faire de l'instrument qu'il avait commandé. — C'est mon secret, répondit-il. Au surplus, je puis bien vous dire que cet instrument est destiné à l'épuration de l'huile par un procédé mécanique de mon invention; mais vous n'en saurez pas davantage.

Comme le commissaire ne se contenta pas de cette déclaration, il renvoya Marie à la préfecture, où il fut aussitôt enfermé au secret dans *la salle Sylvestre.* Le secret est un nouveau genre de torture au moyen duquel on a souvent arraché des aveux à des gens qui étaient coupables et à d'autres qui ne l'étaient pas. Le secret, c'est la faim , c'est la soif, ce sont les ténèbres, l'humidité, des myriades d'insectes dévorans, l'isolement de tout ce qui peut consoler, et les perpétuelles obsessions de mille génies

infernaux, bourreaux, gendarmes ; geôliers : voilà ce qu'est le seeret.

On pensa que ce terrible moyen de notre justice moderne n'était pas encore suffisant pour déterminer Marie à faire des révélations ; et comme on était persuadé qu'il faisait de la fausse monnaie, on résolut de mettre tout en œuvre pour connaître le vérité.

Marie était détenu depuis trois jours, lorsque vers deux heures du matin on amena dans sa chambre un homme dont les pieds et les mains étaient attachés avec des cordes : les gendarmes le débarrassèrent de ses liens, et se retirèrent... A peine étaient-ils sortis que cet homme, examinant ses poignets meurtris et écorchés, se prit à déblatérer contre les scélérats qui l'avaient mis dans cet état ; peu d'instans après il cessa de vomir des injures, et s'étendit sur la paille à demi vêtu.

— Déshabillez-vous, lui dit Marie, vous serez mieux.

— Merci, merci, répond brusquement le dernier venu, qui se couche, et paraît en proie à de cruelles agitations : ses membres, ses muscles, toutes les parties de son corps semblaient obéir à des contractions nerveuses.

Enfin on aperçoit le jour, le dernier venu se lève et parcourt en furibond un espace de neuf pieds en carré, où la lumière et l'air pénètrent à peine par une petite fenêtre garnie d'une double grille et d'un abat-jour en chêne.

Marie ne tarde pas à se mettre sur son séant; il souhaite le bonjour à son compagnon de captivité, qui répond à cette politesse, mais avec une brièveté décourageante, et sans discontinuer de se promener; vingt minutes après, le geôlier entre.

— Avez-vous besoin de quelque chose? demande-t-il au promeneur.

— Non.

— En ce cas, allez vous faire f....., et il referme la porte.

— Comme ils sont grossiers ! observe Marie ; et le promeneur n'a pas l'air d'avoir même entendu l'observation.

A midi (c'est l'heure des interrogatoires), le cachot s'ouvre de nouveau ; on annonce à M. Dercourt (ainsi appelait-on le promeneur) qu'il va paraître devant le juge d'instruction. M. Dercourt sort sous bonne escorte. Vingt minutes après il est ramené, il tempête, il fulmine, il frappe du pied ; après ces manifestations d'un caractère emporté, il paraît tout-à-coup livré à une sorte d'abattement, et se jette sur sa paille, où il reste immobile pendant plus de deux heures. Enfin il s'arrache à ce repos du désespoir, et s'abandonne à toute la violence de sa douleur.

— Il paraît, lui dit Marie, que vous avez des chagrins bien cuisans, car vous n'avez pas mangé depuis que vous êtes ici, et vous ne voulez rien prendre ?

M. Dercourt ne répond pas.

— Croyez-m'en, Monsieur, reprend Marie,

ne vous laissez pas abattre, reprenez courage, il faut espérer.

— Espérer! vous êtes bon là, avec des scélérats qui n'ont ni justice ni humanité.

— Vous avez raison; j'en sais quelque chose: tel que vous me voyez, voilà quatre jours que je suis arrêté sans en connaître la cause, et pourtant je ne me désole pas. Allons, faites comme moi, prenez cette bouteille, et buvez une petite goutte, ça vous ranimera.

— Je vous rends grâce, je n'ai pas soif.

Marie fit mille instances auprès de M. Dercourt pour le déterminer à prendre quelque chose; enfin, vers le soir, ce dernier se décida à accepter une cuisse de poulet et un verre de vin, mais il mangea sans appétit.

Après ce premier repas il y eut un peu plus de familiarité entre les deux prisonniers. Le lendemain M. Dercourt était un peu plus rési-

gné que la veille; mais par intervalle il redevenait soucieux et rêveur.

— Eh! mon Dieu, lui disait alors Marie, si vous étiez à ma place, que feriez-vous donc? est-ce qu'on ne m'accuse pas de faire de la fausse monnaie? A la vérité on m'a trouvé porteur d'un instrument que l'on regarde comme suspect... Entre nous, un malhonnête homme pourrait en faire un tout autre usage que celui auquel je le destinais. Mais, encore une fois, ceci est entre nous, c'est une confidence que je vous fais: j'espère que cela n'ira pas plus loin. La police n'a pas besoin d'en rien savoir; on me chercherait des pous à la tête, et il m'importe de me tirer de là le plus promptement possible. Ah ça, je vous conte mon affaire, contez-moi donc la vôtre.

— Cela me regarde; si vous êtes bavard, tant pis pour vous; ce n'est pas un motif pour que je le sois!

— Oh! ce que j'en dis, ce n'est pas que j'en

parle : je désirais seulement savoir pourquoi vous êtes emprisonné, afin d'être à même de vous donner des consolations, et puis quand on est camarade d'infortune, il me semble que le moins, c'est que l'on se confie le sujet de ses peines. Voyons, dites-moi ce qui m'a procuré l'avantage de faire votre connaissance.

— Ah ça! seriez-vous chargé de me confesser, par hasard? et votre détention ne serait-elle qu'un prétexte pour me tirer les vers du nez?

— Ah! Monsieur, combien vous vous méprenez! je suis incapable de vous jouer un mauvais tour. Mais je vous avouerai la vérité; j'ai d'abord pensé que votre présence ici n'avait pas d'autre motif que celui que vous supposez à la mienne.

— Eh bien! nous pensons tous deux comme doivent penser des prisonniers; soyons amis, et ne nous faisons pas de confidences; défions-nous l'un de l'autre : en pareil cas, c'est le parti le plus sage.

— Vous le voulez : votre volonté soit faite ; c'est aussi la mienne. Désormais il ne sera plus question entre nous deux du sujet qui nous fait retenir au dépôt.

Conformément à la convention qui venait de se conclure, les deux prisonniers se tenaient mutuellement sur la réserve, et pendant quatre jours il ne fut pas dit un mot qui pût annoncer une curiosité indiscrète ; seulement, comme ils étaient ensemble depuis un peu plus de temps, l'inévitable intimité du contact commençait à s'établir.

Les détenus qui sont au secret ont la faculté de correspondre par écrit avec les personnes du dehors. Ceci n'est point une tolérance ; on leur permet d'écrire, pour avoir l'occasion de lire leurs lettres, ainsi que les réponses qu'on leur fera. Les lettres envoyées sont remises ouvertes, et celles reçues sont décachetées. Cette violation du sceau n'est pas légale, elle est même un attentat puni par la loi ; mais la loi ne pénètre pas dans les prisons, et souvent elle est

plus méconnue à la préfecture de police que partout ailleurs. Quoi qu'il en soit, il n'est point interdit aux détenus d'écrire, parce qu'en écrivant on espère qu'ils se compromettront.

CHAPITRE II.

—

L'INTIMITÉ.

M. Dercourt écrit à sa femme. — Le poste d'observation. — Le papier jeté. — Elodie le met dans son sein. — Une lettre. — La carotte messagère. — Petites confidences réciproques. — Active correspondance. — C'est un prisonnier politique. — Situation attendrissante. — Apparition de madame Dercourt. — Le prisonnier veut se donner la mort. — Les pièces de six liards. — L'offre obligeante. — Point de remercîmens. — Un service d'ami. — Fatale imprudence. — Message funeste. — Impatience. — Séparation.

Un matin, M. Dercourt demanda à Marie s'il avait écrit à quelqu'un depuis sa détention.

— Ma foi! non; j'aurais bien écrit, mais...

— Je vous comprends, interrompit M. Dercourt. Moi aussi, j'ai envie d'écrire, mais ce qui me contrarie, c'est qu'il n'y a pas moyen de remettre la lettre à un autre qu'au guichetier. N'importe, il faut que je fasse parvenir un billet à ma femme.

M. Dercourt écrivit en effet ce billet, par lequel il priait madame Dercourt de lui apporter elle-même à dîner tous les jours, de trois à quatre heures. Le geôlier consentit à laisser entrer des vivres, et le billet fut remis à son adresse.

Les prisonniers sont impatiens, quand ils attendent. Deux heures n'étaient pas encore sonnées que M. Dercourt et son camarade étaient déjà à la croisée, occupés de voir, par les trous de l'abat-jour, si personne ne venait. A trois heures précises, Marie dit à son compagnon: « J'aperçois une grande femme avec un panier; serait-ce votre épouse? »

— C'est elle, répond M. Dercourt, qui s'est

avancé pour regarder, je suis content : elle est exacte.

L'instant d'après, le porte-clef accourt avec les provisions. M. Dercourt lui demande s'il ne pourra pas voir son épouse. — Vous ne pensez donc pas que vous êtes au secret, répondit-il, et que vous ne devez communiquer avec qui que ce soit ?

C'était la consigne du secret. Le prisonnier se résigna ; seulement, lorsqu'il entendit ouvrir la porte, présumant que c'était pour laisser sortir la pourvoyeuse, qui n'avait pas pu pénétrer plus avant que le guichet, afin de la voir partir, ainsi que son camarade, il reprit derrière l'abat-jour son poste d'observation. Au moment où elle passa, roulant entre ses doigts un morceau de papier dont il forma un tampon, il le jeta par la croisée, afin de lui indiquer où il était. La dame ramassa le tampon, le mit furtivement dans son sein et poursuivit son chemin.

— Voyez-vous? observa alors M. Dercourt; si

je lui avais jeté un papier écrit, elle l'aurait tout aussi bien ramassé. Demain, Elodie aura une lettre de moi.

Le lendemain M. Dercourt eut soin de tenir prête la lettre qu'il devait envoyer. A l'heure où Élodie devait paraître, les deux prisonniers étaient en faction; la lettre fut lancée, et, comme le tampon de la veille, elle arriva à son adresse.

Le jour suivant, Élodie vint, comme de coutume, apporter le dîner: c'était tout simplement le potage, le bœuf et un plat de légumes. Marie prend sur son assiette une énorme carotte de Flandre; il veut la partager avec son convive, et, à sa grande surprise, le couteau met à découvert un papier roulé; c'est un billet! M. Dercourt s'en empare avec empressement; il lit:

« Cher ami, prends courage; quelques dé-
» marches que j'ai faites me font concevoir de
» l'espérance. J'ai reçu ta lettre; ainsi nous pour-
» rons désormais correspondre sans crainte. Tu
» as trouvé le moyen, uses-en, et je serai heu-
» reuse. En attendant mieux, je t'embrasse. Etc. »

Dès ce moment, les deux prisonniers devinrent réciproquement plus communicatifs; il y eut un échange de petites confidences. M. Dercourt laissa entrevoir à Marie qu'il était impliqué dans un affaire politique, qu'il avait été trahi par un affidé, et qu'il redoutait beaucoup que d'un instant à l'autre la police ne vînt à acquérir des preuves qui pourraient l'envoyer à l'échafaud.

Marie, de son côté, exprimait des appréhensions non moins fondées. Cependant l'échange de billets entre M. Dercourt et sa femme se continuait, la correspondance était des plus actives, M. Dercourt montrait volontiers les lettres qu'il recevait; quant à celles qu'il écrivait, il y mettait moins d'abandon; il n'en faisait pas toujours connaître le contenu.

Un jour, tandis qu'il traçait une de ses missives, Marie, placé contre la croisée, était aux aguets pour indiquer la venue d'Élodie. Tout à coup, les yeux de M. Dercourt se remplissent de larmes, son papier en est inondé, la plume

lui échappe, sa tête est tombée dans ses mains, il sanglotte, il est tout entier absorbé dans sa douleur. Marie, cédant alors à un mouvement de curiosité, allonge le cou et déchiffre ces mots : *Conserve-toi pour tes chers enfans.*]

L'écrivain en était resté là; Marie reprend la lecture dès la première ligne : « Chère et bonne » Élodie (écrivait M. Dercourt), il faut de la » force d'esprit, du courage et de la persévérance; » assure-toi si les notes du jour ont été décou- » vertes, n'épargne rien pour le savoir; si elles » n'ont pas été soustraites, vends tout ce que tu » possèdes, et pars pour Londres. G*** te pro- » curera un passe-port et t'indiquera les moyens » de faire le voyage. Laisse nos deux enfans » chez ta mère, et arme-toi de résolution et de » patience. Quant à ce qui me concerne, sois » sans inquiétude; je saurai me dérober à mes » bourreaux. Tu peux disposer de tout ce qui est » déposé chez ton oncle; il est averti depuis long- » temps; mais avant de quitter Paris, brûle tous » les papiers qui sont avec les autres objets chez » la veuve; tu sais ce que je veux dire. J'aurais

» beaucoup d'autres recommandations à te faire,
» mais médite sur la circonstance, et ton intelli-
» gence suppléera. Médite, et conserve-toi, etc. »

M. Dercourt était depuis près d'une demi-heure dans la même attitude; enfin, il sort de son abattement, et se lève comme un homme transporté de rage : il tempête, il se répand en mille imprécations.

— Calmez-vous, lui dit Marie qui venait d'apercevoir Élodie, voilà votre épouse.

M. Dercourt essuie ses larmes, ajoute quelques mots à sa lettre, la ferme et la jette à Élodie qui la reçoit.

Dans la soirée, M. Dercourt fut plus sombre que de coutume. « Non, c'est fini! s'écriait-il, les misérables! ils ont juré ma perte! ils veulent ma mort, ils seront satisfaits; ils se réjouissent déjà des apprêts de mon supplice; les cruels! c'est un plaisir que je leur ravirai. Ah! si j'avais du poison pour mettre fin à mon existence! Vous, Monsieur,

qui êtes chimiste, vous devez connaître quelque moyen?

— Allons, est-ce qu'il faut songer à se faire mourir? vous n'en êtes pas là. Si vous étiez condamné, à la bonne heure! On peut, pour se soustraire à la honte de l'échafaud....

— L'échafaud! oh! je n'y monterai pas.

— Certainement vous n'y monterez pas; vous mettez les choses au pis; il ne faut pas ainsi voir tout en noir.

— Monsieur, je n'exagère rien; c'est ma tête que l'on veut faire tomber, et je suis bien décidé à ne pas leur laisser ce triomphe.

— Vous êtes bien décidé?

— Oui, Monsieur, irrévocablement.

— Eh bien! je vais vous donner une grande marque de confiance.

En prononçant ces mots, Marie ôta une de ses bottes, et retira de l'intérieur de la semelle une demi-douzaine de petites lames en forme de lancettes, fabriquées avec des pièces de six liards. Elles étaient très-coupantes et fort aiguës; il en fit l'essai sur l'épiderme de la paume de sa main.

—Vous le voyez, reprit Marie, il n'y a pas de rasoir qui coupe mieux; avec cela, quand je voudrai, je puis m'ouvrir les quatre veines, et mourir sans souffrance. Si jamais vous êtes réduit à vous ôter la vie, je vous proteste qu'avec une de ces lames vous ferez votre affaire; après cela, vous vous éteindrez comme une chandelle: au surplus, si vous ne vous sentiez pas la force de faire l'opération vous-même, je me charge de vous saigner sans vous faire de mal.

— Je vous suis on ne peut plus reconnaissant. A défaut de toute autre ressource, je recourrai à vos lancettes; et au besoin, vous pouvez compter que je ne refuserai pas vos bons offices. Vous ne sauriez croire combien je vous sais gré de la

bienveillance que vous venez de me témoigner.

— Point de remerciemens; dans votre passe, ne serais-je pas bien aise qu'on me rendît un pareil service?

— C'est un service d'ami!

— Oh oui, et j'imagine que je suis le vôtre.

Après une conversation semblable, il était impossible que les deux prisonniers ne se liassent pas plus étroitement qu'ils n'avaient fait jusque là. Pour un moment on perdit de vue les idées de suicide. On devint un peu plus confiant. Marie, renonçant enfin à l'excessive réserve sur laquelle il s'était tenu, pria M. Dercourt de vouloir charger sa femme de porter une lettre pour lui à une dame de ses amies. M. Dercourt ne demandait pas mieux que de l'obliger; il promit que la commission serait exactement remplie, et Marie écrivit une lettre ainsi conçue:

« Chère Alida, je suis prisonnier à la préfecture ; c'est une dénonciation de mon mécanicien qui m'a fait arrêter. La nouvelle invention m'a été funeste. Les agens de la préfecture me retiennent, parce que je n'ai pas voulu leur dévoiler mes procédés. Ils exigent que je leur fasse connaître mon domicile. Ce serait les mettre à même de savoir ce qu'ils doivent ignorer. J'ai mes raisons pour leur cacher comment je m'y prends. Je n'ai nullement envie qu'ils fassent leur profit de ma découverte ; fais donc disparaître tout ce qui pourrait les mettre sur la voie. Quand il n'y aura plus rien, je leur indiquerai mon logement et je sortirai. Il dépend de toi que je sois sans inquiétude. Envoie-moi du linge, j'en ai le plus grand besoin. Quand j'aurai reçu de tes nouvelles, je serai plus tranquille, je t'embrasse et suis pour la vie ton amant, etc... »

Cette lettre, adressée à mademoiselle Alida D***, chez madame Dufour, blanchisseuse, rue des Nonandières, n° 21, fut enveloppée dans une lettre de M. Dercourt à son Elodie, qui,

l'ayant reçue par la même voie que les précédentes, exprima par un signe non équivoque, que c'était avec plaisir qu'elle allait s'acquitter du message.

Marie, attendait la réponse avec impatience. Il soupirait après le retour d'Elodie; à son gré les heures s'écoulaient bien lentement. Il ne ferma pas l'œil de toute la nuit. A peine fut-il jour qu'il se posta à la croisée. Bientôt après le concierge entra pour faire sa ronde du matin. A midi la porte s'ouvrit une seconde fois. On appela M. Dercourt.

— Prenez toutes vos affaires, lui dit le guichetier, vous allez être transféré à la Force. Les deux prisonniers se dirent un adieu rapide, et l'infortuné Marie resta seul.

CHAPITRE III.

LA TRAHISON.

Vidocq instrumente. — L'infâme Annette reparaît sur l'horizon. — Madame Dufour. — Alida. — Ses inquiétudes. — Elle se promet de gronder son amant. — Le commissionnaire. — Les maudits hommes. — Le corps-de-garde. — Le mandat. — La perquisition. — Le faux-monnayeur condamné. — On le conduit mourant au supplice.

Le lecteur a déjà deviné que M. Dercourt était Vidocq, transformé en prisonnier politique; et dans Elodie, on a sans doute reconnu cette infâme Annette, qui était devenue la concubine et la complice du plus méprisable des hommes. On va maintenant voir Vidocq et l'horrible créature qui avait lié son sort au sien, pousser vers un

affreux dénouement l'intrigue sanglante dont ils tenaient les fils.

Dès qu'il fut sorti, Vidocq alla rejoindre Annette, et quand ils se furent concertés ensemble, Aunette se rendit chez madame Dufour, où, s'étant présentée avec une apparence de mystère, elle demanda si elle ne pourrait pas parler à une dame de la connaissance de M. Marie.

— Ah, ah! j'y suis, répondit la blanchisseuse, c'est mademoiselle Alida que vous souhaitez voir. Venez par ici. Et elle conduisit Annette dans une pièce du fond où était une jeune femme.

— Pardon, madame, si je vous dérange, dit en entrant la moucharde; mais je viens de la part de M. Marie.

— Et où est-il, M. Marie? demanda vivement Alida; lui serait-il arrivé quelque chose? Il y a huit jours que je n'ai eu de ses nouvelles; je suis dans une inquiétude mortelle.

— Tranquillisez-vous, il est en bonne santé; mais vous devez avoir reçu de Versailles une lettre par laquelle il vous annonçait son retour. Il devait être à Paris depuis avant-hier, si des affaires ne l'avaient retenu plus long-temps qu'il ne pensait; enfin, il arrive à l'instant avec mon mari, et il m'a priée de vous avertir de son retour en vous engageant à venir de suite chez lui, où sans doute il vous attend déjà; car je l'ai quitté au pont de la *Concorde*, et j'ai fait bien du chemin depuis; quand on ne connaît pas Paris, ce n'est pas étonnant, c'est la seconde fois que j'y viens.

— Ah! mon Dieu, Madame, vous avez eu peut-être bien du mal à me trouver? Si vous voulez prendre la peine de vous asseoir, l'instant de passer un bonnet et de mettre mon schall, je suis à vous.

— Faites, faites, Madame.

Alida était sans défiance; en trois minutes elle fut prête; la pauvre fille ne se doutait guère du

piége qu'on lui tendait. Elle allait revoir son amant, elle se faisait une fête de l'embrasser, de le gronder, et de l'embrasser encore.

— Comme je vais lui laver la tête! disait-elle; s'absenter ainsi huit jours sans m'avoir avertie! Il prétend qu'il m'a écrit, mais j'aurais reçu sa lettre, et l'on ne m'a rien remis.

Tout en causant avec la perfide Annette, Alida se dirigeait vers le lieu du rendez-vous; parvenue dans la rue de l'Estrapade, elle entre au n° 10, et s'informe à la portière si M. Marie est de retour. Au même instant un commissionnaire se présente à la loge.

— C'est ti zici, dit-il, qu'est la demeure de M. Marie?

— Oui, que voulez-vous?

— Ce que je veux? je ne veux rien; il m'a tant seulement dit de vous dire, que si quéque zu'ns vient le demander, de les envoyer z'au café z'au coin de la rue des Fossés-monsieur-le-Prince.

Alida. Que fait-il dans ce café? avec qui est-il?

Le commissionnaire. Ce qui y fait?... y fait... y fait... y fait rien; y joue et y boit, pas plus, je vous promets qu'il ne fait pas de mal.

Annette. O les maudits hommes avec leur billard!

Alida. Si vous voulez nous irons le chercher.

Le commissionnaire. C'est ça, venez avec moi, je vous y mènerai tout droit; c'est à deux pas.

On descend par la rue Sainte-Hyacinthe, et au moment où les dames passent devant le corps-de-garde de la place Saint-Michel, le commissionnaire est accosté par deux individus d'assez mauvaise mine.

— Qu'ordonne le général? lui dit l'un d'eux.

— J'ordonne à ces dames d'entrer au poste, répond-il, en changeant subitement de ton et de

langage; et si elles font des difficultés, je vous enjoins de les contraindre.

— Eh quoi! s'écria Alida, nous n'allons donc pas au café?

— Au nom de la loi, je vous arrête, reprend le commissionnaire en tirant de sa poche une feuille de papier qu'il déploie; lisez et regardez-moi bien... Vous ne m'avez jamais vu?

— Je ne le présume pas.

— Eh bien, une autre fois vous me reconnaîtrez; je suis Vidocq, et voici un mandat du de police.

Muette, interdite, la malheureuse Alida n'eut pas la force d'articuler une seule parole; on la fit monter dans un fiacre ainsi qu'Annete, et on la conduisit devant un commissaire de police, qui la pressa vivement de faire des révélations.

Mais désormais il était inutile qu'elle se tût, car par elle on avait connu la demeure de Ma-

rie, et cette indication était suffisante. Dans la même journée il fut extrait du dépôt pour assister à la perquisition qu'on devait faire chez lui. Quand il vit que la voiture dans laquelle il était se dirigeait vers la rue de l'Estrapade, il faillit perdre connaissance.

On saisit dans son logement plusieurs instrumens propres à la fabrication des pièces de cinq francs.

Marie, traduit devant la cour criminelle, fut condamné à la peine capitale. On pense bien que, sur le rapport de Vidocq, on lui retira les lancettes qu'il avait cachées dans ses bottes, il n'en parvint pas moins à se faire plusieurs incisions à la gorge; et le jour de l'exécution, lorsqu'on vint le prendre à la Conciergerie pour le conduire à l'échafaud, il était presque mort.

CHAPITRE IV.

—

LE FRÈRE DE LA TRAPPE.

Le gros solitaire. — L'homme aisé. — Guerre aux fermiers. — O les braves gens! — La Beauce a donné. — Les chiens aboient. — La tête enveloppée. — *Ove andate così?* — Le hongrois le plus pur. — Un fou par amour. — L'oncle à la mode de Bretagne. — Un éternel adieu. — Le rubis du calife. — Soin de compassion. — L'empereur d'Autriche. — Les bas bleus. — Le bijoutier de Sens. — Un bon marché. — Ah! ah! voilà la confiance. — On tient conseil. — La mémoire des aïeux. — Ce n'est pas un Sixte-Quint. — Cinq sous. — La moralité.

Parmi les voleurs qui exploitent les campagnes, voici une variété dont il n'a pas été fait mention dans les catégories décrites au qua-

trième volume des *Mémoires*. Presque tous les sujets dont elle se compose appartiennent à la caste judaïque, qui, comme on le sait, n'a jamais cessé d'être féconde en larrons bons et mauvais, voire même au triste jour de la passion. Les juifs dont il est ici question, n'ont pas cet air de malpropreté qui est le fond du caractère national; ils n'ont pas une mise recherchée, mais bien une mise cossue; à l'index de leur main droite, brille le gros solitaire avec lequel on montre le chemin de Paris; à la chaîne qui fait la sûreté de leur répétition est suspendue un énorme paquet de breloques, camées et autres.

Ces individus ont presque toujours des habits carrés taillés en plein drap; l'étoffe n'y a pas été épargnée; ils ont la mine sérieuse du spéculateur, le ton d'assurance de l'homme aisé, et cette lourdeur importante ou imposante, à laquelle le paysan, et très-souvent aussi le citadin, accorde volontiers sa considération.

Les hébreux dont je viens d'esquisser tant bien que mal l'air, la tournure et l'accoutrement,

s'introduisent dans les fermes, sous le prétexte de faire le commerce des grains. Ils entrent en pourparler avec le fermier, dont le grenier est abondamment fourni;... ou bien ils viennent pour acheter à l'avance une récolte qui est encore pendante par racine. Ils font des propositions. Mais comme le fermier ne veut pas lâcher la main, ils se retirent sans avoir rien conclu.

A quelques jours de là, ils reviennent. — Eh bien! disent-ils au fermier, avez-vous réfléchi? Serez-vous plus raisonnable aujourd'hui? La négociation est reprise, elle ne se termine pas; cependant elle est bien engagée; on se reverra.

En effet, ces messieurs ne tardent pas à se présenter de nouveau. Le fermier les accueille fort bien, il les regarde déjà comme de vieilles connaissances. Sa femme, ses enfans, tous les gens de la maison les voient avec plaisir. On s'empresse de les faire reposer, de les faire rafraîchir, de leur servir un bon dîner. Au dessert la fine bouteille de bourgogne est lâchée. La conversation roule sur les grains. « *Les avoines*

seront chères cette année, et ceux qui en auront feront leurs orges. Savez-vous que les blés ont baissé au dernier marché de Melun? — La Beauce à donné. Pour ma part j'en ai arrhé pour plus de 80,000 *francs.* »

Pendant ces propos et beaucoup d'autres de la même farine, les aboiemens des chiens annoncent la venue de quelque étranger de mauvaise mine. Bientôt la porte, qui est entrebâillée, s'ouvre un peu plus pour donner passage à une tête tellement enveloppée dans une masse de chiffons et de vieux mouchoirs qu'à peine le bout du nez est visible.

Ce visage caché s'exprime singulièrement; on ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il veut; mais il paraît souffrant et misérable au dernier degré. On a pitié de son état, et on lui offre un verre de vin avec quelques débris du repas qu'il accepte après avoir fait plus ou moins de cérémonies. Alors un des richards à breloques le questionne. « Où allez-vous? *Ove andate cosi?* » Et aussitôt le visage caché de défiler son chapelet.

— Io sono uno scapato della Trappa, ove io era intrato fra quei padri per amoroso depito. I miei parenti discendenti dalle prime famiglie d'Ungheria si sono opposti al mio imeneo con una giovanile bellezza, una cabesta superba perche non era ne assai nobile ne bastantemente ricca. L'imperatore, ch' è mio cusino, se ne mischió, e per non disobedire ai supremi comandi di sua maestà, io sono stato obligato di rinunziare alla mia cara inclinazione. Dopo questo crudele momento mi sono risoluto di dare al mondo un eterno addio; e nella voluntà di fuggirlo, io sono venuto in Francia, ove i santi trappisti mi hanno ricevuto, ed ai quali gli sborsai una piccola somma di cinquanta mille fiorini in ducati d'oro della prima qualità. Povero diavolo! questa trappisteria non era al certo il tuo destino. Tu non eri di corporea constituzione necessaria a tanto soffrire. I rigori dell' ordine frattesco troppo debilitanti hanno rovinata la mia sanità ed hanno dislocato lo mio stomaco, ed ora poi mi sento nel petto una debolezza di prima forza che mi cagiona. Ahi!... ahi!.... un dolore superlativo, ah! qual martirio! il cuore

mi manca!... Sono morto. Crepo. Il mio corpo è così divenuto uno squeletro. Che più, niente non fa più beneficio alla sua porchesca carne di questo ora cadavero languente. Oh malore! oh sorte! infelice amante! Sono stato per cinque mesi in quel fotuto convento. Lo superiore generale voleva farmi padre; ma lo spavento del cielo, ed il paradiso qual rimunerazione della astinenza, e della mortificazione su questa terra inspirarono lo terrore all' umilissimo ed imbrogliato vostro servitore, ed in consequenza me ne sono fuggito per crepar laico. Già gli cinquanta mille fiorini sono perduti, e per far il viaggio e ritornar nel mio paese, sono ridoto ad implorare la carità di questo porco mondo, benchè io sia possessore di una preciosissima lapide che conservai sopra il cilicio del mio corpo al sacro voto di povertà. Questo antichissimo tesoro è eredità di famiglia, e venne diretamente dal califo di Badgad.

Le lecteur ne se doute guère que ce pietre italien soit du hongrois le plus pur : suivant le questionneur, telle est pourtant à Prague la

langue de la bonne compagnie : il l'a apprise durant les guerres d'Allemagne.

— Savez-vous ce qu'il nous raconte ? dit-il à l'assistance.

— Non.

— Eh bien ! moi je vais vous le dire. L'amour lui a troublé la cervelle.

(Pendant la traduction, l'ex-frère ouvre de grands yeux afin de voir des paroles dont il ne peut comprendre le sens. De temps en temps il interrompt le traducteur par une exclamation approbative ; d'autres fois il se borne à faire un signe.) L'interprète continue.

— Il s'est échappé de la Trappe.

— Si, si! Bene! bene! signor; la Trappa!

— Où l'avait jeté un amoureux dépit. Sa famille est une des premières de la Hongrie.

— Bravo ! bravo ! fiol d'una vacca nèra. Brava la traduzzione !

— Ses parens se sont opposés à son mariage avec une jeune beauté, une figure adorable, sous le prétexte qu'elle n'était ni assez noble ni assez riche en proportion de leur rang et de leur fortune.

— Cosa vuol dire *rang?* illustrazzione; cuorpo del Cristo illustrazzione!

— Une maison illustre ne pouvait se mésallier. L'empereur, qui est son oncle à la mode de Bretagne, s'en est lui-même mêlé; et pour ne pas contrevenir aux commandemens suprêmes de sa majesté, le jeune Hongrois a été contraint de renoncer à sa chère inclination.

— O maledetto!

— Dès ce moment il a pris la résolution de dire au monde un éternel adieu.

— Eterno addio. Santa Madonna di Loretto, eterno addio; quanto mi pesa!

— Et pour le fuir à jamais, il est venu en

France, où il a été reçu chez les religieux de la Trappe, à qui il a apporté une petite somme de cinquante mille florins (environ cent mille francs) en beaux ducats.

— Povero diavolo !

— Mais il n'avait ni la vocation ni le tempérament qu'il faut pour souffrir, et les austérités de l'ordre ont tellement ruiné sa santé et délabré son estomac, qu'il sent sa poitrine s'en aller à force de faiblesse. A chaque instant il tombe en défaillance.

— Aie! aie! un dolore.

Il n'a plus que la peau sur les os; rien de ce qu'il boit ou mange ne lui profite. Enfin il est un véritable cadavre qui se consume en langueur.

— O calamità, calamità!

—Après cinq mois de séjour au couvent, le su-

périeur voulait l'enrôler parmi les pères; mais le paradis, qu'il fallait acheter au prix de tant d'abstinences et de mortifications, lui ayant fait peur, il s'est enfui, en laissant ses cinquante mille florins : de manière qu'aujourd'hui, pour retourner dans son pays, il se voit réduit à implorer a charité.

— La carità! buggiarona!

— Ce n'est pas qu'il soit dénué de toutes ressources; il possède, dit-il, une pierre très-précieuse.

— Gesu, salvatore del mondo, io te l' offro.

— Il l'offre à Jesus sauveur du monde. C'est un drôle de corps, ce Hongrois : l'amour lui a tourné la tête. Cependant il n'est pas encore si fou, puisque sous son cilice il a gardé cette pierre, qui est un héritage de famille; elle lui vient d'un de ses ancêtres, à qui le calife de Bagdad en avait fait présent.

Chacun à la ferme plaint le malheureux gen-

tilhomme : on est touché de son histoire. La fermière, qui est compatissante, désire que l'on vienne à son secours.

— Voyez un peu, dit-elle, à quoi qu'on expose des enfans, quand on contrarie leur zinclination ! C'est vrai ; de quoi qu'il va se mêler aussi, cet oncle, d'empêcher cette fille d'être à ce garçon ? Qu'on a bien raison de dire que les grands sont plus ridicules que les petits ! Je l'aurais joliment envoyé promener, cet oncle de Bretagne.

— Oui, réplique le mari, envoie donc promener l'empereur.

— Ah ! il est empereur ?

— Et empereur d'Autriche encore. C'est papa beau-père, rien que ça.

— François ! eh bien ! ça ne m'étonne plus... Quoi ! c'est les bas bleus qui est son oncle ? Je ne dis plus rien. (S'adressant au gentilhomme :) Allez, mon ami, vous avez un vilain oncle, à mon idée.

— Ah! s'écria le neveu, la stella della mia anima non mi fara più lume.

— Qu'est-ce qu'il dit?

— Messieurs, reprend l'interprète, il dit que l'étoile de son âme ne l'éclairera plus. Cela signifie sans doute que la personne qu'il aimait est morte.

— Si, si! morta. O disperazione, disperazione!

— Qui sait s'il ne nous débite pas quelque conte? observe l'ami de l'interprète; demandez-lui un peu à voir son diamant. Je me méfie de ces traînards.

— Signor trappista, volete voi mostrare à la società il dono di califo?

L'ex-frère se déboutonne aussitôt, et, entre la ceinture de sa culotte et sa chair, il va prendre une espèce de bourse de cuir, d'où il tire une petite pelotte de fil... *Eccola, eccola.* Il la

baise à plusieurs reprises; puis, déroulant le fil, il met à découvert un rubis éblouissant. — *Vedete, signori; vede, signorina; vedete, ragazzi; vedete, piccoline.*

Le rubis passe de main en main. Après l'avoir bien examiné, les deux convives du fermier s'entre-regardent, faisant des yeux et de la tête tous les mouvemens admiratifs qui signifient *beau, très-beau, excessivement beau, magnifique, superbe;* entremêlés de ces *hein?* et *qu'en dis-tu?* muets, auxquels la réponse, également expressive, quoique inarticulée, est, *ça vaut de l'argent.*

— *Perche non vendete l'oggeto?* que ne vendez-vous l'objet? Telle est la question que le monsieur qui a fait la guerre adresse à l'étranger. Celui-ci dit qu'il a effectivement cherché à le vendre. Un bijoutier de Sens lui en a offert deux mille francs, mais il n'a pas voulu donner son *roubis.* — *Perche* (pourquoi), *il a piu di valore.*

A ce moment la conversation s'engage plus

particulièrement entre les deux convives du fermier; comme ils paraissent connaisseurs, on écoute.

— Ce n'est pas l'embarras, si l'on voulait m'en donner un pareil pour mille écus...

— Tu n'es pas difficile! un rubis de dix mille francs! le roi n'en a pas de si fin.

— Si nous lui proposions les mille écus?

— Il n'accepterait pas. Et puis il faudrait avoir ici l'argent tout prêt; il ne nous ferait pas crédit, cet homme: il ne nous connaît pas.

— C'est pourtant dommage de laisser échapper une si belle occasion. Tu ne te fais pas d'idée combien je m'en veux de n'avoir pas pris des fonds; je suis sûr que le rubis serait à nous.

— Véritablement, quand on fait le commerce, il faudrait emmener son banquier avec soi.

Le fermier qui n'a pas perdu une parole de ce colloque ne peut guère se dispenser de faire des offres de services. Il prend à part un des interlocuteurs.

— Ecoutez, lui dit-il, ne vous gênez pas; tout ce qui est ici est à votre disposition; voulez-vous trois mille francs, quatre mille francs? vous les trouverez; ainsi que ce ne soit pas cela qui vous arrête.

— Je vous remercie. Si nous traitons, je prendrai votre argent; bien entendu que c'est à charge de revanche.

— Ne parlons pas de ça. Je vous offre, c'est de bon cœur.

— Si le marché se conclut, vous garderez l'objet entre vos mains, et quand nous nous acquitterons envers vous, vous nous le remettrez.

— Laissez donc : est-ce que je ne m'en rap-

porte pas à vous? ce n'est pas comme si nous n'étions pas gens de revue.

— Tout cela est bel et bon; vous ne nous connaissez pas assez.

— Je ne vous connais pas assez! Allez, je n'ai pas besoin de voir un homme deux fois pour juger ce qu'il est. Faites votre affaire, vous dis-je, et ne vous inquiétez pas du reste.

Au retour de la conférence, on entre en pourparler avec le Hongrois. Ce dernier tient à son héritage de famille. Qu'il lui en coûte de se séparer de son cher rubis! il vient du calife de Bagdad. Il le contemple d'un œil de regret. Il résiste à trois mille francs, à trois mille cinq cents francs, à quatre mille; à quatre mille six cents il paraît ébranlé. Evidemment à son intérieur, il se livre un terrible combat entre la pensée du besoin qui le talonne et la crainte d'outrager la mémoire de ses aïeux. A cinq mille il capitule. *Capisco*, dit-il, et le fermier se hâte d'apporter son or, que le dolent Hongrois,

en proférant quelques lamentables exclamations, accompagnées de soupirs, empoche à la satisfaction générale : *Gran santo Antonio di Padova! Mio povero rubis! lasciateme lo bacciare ancora.* (Grand saint Antoine de Padoue! Mon pauvre rubis! laissez-le-moi baiser encore une fois, une seule). Il le baise, le rend, et s'éloigne après qu'on lui a souhaité un bon voyage.

Les deux connaisseurs s'applaudissent de plus en plus de leur emplète; le rubis a une infinité de mérites qu'ils n'avaient pas d'abord aperçus, plus il le voient, plus ils y découvrent de beautés, leur joie est à son comble; enfin dans leur impatience de posséder le joyau, qu'ils ne veulent pas emporter sans avoir rendu au fermier l'avance qu'il leur a faite, ils quittent la ferme.

Le Hongrois les attend au prochain village. Ils le retrouvent dans un cabaret. Il n'a plus la tête enveloppée ni l'air souffrant; un changement subit s'est opéré dans toute sa personne. Ce n'est pas un Sixte-Quint, qui puisse s'écrier d'une voix de stentor, *Ego sum papa;* mais en

l'honneur du succès qu'il vient d'obtenir, il a déjà arrosé ses poumons de quelques bonnes bouteilles de vin; et s'il voulait apostasier, il serait fort en état d'entonner un *Te Deum laudamus*. Il n'y a point de chant de victoire; seulement on se partage les cinq mille francs du fermier, et l'on boit à sa santé.

Grand bien lui fasse! Mais le bijou lui reste. Et quand, fatigué de ne plus revoir les connaissances qu'il ne connaît pas, il s'avise de faire estimer le rubis du calife, on lui apprend qu'il vaut cinq sous. Alors il devient clair, trop clair pour lui, qu'il a eu la visite de trois frères de l'attrape; et il jure qu'on ne l'y rattrapera plus.

Citadins, campagnards, voyageurs, marchands, si vous ne voulez pas êtres dupes, ne perdez jamais de vue ce conseil: méfiez-vous des isolés, des rencontres fortuites et des accens étrangers, voire même du Gascon, bien qu'il soit national: je ne dis rien du Bas-Normand; on est averti.

CHAPITRE V.

—

LES PIQURES.

Grande terreur des jeunes filles. — Plusieurs piquées au vif. Un être mystérieux. — Les serpens de M. le préfet. — Les imaginations frappées et les esprits forts. — Gare à la beauté. — Les grisettes en émoi. — La figure respectée. — Exploits du sanguinaire ennemi. — Un coup de sifflet sur le quai du Nord. — Le vieux des trois tours. — La meute de la petite rue Saint-Anne et son bouledogue. — Le harem de Vidocq. — Toilette pour le roi de Prusse. — Trame abominable. — Les menteuses. — Récompense promise. — Grande découverte. — Le signalement composé.

La police est ingénieuse lorsqu'il s'agit d'occuper l'attention du peuple que l'on veut tromper. L'histoire de la tête de mort et de ses millions, celle du diable de la rue d'Enfer, s'acharnant à lapider un épicier, la grande publicité donnée au procès Fualdès, et mille autres sujets d'en-

tretien jetés dans la circulation des nouvelles du jour, déposent de son habileté à créer des hochets ou des fantômes dont s'amusent ou s'épouvantent les grands enfans.

En novembre 1819, un ministère liberticide, méditant la destruction de la charte, imagina un singulier moyen de faire diversion à ses projets. En vertu d'un ordre supérieur, des nuées de mouchards, tous armés d'une espèce de poinson très-acéré, se répandirent dans Paris, s'amusant à piquer toutes les femmes qu'ils rencontraient. Bientôt de toutes parts on accourut à la préfecture de police pour se plaindre; les jeunes filles étaient terrifiées; celles-ci avaient été piquées au bras, celles-là au sein, et d'autres dans une partie non moins charnue, mais ordinairement plus cachée.

Le piqueur était un être mystérieux qui, après avoir poussé sa pointe, disparaissait aussitôt; comme le Solitaire, il était partout, et comme le Vampire, dont le théâtre venait de faire revivre l'idée, il semblait jouir de la vue du sang; toutefois il ne s'en abreuvait pas.

Les imaginations frappées avaient fait un seul et même individu des serpens de M. le préfet; cet individu avait l'air sinistre, les traits tirés, le teint livide, les mouvemens brusques et le visage sombre avec le feu de la mélancolie dans le regard.

Les esprits forts doutèrent d'abord de la réalité d'un crime qui semblait n'avoir pas de but; cependant les faits mirent au néant le scepticisme; plusieurs jeunes personnes moururent des suites de la piqûre, et l'on commença à croire que le fer avec lequel la plaie avait été faite était empoisonné. Décidément le monstre était un scélérat, mais ce qu'il y avait d'étrange, c'est qu'il s'attaquait plus particulièrement à la beauté timide, et que les formes les mieux arrondies étaient celles dans lesquelles il aimait de préférence à enfoncer son dard. On ne dit pas s'il respectait les femmes enceintes.

En ce temps de douloureuse mémoire, pas de jeune personne, grasse et potelée, qui ne tremblât pour ses appas. L'épouvante était si grande qu'à peine le soleil couché les femmes n'osaient plus sortir; il n'y avait plus moyen d'approcher

d'une grisette, que soudain elle ne jetât les hauts cris, et les plus hardies d'entre les courtisanes étaient tellement effrayées, qu'en faisant métier de leur chair, à la porte de leur allée, elles avait grand soin de ne mettre en dehors que la figure, dont le piqueur paraissait ne pas se soucier.

Tous les journaux étaient remplis du récit des exploits de ce sanguinaire ennemi du beau sexe; c'était une désolation; les feuilles ministérielles seules feignaient de regarder les piqûres comme des espiégleries, souvent aussi elles les niaient; mais à la fin la clameur devint générale, et l'attentat évident. La garde nationale était encore sur pied; nombre de citoyens, irrités de l'impuissance ou de la mauvaise volonté de la police, jurèrent de s'emparer des coupables. Plusieurs piqueurs furent arrêtés, mais les choses se passaient ainsi: on les conduisait au corps de garde, du corps de garde on les menait chez le commissaire, le commissaire les envoyait à la police, et la police les remettait en circulation. Il ne fallut pas long-temps pour que les honnêtes gens fussent convaincus que les piqueurs étaient

protégés et beaucoup plus inviolables que la charte.

M. le préfet et sa séquelle, voyant qu'on les accusait hautement de connivence, donnèrent un coup de sifflet sur le quai du Nord, et tout à coup la légion des piqueurs éparpillée sur les deux rives de la Seine rentra au bercail, où elle eut ordre de cesser ses exercices.

Maintenant que la farce était jouée, il s'agissait de donner une satisfaction aux Parisiens; le préfet reconnut qu'il existait des piqueurs aussitôt qu'il n'y en eut plus; tous les mouchards, voire même ceux qui piquaient auparavant, furent invités à *courir sus*. Vidocq, le terrible Vidocq fut déchaîné et lancé à leurs trousses; mais comme il devait être un des principaux ressorts de l'intrigue qui se préméditait, le Vieux des trois tours, qui pourtant n'était pas trop vieux, lui donna ses instructions; et quand ils se furent concertés, tous les organes ministériels annoncèrent qu'enfin des mesures étaient prises pour appréhender le misérable

qui causait tant d'effroi à nos aimables Parisiennes.

On fit mine de déployer, et l'on déploya en effet un grand appareil de vigilance et d'exploration. D'abord Vidocq mit en campagne tous ses agens mâles; la meute de la petite rue Sainte-Anne se mit en vain à l'affût dans les rues, sur les places et dans les carrefours; il était convenu que ses recherches seraient infructueuses. Lorsque les mâles eurent battu le pavé, afin de prolonger la comédie, ce fut au tour des femelles. Vidocq avait sous sa main une centaine de mouchardes; il choisit parmi elles les plus jeunes, les plus jolies, les plus modestes en apparence, enfin celles dont l'extérieur décent et les formes attrayantes étaient les plus propres à tenter un piqueur, et, dès qu'il eut fait son choix, il leur recommanda de se promener seules dans toutes les directions; de loin des estafiers les suivaient, prêts à fondre sur le premier qui prendrait pour sa victime l'une des odalisques de M. Vidocq; mais le sérail de ce chef de la sûreté se répandit en pure perte dans les quartiers les plus po-

puleux; personne, à ce qu'il paraît, ne songea même à s'approcher de ces dames avec des intentions hostiles; l'amorce était séduisante, la toilette magnifique, la police en fut pour ses frais de rubans, d'amidon, de falbalas, de cachemires et autres chiffons; c'était un sacrifice auquel elle s'était attendue.

Il y avait près d'un mois que les piqueurs étaient oubliés, ou du moins on n'en parlait plus que par souvenir, et la police n'en continuait pas moins le simulacre de ses recherches; pressée de se justifier, elle voulut à toute force offrir un piqueur à la vindicte publique, mais elle ne voulut pas que ce fût un des siens.

Là se nouent et s'embrouillent les premiers fils d'une trame des plus abominables qui aient été ourdies. Des plaignantes à qui l'on avait fait la leçon vinrent déclarer à la police qu'elles avaient été poursuivies et piquées à plusieurs reprises par un individu qu'elles signalèrent de la façon la plus précise; elles ajoutèrent que cet individu portait un petit paquet, et qu'il avait

toute l'encolure d'un tailleur ; d'autres renseignemens, pareillement suggérés, arrivèrent, et les feuilles vendues proclamèrent la reprise des espiégleries du piqueur : il y eut de l'écho, et le 8 décembre 1819 l'avis qui suit fut mis à l'ordre du jour :

Préfecture de police, deuxième division.

« D'après une prescription d'hier, son excel-
» lence charge le soussigné de faire connaître à
» toutes les brigades de sûreté qu'elle donnera
» une gratification de cinq cents francs à celui
» qui arrêtera ou fera arrêter le misérable qui
» depuis quelque temps se fait un jeu cruel de
» piquer les jeunes personnes dans la rue.

» Différens signalemens ont déjà été donnés,
» et on en reçoit encore chaque jour qui n'ont
» entre eux que peu ou point de similitude, ce
» qui provient évidemment ou de la malveillance,
» qui grossit et dénature toujours les objets, ou
» de la manière différente dont chacun juge le
» même objet.

» Celui cependant qui est le plus généralement » répété, et que par cette raison on doit croire » le plus exact, peut être pris ainsi :

» Agé de trente ans environ, taille de cinq » pieds deux à trois pouces au plus, maigre, teint » blême, un peu olivâtre, figure mélancolique, » bien vêtu en couleur foncée, marchant la tête » baissée, les épaules un peu voûtées, et les bras » balans.

» Mettre tous ses soins à la découverte et à » l'arrestation de cet homme, dont la renommée » se plaît à grossir prodigieusement les méfaits.

» *Le chef de la deuxième division.*

» HENRY.»

Cet avis reçut la plus grande publicité. En attendant la récompense, qu'il était bien sûr de toucher, Vidocq travaillait à s'en rendre digne; il avait déjà inventé le piqueur, à peu près comme ses confrères inventaient des conspirateurs; mais il restait encore beaucoup à faire

pour le produire avec un entourage de preuves capables de motiver une condamnation. Le signalement donné avait été tracé d'après la connaissance intime du pauvre diable qu'on se proposait d'immoler, car dans cette conjoncture tout avait été prévu, et les combinaisons étaient telles que l'identité allait devenir incontestable.

— Le *beurre* ne peut m'échapper, disait Vidocq à ses compères; j'ai sous la main un *couillé* qui fait *ma balle;* il a l'air farouche, il passe pour brusque; c'est un homme simple, sans défense, que faut-il de plus pour qu'on le condamne? Cela ira d'emblée, les spectateurs le jugeront sur la mine; et le tribunal, prévenu par ses antécédens, sévira contre lui sans difficulté.

L'individu que, suivant son expression favorite, Vidocq projetait d'*entortiller* et d'*enfoncer*, était un tailleur nommé Bizeul, qui travaillait pour plusieurs agens de la brigade de sûreté. Quelques-uns lui devaient de l'argent; Vidocq pensa que ces derniers se prêteraient volontiers à le seconder dans ses projets; il s'appliqua à

connaître leurs dispositions, et lorsqu'il fut certain d'être aidé dans son odieuse machination, il s'occupa de chercher des témoins, de préparer des reconnaissances, enfin de rassembler tous les élémens d'une confrontation dans laquelle Bizeul succomberait.

CHAPITRE II.

LE PIQUEUR.

Le danger d'habiller des mouchards. — Confrontation perfide. — Coco Lacour. — Tour infâme. — Révélations de Me Claveau. — La religion des juges est trompée. — Cinq ans de prison pour le piqueur. — 500 francs pour celui qui l'a inventé. — *Vidocq invenit, alter delineavit.* — Fables débitées. — Quand on veut tuer son chien... — Un disciple du marquis de Sade. — Un farceur. — L'opinion mitoyenne. — Histoire du chevalier tape-c... — Nous étions tous des gobe-mouches.

AVANT d'agir, il fallait montrer Bizeul aux personnes qui devaient l'accuser. Un des agens de la brigade lui fit dire de passer le lendemain au

bureau de la petite rue Sainte-Anne, où il avait de l'ouvrage à lui donner. Bizeul ne manque pas de venir à l'heure qui lui a été indiquée; il entre sans défiance, il est même plus gai que de coutume. On le plaisante sur son état: il riposte en riant; et comme la pratique qui l'a fait appeler n'est pas là, en attendant qu'elle arrive il engage la conversation avec Coco Lacour. Pendant qu'ils s'entretiennent à voix basse, des étrangers vont et viennent dans le bureau: on introduit deux dames.

— Eh bien! Desplanques a disparu, dit en ce moment Coco Lacour au tailleur Bizeul, et l'on ne sait pas où il est.

— Que m'apprenez-vous là? s'écrie Bizeul, que cette nouvelle a fait changer de couleur. Le malheureux m'emporte quatre cents francs, et je comptais sur cet argent pour payer un billet qui échoit dans trois jours.

— Remettez-vous, reprend M. Coco, vous n'êtes pas le seul à qui il ait fait du tort, car

voici des dames qui en sont pour une bonne somme.

Bizeul, consterné de l'événement, en avait véritablement la tête perdue : il sortit aussitôt. Où alla-t-il ? Nous n'en savons rien; mais ce que nous n'ignorons pas, c'est qu'après avoir fait remarquer son trouble à quelques-uns des assistans, Vidocq conduisit les deux dames chez un commissaire de police, qui reçut une déclaration dans laquelle elles incriminaient l'infortuné Bizeul. Cléopâtres involontaires, elles le signalèrent comme leur aspic.

Le cinquième jour qui suivit cette confrontation illégale, un agent se rendit chez Bizeul et lui annonça que n'ayant pas acquitté le billet qu'il avait souscrit, le créancier avait obtenu une prise de corps. L'agent lui conseilla en même temps de fuir pour se mettre à l'abri, et Bizeul, qui avait le cerveau faible, se laissa persuader; il disparut de son domicile: c'était ce que Vidocq demandait. Bizeul fugitif était évidemment coupable. Un mandat fut décerné

contre lui, et le surlendemain Coco Lacour l'arrêta dans l'atelier d'un tailleur de la rue Vivienne, où il s'était réfugié.

Bizeul, mis en jugement, fut condamné à cinq ans de prison : on devait s'y attendre. Tout avait été mis en œuvre pour tromper la religion de ses juges, et ils n'eurent pas la puissance de reconnaître la vérité. Vidocq toucha les *cinq cents francs* qui avaient été promis ; et comme il eut soin d'arriver à la caisse avec un bordereau des dépenses extraordinaires, auxquelles il avait été obligé pour assurer le succès de cette affaire, on eut à lui compter sept cents francs de plus. Le défenseur de Bizeul, maître Claveau, révéla une partie de ces turpitudes dans un mémoire dont nous transcrirons ici les principaux passages:

« Les débats de l'affaire des piqûres sont ouverts, et le jugement approche. Je mériterais le reproche d'imprévoyance, si je n'étais agité maintenant des plus vives alarmes sur le sort du malheureux qui m'a remis le soin de sa défense. Il est étranger aux faits qu'on lui impute, et je

tremble pour lui; les apparences de culpabilité sont telles, que la sagesse et la vertu des magistrats peuvent en être trompées. Bientôt j'élèverai la voix en sa faveur; mais j'ai pensé, dans l'excès du péril, que je devais appeler l'opinion publique à son secours. Puisse cet écrit n'être pas une protestation stérile contre l'erreur!

» Un événement extraordinaire a troublé Paris pendant un mois; le bruit s'est répandu qu'un être mystérieux poursuivait les jeunes filles. Serpent, il piquait; monstre ailé, il volait dans tous les quartiers à la fois; chimère, il était invisible. Toutes les familles tremblaient, et l'on avait oublié les périls de la charte.

» Tout à coup les piqûres ont cessé, et tout en assurant qu'elles n'avaient jamais été réelles, l'on a songé à offrir un coupable à la colère publique. L'armée d'observation n'avait soupçonné personne pendant trois jours: elle fit un prisonnier après la paix. Il fallait des victimes saignantes pour accuser; on choisit des blessées si bien guéries, qu'on n'aurait jamais soupçonné

leur accident. Paris demandait un piqueur, et l'on fournit un tailleur.

» Bizeul, c'était ce tailleur, ne pouvait revenir de son étonnement ; sa mise en jugement l'a pénétré d'affliction, et sa comparution au palais de justice l'a rempli de terreur. A peine dans son trouble a-t-il pu laisser tomber devant le tribunal correctionnel quelques paroles qui ont été accueillies tour à tour par le sourire et l'indifférence de plusieurs spectateurs.

» Quant à moi, s'il m'est donné de sentir le péril, il m'est interdit aussi de manquer d'énergie ; défenseur du faible, je dois combattre avec vigueur pour celui dont les facultés morales chancèlent souvent sous le poids d'une accusation. Je vais donc rassembler tous mes efforts en faveur d'un malheureux qui semble s'abandonner lui-même; j'accomplis mon devoir; la justice fera le reste.

» Ce serait une question importante et presque européenne que celle de savoir, non s'il y a eu

des piqûres, mais s'il a existé un piqueur, un piqueur volontaire, un homme qui se soit constitué de lui-même l'ennemi bizarre et féroce des jeunes personnes, l'effroi des familles.

» Je n'ai point oublié le trésor offert à celui qui parviendrait à expliquer les énigmes sans mot : la Tête de mort, sa dot enchanteresse et ses conditions impossibles ; le monstre de Cette, qui sortait de la mer pour aller dévorer les habitans dans les villages, et tant d'autres distractions préparées avec art. J'ai vu mettre à profit la comète, madame Manson, la peste et le serpent marin. Les piqûres sont peut-être une nouvelle mystification.

» L'imagination du libertinage a tout inventé, et même dépassé les bornes du possible ; les piqûres ne peuvent s'expliquer en faveur de la corruption. Elles n'ont été non plus le prétexte d'aucune tentative de vol. Je laisse à d'autres le soin de tirer des conséquences.

» Le monstre a exercé pendant un mois ses

ravages dans les rues, sur les places publiques, au milieu du jour, et il n'a pas été approché par la police. *On assure cependant parmi le vulgaire que lorsque trois personnes sont réunies, il y en une au moins qui a mission d'arrêter.* Un seau d'eau est renversé, un étalage tombe, un passant glisse, un cocher jure, un cheval se cabre, et voilà des espions qui menacent, jugent, emprisonnent; vous n'en attendiez pas un, et vous en avez mille; on dirait qu'ils sortent du sein de la terre.

» On a prétendu, sous le régime de la terreur des piqûres, que le monstre avait perdu quelquefois et recouvré subitement sa liberté. Entre divers exemples on cite celui d'un distillateur : aux cris de son épouse il se jeta sur le piqueur, le chargea de liens, le remit à la force publique, et le rencontra le lendemain dans les rues de Paris.

» Au reste, le temps nous apprendra par quel miracle les piqûres ont cessé tout à coup. On croirait qu'une puissance infernale a dit à son

envoyé : « C'est assez ; » *et les femmes, oubliant le danger, plus gaies qu'auparavant, sont revenues comme les lapins foudroyés.*

» Je crois avec fermeté que l'invisible agent, victime obéissante, avait été armé piqueur à son grand déplaisir, et effrayait la capitale en s'effrayant lui-même ; je dois néanmoins supposer un moment qu'il a travaillé librement pour son compte. Bizeul est-il piqueur ? a-t-il enchéri sur les goûts de l'empereur Domitien, qui, comme on sait, inventa le premier ce cruel amusement ?

» La police reçut ou se donna, pendant la terreur, un avis anonyme conçu en ces termes : « Le moyen (de découvrir) serait de faire in-
» terroger les femmes qui tiennent les princi-
» pales maisons de prostitution, et d'obtenir
» d'elles, soit *par argent*, soit *par menaces*, les
» noms ou du moins des renseignemens sur les
» individus qui ont les goûts les plus étranges et
» les passions les plus affreuses ; *on a des raisons*
» *de croire qu'avec de l'or on obtiendra des in-*

» *dices suffisans.* » Bientôt après, on mit à l'ordre du jour de l'armée d'observation que l'on donnerait douze cents francs d'un piqueur quelconque.

» Un homme existe d'une ardeur incroyable, audacieux, entreprenant, doué de l'instinct le plus subtil, et devinant alors qu'il ne sent pas; transfuge des malfaiteurs, il a mérité par ses talens, ses services et ses métamorphoses, d'être mis à la tête d'une troupe d'agens invisibles qu'il choisit lui-même. C'est un favori que l'on croit nécessaire. Ne devait-il pas rêver le piqueur?

» Il nomma Bizeul, et tout semblait favoriser ce choix. Le piqueur était laid, Bizeul n'est pas beau; le piqueur avait des aiguilles, Bizeul est tailleur; le piqueur n'était ni petit ni grand, Bizeul a à peu près cette taille-là. Et puis Bizeul a subi autrefois un jugement pour une affaire qui n'avait pas trait avec les piqûres : on ne peut se tromper en condamnant un libéré; on le punit, et pour les fautes qu'il n'a point faites, et

pour celles qu'il aurait pu commettre par la suite.

» La scène va s'ouvrir. Bizeul est appelé chez le général. Où est la loi qui autorise le chef des agens secrets à mander les particuliers auprès de lui et à les interroger ? Mais ce n'est rien encore.

» Bizeul arrive, trouve d'anciens camarades, et aperçoit quelques jeunes demoiselles. Ici une confrontation dont il ignorait le but et les motifs commence. Il paraît que cet essai ne produisit point tous les résultats qu'on attendait, puisqu'on le renvoya chez lui au bout de quelques heures ; huit jours après seulement, il fut arrêté dans la boutique de son maître. Comment ne pas croire après cela que l'on avait répété la comédie ? D'abord on s'y prit mal, puis mieux, puis il n'y manqua rien.

» Bizeul, une fois déposé dans les prisons de la Préfecture de police, la représentation se renouvela sous les yeux d'un commissaire-interroga-

teur attaché à cette autorité, et qui oublia de dresser procès-verbal de la confrontation. Le temps nous révélera les motifs de cette omission. Jusque là, ne m'est-il pas permis de supposer que la tentative n'avait pas encore acquis le degré de perfection auquel elle est parvenue dans la suite ?

» Enfin après la triple expérience avérée aux débats, Bizeul, chargé de soupçons, fut livré à la justice réglée, qui continua la procédure. Cinquante jeunes personnes furent interpellées. L'immense majorité déclara au juge-instructeur qu'elle ne reconnaissait Bizeul sous aucun rapport. Quelques voix viennent se perdre au milieu de cette imposante réunion.

» Je retranche sur-le-champ du nombre des accusatrices deux jeunes demoiselles qui disent : « Nous ne sommes pas sûres; nous n'osons affirmer. » Il n'y a point de demi-vérités dans l'ordre physique.

» Je ne compte pas non plus la prétendue re-

connaissance d'une jeune modiste qui jase avec autant de babil que de fermeté, et dont le père a adressé à la police une lettre bien familière. Elle a dit d'abord, *Non ;* puis, *Je doute ;* puis, *Je crois ;* enfin, *Oh ! c'est bien lui.*

» Restent deux voix, la voix d'une lingère et celle d'une couturière. Que sont ces femmes en elles-mêmes ? Je l'ignore ; mais leurs déclarations me sont suspectes à plus d'un titre. Elles accusent et témoignent tout à la fois. Elles parlent de piqûres faites à la fin d'août, et à cette époque il n'y avait pas de piqueur. Enfin, le 22 décembre, après un intervalle de quatre mois, elles indiquent et signalent un coupable. Magistrats, citoyens, étrangers, quel jugement porterez-vous de ces audacieuses reconnaissances ? Ah ! je ne crains pas de l'affirmer, tant qu'il existera quelque pudeur parmi les hommes, on rejettera en rougissant des opérations déshonorées, corrompues, empoisonnées à leur source. La justice, fille de la vertu, ne souffrira pas que l'espionnage prépare et partage ses sublimes travaux. Les plus vils agens ont porté

la main sur la procédure. Je puis tout supposer; la hardiesse de mes soupçons ne sera jamais au delà du but.

» Jusqu'ici j'ai repoussé les deux dépositions aggravantes par des raisons puisées au dehors. Je veux maintenant les combattre par elles-mêmes. Toutes les jeunes personnes ont tracé du piqueur des portraits hideux, ouvrages de la peur. Teint livide, chevelure noire et éparse, regard farouche; voilà les moindres traits. Bizeul n'a pas sans doute à se louer de la nature, mais cette peinture lui ressemble-t-elle? Ses yeux sont bleus, ses cheveux châtains, et sa pâleur n'a rien d'extraordinaire. Et si maintenant je passe au costume, je trouve des différences beaucoup plus remarquables. Le piqueur avait un chapeau à larges bords et un parapluie bleu; le chapeau de Bizeul est étroit, et jamais il n'a possédé de parapluie. Le piqueur portait tantôt un pantalon de drap bleu, tantôt un pantalon gris-lapis; Bizeul avait alors deux pantalons, l'un de nankin, l'autre de toile. Enfin le piqueur sortait soit avec un habit vert, soit avec une redingote

olive, soit avec un habit noir; Bizeul met depuis un an un habit bleu qui tombe en ruines. J'ai exposé toute sa garderobe pièce à pièce. Femmes qui l'avez accusé avec tant d'assurance, répondez ! où Bizeul prenait-il ces magnifiques vêtemens, des yeux sinistres, la couleur des tombeaux et ces perruques menaçantes ?

» Répondrai-je, en terminant, à l'objection puissante tirée de la première condamnation de Bizeul ? oui, j'y répondrai pour accuser à mon tour. Voulez-vous des crimes qui agitent la société jusque dans ses fondemens ? souffrez que l'on poursuive sans cesse, le jugement à la main, le coupable qui a subi la peine, et le désespoir inventera des vengeances; les ennemis des hommes marcheront nus et armés. Vous poursuivez devant les tribunaux celui qui viole la cendre des morts; comment traiterez-vous celui qui trouble la paix des vivans, arrache l'appareil à peine posé sur les blessures sanglantes et les arrose avec du poison ? J'ai lu qu'un peuple, célèbre par la sagesse de ses lois, avait mis les condamnés sous la sauve-garde des magistrats,

et décrété des châtimens rigoureux contre les téméraires qui les outrageraient alors qu'ils ne seraient plus que malheureux. On reproche à Bizeul sa condamnation, et moi je m'en empare pour le défendre. Quels motifs, je le demande, ont pu le faire soupçonner dans une ville peuplée d'un million d'habitans? Les piqûres avaient cessé, et les jeunes personnes n'avaient signalé ni son nom, ni sa demeure, ni ses relations. On serait tenté de croire que l'on a choisi un ancien prisonnier, dans l'espoir peut-être que la pitié rougirait de le secourir. Cependant on s'est trop hâté; la raison affronte tous les dégoûts; elle est grande, et, j'ose l'affirmer ici, la conduite précédente de Bizeul, son infamie, si l'on veut, le protégeront devant tous les hommes sages. Mais je suis las, et je m'afflige de prononcer tant de fois les noms de prisons et de crimes. Les maîtres et les camarades de Bizeul ont été mandés. Quel témoignage en ont-ils porté? Il était doux et paisible, assidu au travail, fréquentait des gens irréprochables, et vivait avec autant de régularité que d'économie. On a prétendu quelquefois que la vertu avait

ses jours de lassitude et d'impatience. Que fera le repentir, s'il ne trouve sur son passage que la guerre, l'opprobre et la persécution ? »

Après la condamnation de Bizeul, la police, qui ne doit jamais avoir tort, ne manqua pas de faire répandre dans le public que le pauvre *pique-prunes* était un de ces êtres dépravés dont les passions sont tout à la fois bizarres et cruelles; quand on veut tuer son chien, on le dit enragé. On le représenta comme un monstre avide des horribles voluptés préconisées par le marquis de Sade. Les bonnes gens crurent à cette fable; et il leur parut très-heureux qu'on l'eût séquestré de la société. D'autres, plus sceptiques sur le fait d'une humeur luxurieuse si insolite et si peu à la portée d'un homme qui n'avait pu se souiller l'imagination par des lectures obscènes puisqu'il savait à peine lire, pensèrent que Bizeul pourrait bien n'être qu'un farceur infortuné ; entre ces deux sentimens, l'obligation pour tous de le reconnaître bien jugé accrédita cette opinion mitoyenne : que le tailleur était le tome second, ou, si l'on veut, le pendant

d'un certain chevalier tape-c..., qui, environ trente ans auparavant, avait fait le désespoir des beautés potelées, par l'insolente et rude application à l'improviste d'une main décharnée sur ce dualisme charnu, dont le *polisson* fait aujourd'hui l'ingénieux complément, lorsque la nature s'est montrée avare de ce côté.

CHAPITRE VII.

UNE MOUCHARDE.

Les traîneurs de guêtres. — Le portrait de la modiste. — Juive avant tout. — Les droits du patron. — Esther, Eliezer, Nephtali, Rebecca, etc. — Breloques et décorations. — Un personnage. — Petits pieds rares en Israël. — Les poches grasses. — La fête de monsieur Jules. — L'embarras du choix. — Impossibilité du cumul. — Une écumeuse sur la mer du sentiment. — Adorateur quinquagénaire. — La rue Gît-le-Cœur. — De nécessité vertu. — L'œillade de rappel. — Le mollet incendiaire. — Scène de ténèbres. — Un canapé. — Le brillant donné. — Affreuse clarté. — Fatale méprise. — Le chevalier de la triste figure. — Ce qu'on baise quand on n'a pas gagné une seule partie. — Le gage touché. — Jeux innocens. — Accouchera-t-elle ? — Véritable avanie à la turque dans le goût oriental.

On a vu figurer dans le procès du piqueur une jeune modiste dont le babil et l'effronterie

étaient un sujet d'étonnement pour l'avocat du malheureux Bizeul. Cette personne si délurée était juive, et maîtresse alors du nommé Gouri, secrétaire de Vidocq.

L'intéressante Israélite n'était pas sans charmes : les amateurs d'une certaine tournure la trouvaient assez habituellement de leur goût ; aussi prenait-elle un malin plaisir à se faire suivre par ces flaneurs érotiques dont il y a abondance sur le pavé de la capitale : je dis *malin plaisir*, parce que si ces traîneurs de guêtres étaient d'un âge à effaroucher les amours, ou s'ils n'avaient pas cet air cossu qui annonce une mine d'or, ils en étaient pour leurs frais de route, et au bout la mystification. Un beau jeune homme s'attachait-il à ses pas, alors elle était moins cruelle, surtout quand elle imaginait que d'un peu de complaisance il lui reviendrait bonheur et profit. Elle était femme, avec cela brune, ses yeux aux coins relevés étaient deux fournaises ardentes, ses sourcils joints formaient l'arc de Cupidon, une petite moustache passablement fournie ombrageait sa lèvre de

corail; son nez à la romaine pouvait attester indifféremment ou sa descendance en ligne directe de la tribu de Lévi, ou sa consanguinité avec feu Messaline de lubrique mémoire. Ajoutez que son sein, fort joliment développé, était comme le soufflet du forgeron, allant et venant, ou plutôt bondissant et rebondissant au commandement d'un cœur qui semblait perpétuellement palpiter. Au moyen de cette organisation, la modiste avait toutes les faiblesses de son sexe, mais en regard, et comme un antidote, étaient toutes les passions lucratives de sa caste.

Dieu sait si le secrétaire du sultan Vidocq pouvait se vanter de la fidélité de sa Dulcinée: d'abord il y avait le patron à qui l'on ne devait rien refuser: prélibation et postlibation, il avait tous les droits; ensuite venaient les rencontres fortuites, bonnes fortunes, aventures, coups de commerce, galanteries, etc., etc.; puis les séductions dans un but de police; enfin l'amant de rigueur, car Gouri n'était qu'une sorte de paratonnerre, ou une plaque d'assurance contre tout

accident qui exposerait à quelque démêlé avec la justice : on lui payait la prime, mais froidement, et s'il ne se faisait pas illusion, il ne dépendait que de lui d'apprécier la justesse de ce proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint. »

Un soir Esther, Éliézer, Nephtali, Rebecca, Debora, Dalila, on l'appellera comme on voudra, car au besoin elle prenait tous ces noms et beaucoup d'autres; un soir donc, la modiste aperçoit derrière elle un grand monsieur fort bien couvert, ayant au vent force breloques de grand prix, avec une ribambelle de décorations sur le pectoral : c'était au moins quelque général russe en passage à Paris, ou un pair de France richement doté, au retour de trente-six ambassades dans lesquelles il aurait vendu son pays.

Ce personnage avait environ cinquante ans, et se morfondait autant pour bien porter son buste ou son bois, suivant qu'il était célibataire ou marié, que pour faire des enjambées qui ne permissent pas à deux pieds mignons, finement

emprisonnés dans la prunelle, de se dérober à ses regards.

La modiste à qui ces petits pieds, si rares en Israël, étaient comptés pour agrément tout aussi bien que sa taille svelte, son bras volupteux et sa jambe délicieuse, redoubla de vitesse afin de s'assurer si elle était véritablement de la part du monsieur, l'objet d'une attention de convoitise : elle traverse le Pont-Neuf, le monsieur le traverse après elle. Elle longe le quai des Orféyres, il prend exactement la même route; elle passe sur le pont Saint-Michel, il ne la quitte pas; elle enfile la rue de l'Hirondelle, il l'enfile pareillement, affrontant comme elle les émanations fétides de ce dégoûtant quartier.

Décidément ce sont les petits pieds de madame, avec l'assortiment, qui trottent dans la cervelle de monsieur. Ce soupirant a les poches grasses, cela se voit de reste, et la modiste aurait bien la fantaisie de les lui vider; mais, ô contre-temps! c'est aujourd'hui la fête de M. Jules, il y a festin au repaire, et si elle s'attarde on l'attendra sous

la table, c'est-à-dire que l'orgie se fera sans elle. Quel malheur de ne pouvoir courir deux lièvres à la fois, sans qu'il y en ait un qui s'échappe! Elle ne peut donc donner audience en cet instant ; d'ailleurs après une audience, tant courte fût-elle, il y aurait des désordres à réparer, ce qui prenderait encore du temps. Rien de si simple en semblable occurrence que d'accepter ou d'offrir un rendez-vous pour le lendemain. Partie remise n'est pas toujours perdue; ceci est la consolation de toute écumeuse sur la mer du sentiment, quand le cumul est impossible; mais allez vous y faire mordre, avec des cheveux qui grisonnent! d'ordinaire un adorateur quinquagénaire ne brûle pas d'un soleil à l'autre, ses ardeurs ne sont que feu de paille; le premier objet qu'il entrevoit lui fait oublier le dernier qu'il a vu. Le vieux papillon voltige, il bat de l'aile sur une fleur; s'il se pose, il y meurt, sinon il passe, ne revient plus, et va secouer plus loin sa poussière.

La coreligionnaire des Naboth, des Nathan, des Melchisédech, des Mathusalem et compagnie,

a trop d'expérience pour ignorer cette incontestable vérité; persuadée qu'il est inutile de nouer une intrigue dont le fil se romprait au premier coin de rue, peut-être même au tournant de la rue Gît-le-Cœur, s'il s'y trouve quelque grisette accorte et bien faite, elle poursuit son chemin et ne songe plus à captiver l'homme aux décorations. Mais puisqu'elle n'a pas le loisir de répondre à sa flamme, sans compromettre sa portion du festin auquel elle est conviée, elle conçoit le projet de faire de nécessité vertu : au moment de frapper à la porte de la maison où la réunion doit avoir lieu, elle décoche au chevalier en conquête une de ces œillades de rappel sur le sens desquelles le moins entreprenant ne se méprend pas; puis elle laisse tomber le marteau, le cordon se tire, et pendant qu'elle franchit le seuil, le chevalier est transporté à l'aspect d'un mollet ravissant qui lui est apparu, sous prétexte d'une précaution très-rarement négligée quand il y a sous la jupe de quoi bouleverser la tête d'un mortel. Le chevalier présume que ce sont des agaceries; il s'introduit sur les talons de l'odalisque; un escalier se présente à sa gauche, c'est

par cet endroit qu'elle est montée, il monte aussi ; au premier étage sont deux battans entre-baillés, il pousse et le voilà dans un salon ; l'obscurité y est très-grande, n'importe, il s'avance à tâtons ; quelqu'un respire, sans doute que c'est l'odalisque ; il s'approche, le toucher lui révèle une robe de soie, et presque aussitôt une main douce comme du satin vient presser la sienne, il se laisse attirer... Où est-il ? Ce n'est pas l'herbe de la pelouse, ce n'est pas la fougère de la colline, ce n'est pas le gazon de la verdoyante prairie, c'est le velours d'Utrecht, ce sont de moelleux coussins ; enfin c'est un canapé. O Joseph ! ô Putiphar ! ô vertueux saint Antoine ! ô tentation ! ô ! ô ! ô !...

— Prends cet anneau, c'est un brillant... allons, prends ; et la bague est au doigt, elle y est.....

Tout à coup d'une pièce voisine partent des éclats de rire à rompre le plancher ; une porte s'ouvre, et à la lueur de deux flambeaux, tenus par la princesse du sieur Gouri, le chevalier re-

connaît qu'il a fait ses libéralités à qui?... à la moderne Abisag de Sunem? non à une duègne, peut-être était-ce la mère..... C'était..... taisons-nous; mais on ne risque rien de supposer tout ce que comporte l'immoralité la plus profonde. La vieille était aux anges, et le chevalier se montrait penaud plus qu'on ne saurait l'exprimer. Toute la bande des sacripans, capitaine et subordonnés, était accourue. C'était à qui mécaniserait la victime, qui eut à essuyer une bordée de lazzis des plus grossiers; le capitaine sautait, dansait, gambadait et s'en donnait avec son gros ventre, son gros rire à gorge déployée. Gouri était triomphant; il embrassa, à trois reprises différentes, la tendre amie qui venait de lui donner une marque si éclatante de sa fidélité.

— Tu vois, *Gugus* (Auguste), lui dit-elle, on voulait que je te fisse des traits, c'est monsieur... il n'a tenu qu'à moi; mais jamais, mon nichon, jamais.

— C'est bien, ma Nini; et après ces mots, changeant subitement de ton, Gouri apostropha ainsi le chevalier :

— C'est donc toi, vieux béribonneau, qui prétends débaucher ma femme? il faut à monsieur des morceaux friands, des jeunesses, on lui en donnera; mais en attendant, tu vas prendre tes cliques et tes claques et évacuer; allons, plus vite que ça, détale, ou.....

— Non pas, interrompit Vidocq, il ne s'en ira pas comme cela. Oh! la bonne farce! il me vient une drôle d'idée, ça serait-i cocasse! il faut... mais il ne pourrait plus... Comme il est une paire d'amis avec madame (il désignait la vieille), il est juste qu'il ne se retire pas sans lui avoir fait ses adieux. Voyons, Nini, c'est à toi à commander...

— J'ordonne au gage touché...

— C'est cela, s'écria Vidocq, nous jouons aux jeux innocens. Eh bien, qu'ordonnes-tu?

— J'ordonne...

— Un instant, observa Vidocq, on ne rend pas les gages.

— C'est entendu, monsieur Jules. J'ordonne... j'ordonne...

— Accouchera-t-elle?

— Eh bien! j'ordonne... Ma foi, je n'ose pas; ordonnez vous-même, monsieur Jules.

Monsieur Jules ordonna en effet, et le pauvre chevalier n'eut pas bon marché de ses conditions: toutefois, et comme il lui tardait de sortir de ce guêpier, il se soumit à tout ce qu'on exigea de lui. La cérémonie terminée on le joua à la balle, ou en d'autres termes, on lui fit courir une poste, puis on lui administra ce qu'à l'école polytechnique on appelait une bascule. Enfin Nini, en se tenant les côtes à deux mains, tandisque sa rate s'épanouissait à outrance, s'avisa par manière de compassion de solliciter la grâce du patient. Alors on le prit par les épaules et on le lança dans l'escalier, où il roula jusqu'en bas, arrosé d'un déluge de suif que l'on répandait sur ses vêtemens, parce qu'on prétendait l'éclairer.

— O confusion! ô honte! ô les reins! ô mon brillant! soupirait le chevalier, qui, s'éloignant plein de regrets et de contusions, se promit bien qu'on ne l'y reprendrait plus.

CHAPITRE VIII.

LE TARTUFE.

Un crime horrible. — L'assassin est en fuite. — Vaine perquisition. — L'arrivée d'une dame. — L'escouade en observation. — Explorations dans les auberges. — Le voyageur au *Sabot d'or*. — Quelques indices. — Le cerveau dérangé. — La femme inquiète. — De cabaret en cabaret. — La pist eperdue. — Retour à Versailles. — Prévisions justifiées. — Arrestation d'un émissaire. — Un substitut du procureur du roi. — Il y a de la lumière. — Prise d'assaut. — Le coup de sifflet. — Les exercices de piété. — Les psaumes de la pénitence. — L'hospitalité du curé. — Soudaine conversion. — De quoi t'inquiètes-tu ? — La vue du sang. — Imperturbable sang-froid. — Confrontation. — Effronterie incroyable. — Départ pour le bagne. — Accès de dévotion. — Les forçats. — Première halte. — Le masque tombe.

Un matin, la police fut instruite qu'un assassinat, accompagné des plus horribles circon-

stances, avait été commis dans le palais Bourbon. L'auteur du crime était en fuite; on ne le désignait pas positivement, mais on avait de puissans motifs pour soupçonner le sieur Faure, employé à l'intendance de la maison, et l'un des hommes investis de la confiance du prince. Les présomptions étaient d'autant plus fortes que Faure était parti sans qu'on eût le moindre indice sur la direction qu'il avait pu prendre.

Cependant le beau-père et la femme de Faure restaient à Colombe. On présuma qu'il serait allé les voir. Le procureur du roi résolut de faire une descente à leur domicile, et pour l'aider dans sa perquisition, il emmena avec lui Vidocq et quelques-uns de ses auxiliaires.

La perquisition terminée, le magistrat était sur le point de se retirer, lorsqu'arriva une dame qui avait, disait-elle, quelque chose de très pressant à communiquer au beau-père de Faure. Le procureur du roi interrogea cette dame. Elle était de Passy, où son mari se livrait au commerce des vins. Ne faisant pas mystère du but

de sa visite, elle raconta que la nuit précédente elle avait été éveillée par M. Faure, qui s'était présenté chez elle en chemise et dans une agitation si grande, qu'au premier moment elle avait eu de la peine à le reconnaître. Elle ajouta qu'après lui avoir fait une histoire pour justifier l'état de désordre dans lequel elle le voyait, il lui demanda des vêtemens; que, pleine de confiance en ce qu'il lui disait, non-seulement elle lui avait donné des habits, mais encore elle lui avait prêté un cheval pour se rendre à Versailles, que le cheval avait été ramené par un commissionnaire, et qu'elle n'en savait pas davantage.

Ces renseignemens prouvaient que Faure se hâtait de gagner au large; Vidocq les recueillit afin d'en faire son profit, et pour se mettre aussitôt à la poursuite du fugitif, il quitta sur-le-champ Colombe en y laissant une escouade de ses agens, auxquels il recommanda de surveiller les démarches de toutes les personnes qui habitaient la même maison que le beau-père.

Vidocq était persuadé que la nuit suivante

Faure enverrait ou viendrait lui-même prendre son passe-port qu'il y avait laissé. Alors on se serait emparé de lui; mais comme il pouvait aussi se faire qu'il ne vînt pas, il se disposa à suivre ses traces.

En arrivant à Versailles, Faure avait dû descendre dans une auberge. Vidocq, assisté du commissaire de police, explora toutes les auberges de la ville, et nulle part on ne put lui donner les indications dont il avait besoin. De nouvelles informations le conduisirent cependant à apprendre que vers les quatre heures du matin un homme s'était présenté au *Sabot d'or*, d'où il était reparti après avoir pris un bouillon et écrit plusieurs lettres dont il avait chargé un commissionnaire, à qui il avait ordonné de reconduire à Passy le cheval sur lequel il était venu.

Le signalement donné, les vêtemens décrits, la circonstance du cheval dirigé sur Passy, celle des lettres tracées à la hâte, ne permettaient pas de douter que le voyageur matinal fût un autre que Faure; mais qu'était devenu ce voyageur?

On disait qu'il était sorti par la porte de l'Orangerie. Vidocq s'adresse aux commis de la barrière ; il interroge tout le monde au sujet d'un père de famille dont le cerveau et un peu dérangé, et en parlant de ce prétendu infortuné dont la femme, suivant ce qu'il assure, est fort inquiète, il ne manque pas de dépeindre Faure trait pour trait, sans omettre l'accent gascon auquel on peut le reconnaître.

En s'enquérant de la sorte, il s'avance sur la route de Saint-Cyr ; à quelque distance de Versailles, il entre dans un cabaret dont le maître lui rapporte qu'un individu qui, sauf la coiffure, ressemble beaucoup à celui qu'il cherche, a passé quelques heures auparavant, qu'il s'est arrêté pour prendre un verre de vin, et a ensuite continué son chemin. Faure était parti de Passy avec un carrick vert, et l'individu que signalait le cabaretier avait une redingote brune. Vidocq, qui lui-même était déguisé en paysan, en conclut que Faure avait également jugé à propos de se travestir ; dès lors il appropria ses interrogations à la circonstance.

A Saint-Cyr un autre cabaretier lui donna des nouvelles de la redingote brune; elle cheminait maintenant dans la compagnie d'un charretier, dont elle s'était accostée, sans doute pour se donner un air d'intimité avec un habitant du pays.

Vidocq était pressé de les atteindre, mais bientôt il sut que le charretier et son compagnon avaient sur lui une avance de trois ou quatre heures, et un peu plus loin il acquit la certitude qu'ils n'étaient plus ensemble, ou, ce qui revient au même, qu'il avait perdu la piste du prétendu aliéné.

Cette piste perdue, rétrograder était ce qu'il y avait de plus sage. Vidocq revit Versailles à la tombée de la nuit, et il rencontra un de ses agens qui accourait de Colombe pour lui rendre compte des résultats de la surveillance exercée au domicile du beau-père de Faure. L'événement avait pleinement justifié les prévisions de Vidocq, puisqu'au moment même de sa première apparition à Versailles, les agens,

laissés en observation à Colombe avaient arrêté un émissaire dont le message était tombé entre les mains de l'autorité. Cet émissaire, qui consentait à indiquer la retraite de Faure, ne tarda pas à arriver, amené par d'autres agens qui devaient seconder Vidocq dans son opération.

Il était huit heures du soir : les mouchards, au nombre de dix, le chef y compris, montèrent dans des voitures, et toute la troupe se mit en route. Un substitut du procureur du roi suivait en chaise de poste ; on entre dans un village, les mouchards mettent pied à terre, et, sans faire de bruit, ils se dirigent vers une habitation qui leur est signalée. A quelque distance le cortége s'arrête, et Vidocq, s'avançant avec l'émissaire qui lui sert de guide, pénètre dans la cour de la maison.

— Ils ne sont pas encore couchés, observe l'émissaire, car il y a de la lumière dans la chambre de l'étranger.

Vidocq et le paysan s'approchent de cette

chambre à pas de loup; frappera-t-il? la porte est si légère, qu'il lui semble plus simple de l'enfoncer. Assisté de son compagnon, il donne une violente secousse; au premier choc la porte cède, et voilà Vidocq introduit dans la place.

Faure est au lit, tenant un livre à la main. Vidocq donne un coup de sifflet, et rapide comme la foudre, il se jette sur le lecteur stupéfait de voir un homme en blouse le saisir avec cette brutalité.

Au même instant paraît toute la bande.

— Que me voulez-vous? demande Faure, pourquoi me troubler dans mes exercices de piété? et il montre qu'il était occupé de lire les psaumes de la pénitence.

— C'est bien, lui dit Vidocq, tu les liras une autre fois; en attendant, je suis porteur d'un mandat, et je t'arrête au nom de la loi.

— Mais pour qui me prenez-vous donc? il


BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

faut que vous soyez dans l'erreur, réplique Faure sans se déconcerter.

— Je ne me trompe pas; tu nous suivras, car c'est Faure que nous cherchons.

— Mais, Monsieur, je puis vous certifier que je ne me nomme pas ainsi : je suis un voyageur qui se rend au couvent de la Trappe, où il doit entrer demain.

— Et moi, je puis t'affirmer que tu ne te rends pas au couvent de la Trappe, mais à la préfecture de police, où nous allons t'emmener.

Jusqu'à l'arrivée du substitut, Faure persista à renier son nom. Alors seulement il reconnut qu'on ne se trompait pas.

En voyant arrêter cet assassin dans une habitation qui n'était point une auberge, on imaginera sans doute qu'il s'était réfugié chez une personne de sa connaissance. Il en était tout autrement; Faure ne sachant où reposer sa tête,

et n'osant demander asile dans un hôtellerie, était allé trouver le curé du village, à qui il avait confessé son crime. Depuis qu'il avait trempé ses mains dans le sang, il se faisait, disait-il, horreur à lui-même, la grâce l'avait subitement touché; il avait entendu la voix de Dieu; il voulait expier, par un repentir de tous les jours, le premier et le dernier forfait de sa vie; il implorait les mortifications, les abstinences; il voulait vivant descendre au tombeau.

Le curé, qui était un saint homme, avait cru à la sincérité de cette conversion. Pour soustraire un si grand pécheur au châtiment qui lui était réservé, et pour lui donner le temps de faire sa paix avec le ciel, il avait consenti à le conduire le lendemain aux pères de la Trappe, et l'avait placé, en attendant, chez une de ses ouailles, qui, en sa considération, lui avait donné l'hospitalité.

Faure, après qu'on l'eut lié et garrotté, fut conduit à Versailles, où il subit son premier interrogatoire. Vidocq le fit ensuite asseoir dans

son cabriolet, entre lui et l'un de ses agens. Dans le trajet pour se rendre à Paris, Faure fut d'une tranquillité inconcevable; il parlait de son affaire comme d'une chose fort ordinaire, et paraissait certain de n'avoir rien à redouter; il était impossible de garder plus de calme et de sans-froid. En descendant la montée de Sèvres, le cheval était au galop.

— Etes-vous bien sûr de votre bête? demanda Faure à Vidocq; elle n'aurait qu'à faire un faux pas et nous blesser!

— De quoi t'inquiètes-tu? répliqua le chef de la sûreté; quand tu te romprais la tête, elle n'est plus à toi.

Le lendemain de son arrestation, Faure fut amené sur le théâtre du crime dont on l'accusait. La vue du sang qu'il avait répandu ne lui causa pas la plus légère émotion; le parquet de trois pièces en était inondé; il les traversa sans que l'on pût remarquer sur son visage les traces d'une impression; il était d'une impassi-

bilité révoltante; dans le palais, il marchait la tête haute; il regardait effrontément et saluait toutes les personnes qui étaient sur son passage; à chacune d'elles il parlait avec la fierté et l'aplomb d'une innocence qui est sûre de son triomphe.

Les magistrats décidèrent que le jour suivant il serait confronté avec sa victime ; il fut encore une fois extrait de la préfecture et conduit au palais Bourbon. Quand il entra dans la chambre du vieillard aux jours de qui il avait attenté, celui-ci, l'apercevant, lui dit d'une voix mourante: — Viens contempler ton assassin.

— Vous vous trompez, mon cher, répliqua Faure, dites donc la victime. Au surplus, s'empressa-t-il d'ajouter, vous auriez tort de m'en vouloir, je suis moins coupable que malheureux.

Le procureur du roi et toutes les autres personnes présentes ne purent entendre ces paroles sans indignation.

Pendant qu'on procédait à la vérification des

comptes de Faure, pour y trouver des preuves de sa culpabilité, un étranger aurait été embarrassé de discerner le prévenu des juges qui instruisaient son procès. Jamais scélérat ne montra un sang-froid plus imperturbable, ni une plus étonnante présence d'esprit. C'était presque de l'abnégation.

Le jour même de son départ pour le bagne de Toulon, où il allait être enfermé sous le poids d'une condamnation à perpétuité, il affectait d'être résigné, et ne prononçait pas deux mots sans y mêler le nom de Dieu, qu'il avait sans cesse à la bouche; il exhortait ses camarades de chaîne à faire comme lui, à supporter leurs souffrances sans se plaindre, à bénir le ciel qui leur offrait ainsi le moyen d'expier leurs fautes. On pouvait être édifié d'un pareil langage; mais peu accoutumés à entendre un missionnaire de cette espèce, les forçats qu'il voulait convertir ne lui répondaient que par des injures.

— *Tu nous sors*, lui disaient-ils, *rengracie*

batteur; avec tes bonnimens à l'estorgue, nous prends-tu pour des sinves? c'est bon pour tésigue, d'être content d'aller au pré à birbe, car si l'on t'avait rendu justice, tu serais buté; va-t'-en au raboin. Ce qui se traduit ainsi: «Tais-toi, hypocrite; avec tes discours mensongers, nous prends-tu pour des imbéciles? passe pour toi d'être content d'aller aux galères à perpétuité, puisque si l'on t'avait rendu justice, tu serais guillotiné; ainsi va-t'-en au diable!»

Faure, déconcerté de ce qu'on accueillait de la sorte ses prédications, changea de système: dès la première halte il prit un rôle tout contraire, et s'en acquitta fort bien, suivant ce qu'a rapporté le conducteur de la chaîne, le lieutenant Thierry. Quelqu'un demandait à ce dernier comment Faure avait fait le voyage: — *Comme un gaye de retour*, répondit-il, *il a rigolé avec les pègres et les fagots sur le grand trimard.* Comme un coquin qui a l'usage des galères, confondu avec les voleurs et les vieux forçats, il était leur boute-en-train. Une remarque qui a souvent été faite, c'est qu'il n'est pas

de plus grands scélérats que ceux qui ont emprunté le masque de la dévotion : le masque tombé, ils sont aussi impudens qu'auparavant ils étaient dissimulés.

CHAPITRE IX.

—

IL FAUT UN COUPABLE.

Excès de zèle. — Tolérance étrange. — L'assassin de la belle écaillère. — Celui du docteur Leroi. — Innocens poursuivis. — Le *Veau qui tête.* — La veuve d'un vitrier. — Le cadavre. — Le chaudronnier Sarrazin. — Les deux clous. — Le sac d'argent. — Rapport perfide. — Hypocrisie de sentimens. — Incident imprévu. — Un homme qu'on a vu. — La mère Lecoufe et son fils. — L'alibi. — Induction terrible. — Les registres du Mont-de-Piété. — La reconnaissance trouvée. — Preuve accablante. — L'abominable femme. — Le meurtrier de Prud'hon. — Joie atroce. — Le musée du docteur Spurzheim. — Le moderne Méphistophélès.

Dès qu'un crime était dénoncé à la police, ce n'était pas à découvrir le coupable que s'attachait Vidocq, mais à appeler tous les soupçons

sur la tête du premier individu qu'il pourrait facilement arrêter, après l'avoir enlacé dans des conjectures accumulées pour obtenir un mandat.

Le nombre des personnes dont il provoqua de la sorte l'emprisonnement est des plus considérables. Pour le plus mince délit, dès qu'on recourait à son intervention, il voyait cent prévenus et remplissait les cachots. Si ceux qu'il avait désignés n'étaient pas coupables, on les mettait en liberté; alors il en arrêtait d'autres, jusqu'à ce qu'il eût rencontré, et il ne rencontrait pas toujours. On se souvient que l'assassin de la *belle écaillère*, le nommé Montreuil, lui échappa; cela n'est pas étonnant : ce misérable, bien qu'il fît partie du corps des pompiers, était affilié à la bande Vidocq; depuis il est devenu chef de la police dans une des principales villes de France.

On n'a pas oublié qu'un autre scélérat, l'assassin du docteur Alphonse Leroi, put gagner la frontière avant qu'on eût même songé à s'empa-

rer de lui. Les criminels qui avaient ou des accointances avec la bande, ou de l'argent, n'étaient jamais pris ; on citerait plus de cent meurtriers ou voleurs qui, sous le règne de Vidocq, ont joui d'une semblable impunité. En revanche, combien d'innocens ne signala-t-il pas aux poursuites et aux plus humiliantes investigations ! Afin qu'on le crût zélé, il faisait du zèle à tort et à travers. Ce n'était pas du zèle en action, c'était du zèle écrit, c'est-à dire des rapports ou des *actes de prévention* élaborés sur la place du Châtelet, dans le cabaret du *Veau qui tête*, et plus ou moins bien rédigés suivant que le rédacteur qui fournissait les faits, les idées, et leur disposition, avait plus ou moins de tâlent ; c'est une de ces pièces que nous allons transcrire : on s'apercevra aisément à la qualité du style, que cette fois Vidocq a mieux choisi son fabricant que de coutume. Sans doute il aura voulu que le mérite de la prose soit proportionné à l'importance du sujet. Vraisemblablement l'écrivain aura été payé plus cher ; quoi qu'il en soit, voici cette pièce fidèlement copiée sur l'original.

Avant de la lire, il est bon de se rappeler dans quelle circonstance elle fut produite.

Une femme, âgée de quatre-vingt-deux ans, habitait le faubourg du Roule : c'était la veuve d'un ancien vitrier, tout le monde la croyait pauvre ; on ne lui connaissait d'autres moyens d'existence qu'une pension de deux cents francs que lui faisait le comte d'Artois ; elle recevait en outre des secours de sa section et de quelques personnes charitables du quartier où elle habitait. Un jour, dans un enclos de la rue de Ponthieu, on découvre le cadavre d'une femme récemment assassinée. Des témoins qui assistent à la levée du corps reconnaissent la veuve Jérôme : c'est la vieille du faubourg du Roule.

Quel a été le mobile des scélérats qui ont attenté à ses jours ? est-ce la cupidité ? elle ne possédait rien et pleurait sans cesse misère. C'est là ce qu'attestent tous ses voisins ; cependant l'un d'eux, le chaudronnier Sarrazin, déclare qu'elle n'était pas aussi pauvre qu'elle le paraissait. Conduit par la pitié qu'inspire l'isolement

d'une personne d'un si grand âge, il a eu souvent l'occasion d'aller chez elle; il aimait à lui rendre des services; persuadé qu'elle était dans la détresse, il lui a même quelquefois donné de l'argent. Un matin elle le pria de raccommoder un des tiroirs de sa commode; il fallut planter deux clous : le premier entra sans difficulté; au second il éprouva de la résistance; il ouvrit le tiroir pour reconnaître l'obstacle : c'était un sac d'argent.

Sarrazin ajoutait qu'il avait été étonné en voyant que la veuve Jérôme eût à sa disposition un tel trésor. Cette déclaration, Sarrazin la faisait dans l'intérêt de la justice. On va voir avec quelle perfidie Vidocq s'en empara pour accuser ce brave homme.

IIe DIVISION. Le 16 juin 1823.

BRIGADE PARTICULIÈRE.

RAPPORT.

« Il est des crimes si bien calculés, qui ont été commis après des réflexions tellement mûries et approfondies, dont les auteurs ont examiné avec tant de soin les suites et les résultats, que l'intelligence et la sagacité humaine, portées au plus haut degré chez ceux qui sont chargés d'en découvrir, d'en rechercher les traces, les auteurs et les complices, échouent devant la criminelle prévoyance des coupables. La puissance divine pourrait seule déchirer le bandeau, soulever le voile qui cache la vérité aux mortels; mais comme elle communique rarement avec eux, il faut donc s'abandonner, en quelque sorte, au hasard, qui vient au secours de la faible humanité, et lui fournit le fil nécessaire pour l'aider à sortir du dédale et de l'incertitude ou l'ont plongée l'immoralité et la scéléra-

tesse : telle est la position où l'on se trouve relativement à l'assassinat de la veuve *Jérôme*.

» Sans prétendre être doué d'une pénétration et d'une perspicacité extraordinaires, j'ai l'honneur de soumettre à M. le chef de la deuxième division le résultat des réflexions que cet événement m'a suggérées.

» Le 20 mai dernier, on a trouvé cette malheureuse femme égorgée, dans le jardin du sieur *Lallemand*, rue de Ponthieu, n° 3; l'assassin ou les assassins avaient placés auprès de son cadavre de l'*herbe*, du *mouron* et de l'oseille, fraîchement cueillis.

» A quoi bon *cette herbe*, *ce mouron*, cette oseille? la veuve *Jérôme* n'avait point de lapins ni d'oiseaux à nourrir; elle pouvait se procurer toute espèce de légumes dans le jardin de M. Bonnet, qui lui avait permis dans prendre pour son usage, toutes les fois qu'elle en aurait besoin.

» Ces plantes ont donc été placées à dessein

par les assassins auprès de la victime, afin qu'on pût croire qu'elle s'était rendue librement et de son plein gré dans cet endroit; et il est de notoriété publique que la veuve Jérôme n'a pu s'introduire dans le lieu où elle a trouvé la mort; elle n'en avait pas la clef; la serrure a été fracturée par l'intérieur; il a donc fallu recourir à l'escalade pour s'introduire dans ce jardin. La veuve Jérôme, d'un âge qui approchait de la caducité, était dans l'impossibilité physique d'avoir recours à ces moyens aussi pénibles que dangereux, et elle n'eût encore osé l'entreprendre, même avec une échelle : qui donc à pu l'y conduire ou l'y entraîner ?

» *Des amis! des personnes dans lesquelles elle avait une confiance aveugle*, et qui auront employé pour l'exciter à cette démarche un motif de curiosité, ou tout autre subterfuge, très-innocent, très-indifférent en apparence, mais qui cachait les plus coupables et les plus criminelles intentions.

» Quels sont ces amis? quelles sont ces per-

sonnes? c'est ici que l'on se perd dans le vague des soupçons, dans l'immensité des conjectures.

» Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi ce crime atroce, le lieu où il a été commis, le caractère extrêmement défiant et soupçonneux de la veuve *Jérôme*, m'ont fait naître les réflexions suivantes :

» Il est prouvé jusqu'à l'évidence, que le jour de l'assassinat, cette femme a été vue à quatre heures de l'après-midi dans l'église Saint-Philippe-du-Roule.

» Le sieur *Sarrazin*, *son ami intime*, *l'homme dans lequel elle avait le plus de confiance*, l'a positivement et affirmativement déclaré ; ce n'est donc que vers six heures au plus tard, c'est-à-dire deux heures après la sortie de l'église, qu'elle a pu être victime d'un piége qu'on lui a tendu.

» J'ajouterai encore qu'elle n'a pu être assassinée plus tard, puisque depuis l'instant où le

sieur *Sarrazin* l'a vue *au salut*, elle n'est allée chez personne.

» Il est donc constant, avéré pour moi, que l'assassin ou les assassins sont des amis intimes, des connaissances particulières de cette infortunée; tout le prouve :

1° Le vol de la clef de la chambre, avec laquelle on est venu prendre l'argent dans la commode;

2° L'ordre qui régnait dans ses meubles et dans ses effets, lors de la vérification en son domicile;

3° L'enlevement du sac d'argent qui avait été vu par le sieur Sarrazin, dans le tiroir de la commode, lorsque, sur la demande et l'invitation de la veuve *Jérôme*, il avait rattaché deux clous qui manquaient à la serrure de ce tiroir; toutes ces remarques pourraient le faire soupçonner;

4° La découverte de deux sacs d'argent trou-

vés lors de la visite, par M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction. Les deux sacs étaient renfermés dans un secrétaire placé vis-à-vis de cette commode, et dont le tiroir paraissait n'avoir pas été ouvert depuis long-temps.

» D'après tous ces indices, on doit conclure que *l'assassin ou les assassins* ne convoitaient que le sac renfermé dans le tiroir de la commode, *qu'ils avaient vu*, et dont l'existence leur était connue. Ce qui prouve que ce sac était la seule chose que l'on voulait enlever, c'est, je le répète, l'ordre dans lequel tout a été trouvé; il n'y avait point de recherche à faire, point d'hésitation, de tâtonnement; on connaissait le *gîte*, la *cachette ;* on y fût arrivé à minuit, dans l'obscurité la plus profonde et sans tâtonner.

» On ne cherchait point à s'approprier, à enlever *ses bijoux*, *sa montre*, *son argenterie ;* toutes les personnes avec lesquelles elle avait des relations d'amitié, avec lesquelles elle était liée, savaient *qu'elle avait dit* les avoir vendues pour *acheter une inscription sur le grand-livre*.

On a effectivement trouvé dans son domicile et dans ses effets une inscription d'une date assez récente.

» Les assassins ne pouvaient donc connaître ni vouloir enlever les objets qu'ils savaient ne plus être en sa possession.

» Sur qui maintenant peuvent tomber, peuvent planer les soupçons avec quelque apparence de véritié et de probabilité?

» Sur *les amis* ou plutôt sur *l'unique ami* connu et avoué de l'infortunée veuve Jérôme, sur le sieur Sarrazin.

» On ne connaît que lui, il était intime; malgré sa défiance, c'est lui, lui seul, qui avait vu le sac d'argent; c'est encore lui qui le dernier a vu la veuve Jérôme; enfin partout on ne voit que lui, que le sieur Sarrazin. Si j'osais, si je pouvais lire dans l'avenir, je dirais presque : Je crois le voir conduisant sa victime dans le jardin, levant sa main armée du fer homicide et frappant... Mais

je m'arrête... N'anticipons pas sur les événemens pour venger la société outragée, pour apaiser les mânes sanglantes de la veuve Jérôme, attendons que son assassin ait fait lui-même l'aveu de son crime: la Providence est là, elle veille; reposons nous sur elle du soin de livrer le coupable à la vengeance des lois.

» On ne peut supposer aucun motif de vengeance ni d'envie d'hériter d'une manière aussi affreuse que prématurée, à ceux qui avaient quelques droits à la succession de la veuve Jérôme: ils sont inconnus jusqu'à présent; on sait seulement que cette veuve a deux neveux, dont j'ai donné les noms et domiciles dans mon rapport du 26 mai. Ceux-ci ne connaissaient ni les affaires, ni les ressources, ni les moyens d'existence de la veuve Jérôme leur tante. Elle ne les voyait pas habituellement, elle ne les admettait chez elle que très-rarement; s'ils eussent commis ce crime pour en obtenir l'horrible salaire, ils eussent tout bouleversé, tout dérangé, tout mis en désordre dans le logement de leur tante pour satisfaire leur avide curiosité. La vue *du*

sac, dans le tiroir de la commode, ou de ceux qui étaient dans le secrétaire, leur eût donné l'espoir d'en trouver d'autres; ils n'eussent épargné ni soins ni recherches, et certes le désordre dans tous les effets de la veuve Jérôme en eût été la suite.

» L'intimité de Sarrazin avec la veuve Jérôme, la confiance qu'il lui avait inspirée, qui était telle qu'elle avait vaincu sa défiance connue, et qui faisait la base de son caractère, cette confiance, je le répète, l'avait porté à lui faire réparer la serrure de sa commode, à la lui faire assujettir pour assurer la conservation de ce sac d'argent, que le sieur Sarrazin a vu; et il a été le seul, car la veuve Jérôme, qui thésaurisait en quelque sorte, tout en cherchant à inspirer de la pitié, de la commisération, aux personnes qu'elles fréquentait, dont elle recevait des secours, cette femme devait penser que si on avait connaissance qu'elle eût de l'argent en réserve, les secours cesseraient : elle avait donc fait taire ces scrupules, ces craintes, pour recourir au sieur Sarrazin, afin qu'il rendît plus sûre la fer-

meture de sa commode; et c'est dans cela même que je crois découvrir la culpabilité du sieur Sarrazin.

» La vue de ce sac aura fait taire en lui tous les sentimens d'honneur, de probité; la soif de l'or aura éveillé celle du sang, étouffé la voix du remords; il n'aura plus songé qu'au moyen de les assouvir, de les satisfaire, et quoique je sois étranger à de pareilles combinaisons, tel est le plan que je suppose avoir été arrêté et adopté par le coupable, par l'assassin.

» Il aura, à l'avance et dans la nuit qui a précédé le crime, escaladé le mur du jardin du sieur Lallemand, et ouvert par l'intérieur la porte qu'il aura laissée entr'ouverte, ou seulement poussée contre le mur. Il savait, d'après l'intimité qui existait entre lui et la veuve Jérôme, qu'elle allait à l'église; il l'aura attendue dans ce lieu *révéré*, et de là, sans être ému ni touché de remords par la sainteté du temple, il lui aura préparé une promenade, il l'aura conduite du côté de ce jardin; peut-être aura-t-il touché, sans aucune prémé-

ditation apparente, cette porte, elle aura cédé au mouvement, à l'impulsion donnée; la curiosité l'aura fait entrer; elle aura semblé toute naturelle à la veuve Jérôme, qui aura cédé au même sentiment, peut-être à l'invitation de son ami; et elle aura trouvé la mort sous un fer assassin, et elle aura trouvé le tombeau sous les pas de l'amitié! Je n'ose continuer.....; mais ma tâche n'est pas encore remplie; achevons.

» L'assassin n'est point ému à la vue du sang de sa victime qui ruisselle et inonde la terre; elle n'a pas encore rendu le dernier soupir, elle palpite encore, le râle de la mort frappe encore son oreille sans émouvoir son cœur; il fouille dans sa poche, enlève la clef de sa chambre, se rend dans son humble réduit et ravit *le sac* à la sûreté, à la conservation duquel la veuve Jérôme l'avait prié d'ajouter en assujettissant la serrure du tiroir de sa commode.

» Je tirerais encore des inductions défavorables au sieur Sarrazin de l'espèce de franchise avec laquelle il a avoué avoir vu le sac, avoir ré-

paré la serrure; elles se renforceraient même des services qu'il rendait à la veuve Jérôme et des secours qu'il lui accordait dans sa détresse.

» Il se sera dit : On ne pourra me soupçonner, si, comme cela doit être, on découvre l'assassinat; je serai questionné, puisque je connaissais la veuve Jérôme; eh bien! je serai le premier à confesser qu'elle avait de l'argent et que j'ai vu le sac qui le renfermait; je dirai comment cela est venu à ma connaissance: qui pourra croire que j'ai assassiné, que j'ai volé celle que tout le monde regardait comme étant dans la misère? Un coupable garderait le silence, ma franchise me mettra à l'abri du soupçon.

» Il est cruel de penser qu'un homme puisse être parvenu à un tel point de perversité, de scélératesse. Je désire me tromper; je le voudrais, je le souhaite; mais une voix plus forte que la voix de mon cœur me dit : C'est Sarrazin qui doit seul être soupçonné de ce crime.

» Je laisse, au surplus, à l'autorité à tirer le

parti qu'elle jugera le plus convenable des réflexions que j'ai cru devoir lui communiquer. »

Les combinaisons de ce rapport sont atroces; jamais peut-être il n'y eut de dénonciation préparée avec un art plus infernal. Quelle effrayante solennité d'expressions! quelle hypocrisie de sentimens! quelle tartuferie! Vidocq frémit, il s'indigne de la perversité humaine, et lui transforme des indices d'innocence en indices de crime! Sarrazin n'avait contre lui aucune des apparences qui révèlent le coupable, et de l'absence même de ces signes, qui sont aussi efficaces pour égarer que pour éclairer la justice, Vidocq conclut que l'assassin ne saurait être que l'honnête, que le bienfaisant Sarrazin... Son langage a été constamment celui d'un homme dont la vie est irréprochable, c'est que Sarrazin est habile à jouer le calme, c'est qu'il est doué d'une dose de sang-froid imperturbable. Tout ce qu'il dit, tout ce qu'on apprend sur son compte dénote un caractère ferme et loyal, ses mœurs sont habituellement douces, on ne citerait pas de lui une méchante action, c'est que Sarrazin est profon-

dément dissimulé : préméditant un crime, il s'arrangeait d'avance pour être absous en raison de sa moralité. Vidocq pousse Sarrazin au pied de l'échafaud; vingt circonstances fortuites coïncidant avec cette accusation pouvaient l'y faire monter, et il y montait assurément si un incident imprévu ne fût venu tout à coup changer le point de départ de l'instruction commencée.

Des compagnons charpentiers rapportèrent que le jour où l'on avait découvert le cadavre de la femme Jérôme, un homme passant dans la rue de Ponthieu, et voyant des enfans qui jouaient, avait dit, en leur indiquant un enclos : Entrez donc dans ce terrain tout au fond, vous y trouverez une quantité d'abricots qui sont tombés; que les enfans y étaient allés aussitôt, qu'à la vue du cadavre ils avaient jeté des cris, et que de la porte, où il était resté seul, l'homme leur avait dit : Allez de suite chez le commissaire de police; après quoi il s'était mis à courir et avait disparu au détour de la rue de Berry.

Les compagnons charpentiers n'ayant qu'en-

trevu cet homme ne pouvaient donner son signalement; tout ce qu'ils avaient remarqué c'est qu'il avait une redingote verte et était coiffé d'une casquette. Bientôt on eut quelques données plus précises sur cet individu ; on apprit qu'il passait assez fréquemment dans la rue de Ponthieu, qu'il avait tout au plus cinq pieds, et qu'il était très-brun.

Au moment où ce renseignement était recueilli, on fut informé qu'il avait existé des rapports entre la femme Jérôme et la famille Lecoufe, et l'on crut reconnaître dans l'un des membres de cette famille quelque ressemblance avec l'inconnu à la redingote verte. Il n'en fallut pas davantage pour que l'on reportât sur lui une partie des soupçons qui planaient sur le pauvre Sarrazin.

Dès lors il fut enjoint aux agens de la police de surveiller les démarches de la mère Lecoufe et de ses enfans. On disait que l'un d'eux avait plusieurs fois emprunté de l'argent à la veuve Jérôme; ne se pouvait-il pas qu'il eût aperçu le sac que le chaudronnier avait vu en raccommo-

dant le tiroir de la commode? Qu'il vînt emprunter ou rendre, n'avait-il pas été à même de remarquer où la vieille Jérôme serrait ses écus?

Tous les individus de la famille Lecoufe, à commencer par la mère, furent interrogés à diverses reprises, et ils furent invariables dans leurs réponses, qui tendaient toutes à prouver leur alibi. Cependant l'aspect général de cette famille, ainsi que sa manière d'être, furent de la part des juges instructeurs l'objet de certaines remarques qui maintinrent les présomptions de sa culpabilité. Questionnés à part ou collectivement, les Lecoufe étaient unanimes dans leurs dires; mais dans leurs traits, dans leurs regards il y avait quelque chose de sinistre, d'inexplicable, et vu la gravité de la circonstance qui faisait soumettre leur conduite à une investigation, le sourire qu'ils avaient constamment sur les lèvres n'était pas naturel, et il fournissait contre leur caractère une induction terrible.

La vieille Jérôme possédait de l'argenterie: on

avait d'abord pensé qu'elle avait pu la vendre pour en convertir le produit en une inscription de rente. Le juge d'instruction s'avisa de revenir sur cette supposition admise comme une vérité; puisqu'on n'avait plus trouvé l'argenterie, il lui sembla très-possible qu'elle eût été volée; peut-être découvrirait-on ce qu'elle était devenue. On fit des recherches, et les registres du Mont-de-Piété révélèrent qu'elle y avait été engagée; la date du prêt, le signalement de l'emprunteur, bien qu'il eût donné un faux nom, motivèrent un mandat d'amener, qui fut aussitôt décerné contre la mère Lecoufe et deux de ses fils.

On fit une nouvelle perquisition à leur domicile; on espérait mettre la main sur la reconnaissance du Mont-de-Piété; on fureta partout pour découvrir cette pièce de conviction, mais ce fut en vain. Tout portait à croire qu'elle avait été anéantie, lorsqu'un agent de police sollicita du magistrat l'autorisation de fouiller la mère Lecoufe. Cette femme fit d'abord quelques difficultés; mais quand elle vit qu'on allait la conraindre, elle se résigna, et la reconnaissance fut

trouvée dans un des plis du fichu qui recouvrait sa tête.

Maintenant la justice était armée d'une preuve accablante; les Lecoufe ne sé montrèrent que faiblement déconcertés, et ils ne tardèrent pas à reprendre leur aplomb habituel. Conduite avec ses deux fils sur le théâtre du crime, la mère Lecoufe ne laissa pas paraître la moindre émotion; il est impossible de rendre avec quelle indifférence elle revit ces lieux encore empreints des traces de son forfait. A l'endroit même où la terre était rougie du sang de la victime, elle s'assit, et après avoir promené ses regards sur l'assistance, en souriant elle adressa la parole au magistrat :

— Ah ça, lui dit-elle, Monsieur le juge, tout ça est bel et bon, vous avez déjeuné, et nous nous sommes à jeun; s'il y en a encore pour longtemps, il faut que vous ayez la complaisance de nous faire apporter à manger ou que nous allions en chercher nous-mêmes.

Le juge leur ayant fait donner un pain de quatre livres, des cervelas et une bouteille de

vin, la mère Lecoufe fit son repas avec autant d'appétit et de calme que si elle eût été étrangère à ce qui se passait. Ses fils burent et mangèrent également; cependant il s'en fallait qu'ils fussent aussi tranquilles : l'aîné était en proie à une grande agitation; ses nerfs, ses muscles, toute sa personne était en mouvement; ses omoplates tremblaient malgré lui; ses cheveux, ordinairement crépus, se hérissaient. C'était le meurtrier dont Prudhon a peint l'effroi dans son tableau de la Vengeance céleste.

La mère Lecoufe était plus que septuagénaire : devant le tribunal, ce vieux monstre, persuadé qu'elle ne parviendrait pas à se faire absoudre, offrit l'exemple inouï d'une mère qui, menacée du dernier supplice, ne veut pas que son fils puisse se dérober à l'arrêt qui doit la frapper. Sur la fatale charrette, et jusque sur l'échafaud, la mère Lecoufe garda une impassibilité atroce; cette tête qu'allait trancher le glaive était hideuse.

La mère Lecoufe fut sourde aux exhortations

du prêtre qui lui faisait la recommandation de l'âme. Son fils aîné, car il partageait son sort, ne montra non plus aucun repentir; lorsqu'elle vit couler son sang elle tressaillit, c'était de joie.

Le crâne de la mère Lecoufe et celui de son fils font partie du musée phrénologique du docteur Spurzheim; il en est peu sur lesquels les saillies, qui annoncent des instincts féroces, soient plus caractérisées.

Dans ses Mémoires, Vidocq ne raconte pas s'il fut spectateur de la fin de ces deux grands coupables : ce n'est pas lui qui les avait livrés à la justice; s'il eût reussi à faire condamner Sarrazin, sans doute, orgueilleux de ses œuvres, le moderne Méphistophélès nous eût fait assister avec lui à l'agonie et au supplice de sa victime.

CHAPITRE X.

IL N'EN FAUT PAS.

La nouvelle. — Les assassins. — Le geôlier de Napoléon. — Quelle ambition ! — Combinaisons. — Impostures. — Rapport officieux. — L'opinion de M. Vidocq. — Le héros du monde et le héros de la police. — Les soufflets qu'on ne digère pas. — Bévues. — Étonnement. — Raisonnemens baroques. — Réfutation. — Simulacre d'enquête. — L'or anglais.

Le 12 novembre 1825, on lut dans tous les journaux la nouvelle suivante : « Hier, vers huit heures du soir, comme M. de Las Cases fils quittait le domicile de son père, avec lequel il venait de dîner, il a été assailli rue du Moulin-des-Dames, par un individu qui lui a porté un coup

de poignard. La pointe de l'arme, qui était dirigée vers le cœur, s'étant arrêtée sur un portefeuille, M. de Las Cases, rassemblant toutes ses forces, a pu aussitôt se saisir de l'assassin et le terrasser. Mais pendant la lutte, et aux cris du misérable, par qui il a entendu prononcer quelques mots d'une langue étrangère, un second individu est accouru. M. de Las Cases, se servant alors d'une canne à épée qu'il porte pour sa sûreté, allait s'élancer sur ce dernier, quand il a été frappé à la cuisse par le premier des deux brigands; soit l'effet de la blessure qu'il avait reçue, soit toute autre cause, M. de Las Cases, ayant fait une chute en voulant les poursuivre, les assassins se sont hâtés de prendre la fuite. Il ne peut les signaler en aucune manière. »

Cette tentative d'assassinat fit grand bruit; l'opinion générale en accusa sir Hudson Lowe, à qui le jeune Las Cases avait plusieurs fois demandé raison de l'atrocité de sa conduite à Sainte-Hélène. On crut que c'était un nouveau crime de l'exécrable geôlier de Napoléon. Peut-être la police reconnut-elle la main qui devait

avoir dirigé les coups; mais il lui convenait que l'auteur d'un pareil attentat restât impuni, et, pour se dispenser de le livrer aux tribunaux, elle sollicita de tous ses agens des rapports dans le sens le plus favorable à ses vues. C'était ainsi qu'elle avait réussi à dérober à l'action de la justice les scélérats qui, quelques années auparavant, avaient voulu assassiner le colonel Dufay.

En 1825, c'était toujours le même système. Vidocq, qui, à cette époque, briguait les faveurs de ce M. Delavau qu'il devait plus tard traîner dans la boue, lui fit parvenir, par l'entremise de M. Hinaux, une note qu'il croyait très-propre à attirer sur lui les grâces préfectoriales. Dégoûté de ses attributions, qui lui semblaient trop restreintes pour un mérite tel que le sien, il aspirait alors à un haut emploi dans la police politique; plusieurs fois il avait demandé qu'on lui donnât à forfait la sûreté de la personne royale, celle des princes, et le succès des jésuites, qu'il se chargeait de faire honorer et respecter : on lui avait ri au nez; il n'en persistait pas moins à poursuivre sa chimère, et pour at-

teindre le but auquel il visait, il ne laissait échapper aucune occasion de prouver sa capacité : on va voir par quelle combinaison d'impostures il s'efforce d'établir que l'assassinat du jeune Las Cases est un crime imaginaire. Ce petit chef-d'œuvre d'un génie infernal était intitulé *Réflexions sur la tentative d'assassinat effectuée le* 11 *du courant, sur la personne de M. Las Cases fils.* Le lecteur est prié de se souvenir que Vidocq avait un rédacteur.

«Il y a quelque temps, écrivait-il, qu'une dame de condition vint trouver M. le commissaire chargé de la police centrale, pour lui témoigner les inquiétudes que les amis de la famille Las Cases avaient conçues depuis que le bruit courait que lord Hudson Lowe habitait Paris ou les environs. Cette dame exposa qu'il serait possible que cet Anglais voulût se venger de l'insulte grave qu'il a, dit-on, reçue à Londres de M. Las Cases fils. M. Hinaux représenta à cette dame que la police ne pouvait pas, sur des craintes exprimées verbalement, établir une surveillance sur M. Las Cases, qui, par la nature de ses démarches, la

rendait pour ainsi dire impossible à exécuter ; qu'au surplus rien n'avait encore justifié les craintes de M. Las Cases et de ses amis. Peu de temps après cet avertissement, M. Las Cases tombe dans un guet-apens, reçoit deux coups de poignard ; le premier, dirigé vers le cœur, porte fort heureusement sur un portefeuille qu'il traverse, ainsi que les cartes de visite qui s'y trouvent renfermées, et parent le coup qui devait indubitablement lui donner la mort. M. Las Cases se saisit de l'assassin, le terrasse à ses pieds: celui-ci prononce, étant ainsi par terre, quelques mots d'une langue étrangère que M. Las Cases ne comprend pas (bien qu'il connaisse les langues anglaise et allemande). A ces cris, un deuxième individu, que M. Las-Cases n'avait point encore remarqué, se présente, et veut se saisir de lui ; mais celui-ci, redoublant d'efforts, se débarrasse des mains du premier assaillant, qui, pendant cette lutte, lui avait porté à la cuisse un coup d'un instrument piquant. M. Las Cases, qui, pendant cette lutte, n'avait pas quitté une canne à épée dont il était porteur, dégaîna, chercha à en porter un coup au deuxième as-

saillant; mais soit l'effet de la blessure qu'il avait reçue à la cuisse, soit quelque pierre qui se rencontra sous son pied, il tomba, et les assassins prirent la fuite.

» M. Las Cases retourne chez son père. L'autorité locale est informée de ce crime : l'affaire s'instruit ; mais il est impossible d'obtenir le moindre renseignement. On apprend seulement que ce jour même un cabriolet avait été remarqué stationnant près de la barrière Sainte-Marie. Plusieurs personnes furent entendues, et l'on n'obtint que des renseignemens tous plus vagues les uns que les autres.

» Enfin un cocher de remise, nommé Vavasseur, se présente pour déclarer que, dans le courant de la journée, il avait vu et remarqué un cabriolet de place stationnant près la barrière susdite; qu'il avait vu ce cabriolet à trois heures de relevée ; et qu'ayant eu occasion d'y repasser à sept heures, il y était encore; qu'il en témoigna sa surprise, en demandant au cocher ce qu'il faisait là depuis si long-temps, et que

celui-ci lui aurait répondu qu'il avait amené deux Anglais.

» Cette déclaration semblait devoir mettre sur la trace des assassins. Les démarches les plus minutieuses n'ont cependant produit aucun résultat satisfaisant; et par suite d'informations qui ont été faites, on a acquis la certitude que ces renseignemens n'étaient que la suite d'une combinaison coupable entre ces deux cochers, et qu'il n'y avait rien de vrai dans tout ce qu'ils avaient déclaré.

» L'opinion publique n'hésita pas à accuser hautement lord Hudson Lowe d'être l'auteur ou l'instigateur de ce crime. D'après cette version, je fis prendre et je pris moi-même des renseignemens à l'effet de m'assurer où se trouvait lord Hudson Lowe le jour de l'assassinat. J'apprends que depuis le 29 octobre dernier ce lord avait fait meubler une maison rue Franklin à Passy, où il était resté jusqu'au 10 du courant, jour où il ordonna à M. Dorville, marchand de meubles, place de la Madeleine, d'enlever ses meu-

bles, et de les faire porter à l'hôtel de Paris, rue de Rivoli, où ils avaient été pris. Il demeure donc évident que dès le 10 lord Hudson Lowe avait l'intention de quitter Paris, comme en effet il l'a quitté. Néanmoins, à l'inspection du livre de l'hôtel de Paris, il semblerait que ce ne serait que le 13 avril qu'il y serait revenu, tandis qu'il est évident que c'est bien le 10 qu'il y est rentré; et enfin on apprend que ce grand personnage a quitté Paris le 15, au dire des uns, pour aller à Constantinople comme ambassadeur; et, selon d'autres, à l'île de Ceylan, dont il serait nommé gouverneur.

» Toutes ces circonstances semblent se réunir pour accuser lord Hudson Lowe : d'abord son séjour à Passy, où il est resté sous une espèce d'*incognito ;* son départ précipité la veille de la tentative de l'exécution du crime; son départ précipité de la capitale, où il laisse son épouse; enfin, on le répète, tout semble se réunir pour corroborer l'opinion publique.

» Maintenant que j'ai réuni autant que pos

sible toutes les charges qui pourraient peser sur lord Hudson Lowe, je crois devoir mettre sous les yeux du magistrat les réflexions suivantes :

» Admettons à lord Hudson Lowe l'intention de se défaire de l'individu contre lequel il aurait de puissans motifs de vengeance, n'est-il pas maître de disposer de sommes assez considérables pour se procurer des assassins propres à exécuter son projet de manière à ne pas être obligé de se mettre en évidence ? A quoi bon sa présence à Passy ? Loin de le servir, elle devait nécessairement éveiller les craintes de Las Cases et de ses amis, lesquels les avaient déjà manifestées, comme il est dit précédemment. Ainsi donc le séjour de sir Hudson Lowe à Passy, son départ précipité de cette commune la veille du jour de l'assassinat, et enfin celui de Paris pour une destination quelconque, sont loin de fournir des armes contre lui. Ces circonstances viennent au contraire, selon moi, le disculper; et, en effet, peut-on raisonnablement penser qu'un individu qui a du jugement vienne ainsi se brû-

ler à la chandelle? Il avait, au contraire, un intérêt majeur à se tenir loin du lieu du crime.

» Mon opinion est qu'il serait possible que M. Las Cases, bien que très-brave, ayant tout à redouter du ressentiment de lord Hudson Lowe, auquel il a, dit-on, donné des coups de cravache à Londres, joint aux craintes qu'avaient fait naître en lui ses amis lors de l'arrivée de ce lord à Paris, lesquelles ont dû nécessairement augmenter considérablement lorsqu'il est venu habiter Passy, et le départ de celui-ci le 10 du courant, n'aurait-il pas fait naître en lui l'idée de simuler un assassinat, espérant par là obliger l'autorité à prendre des moyens propres à calmer ses craintes, soit en le faisant surveiller, ou même à engager le gouvernement à s'entendre sur le moyen à prendre envers ce lord?

» Deux hommes qui se chargent de l'exécution d'un crime de cette nature ne doivent pas en être à leur coup d'essai : ce sont ordinairement des gens adroits et déterminés. L'espoir d'une forte récompense est un stimulant bien puissant

pour des gens de cette trempe. Comment se fait-il donc qu'ils aient manqué leur coup ? Conçoit-on que deux hommes chargés d'une semblable exécution n'aient pas agi simultanément ? Peut-on croire qu'un seul se charge de l'attaque et que l'autre reste spectateur indifférent, lorsque surtout il y a une lutte établie ? Concevra-t-on également comment il se fait que cet assassin spectateur attende que son complice, qui vient d'être terrassé, prononce le signal de détresse pour voler à son secours ? N'était-il pas plus naturel d'agir de concert pour s'assurer le succès de cette entreprise ? M. Las Cases déclare qu'à l'arrivée du second assassin il s'est armé de l'épée que renfermait sa canne : il faut donc admettre qu'il ne l'avait pas quittée, et que ce n'est que d'une seule main qu'il est parvenu à terrasser le premier assassin qui l'avait attaqué. Ceci prouverait de la part de M. de Las Cases une force extraordinaire ; cependant on prétend qu'il est d'une assez faible constitution.

» On ne voit pas non plus le motif qui aurait fait fuir les assassins au moment le plus favo-

rable, celui où M. Las Cases était tombé. Ne devaient-ils pas profiter de cette circonstance pour agir de concert, se précipiter sur lui et consommer leur crime ?

» Je pense qu'il serait de la dernière importance que la nature de la blessure que M. de Las Cases a reçue à la cuisse fût constatée par des gens de l'art, à l'effet de vérifier si elle n'aurait pas été faite par l'arme qui était dans la canne dont il était porteur. Une autre opération non moins essentielle consisterait à constater l'effet produit par l'arme, tant sur les vêtemens dont était couvert M. de Las Cases au moment où il a été attaqué, que sur le portefeuille qui a paré le coup de poignard. »

On voit avec quelle prétention à la force de raisonnement ces réflexions sont présentées. Il faut, pour plaire à M. Delavau, que le jeune de Las-Cases soit un imposteur. Et pourquoi le faut-il ? Parce que le jeune de Las-Cases est le fils d'un homme que sa fidélité et son dévouement immortalisent. Ce n'est pas tout : Hudson

Lowe est en horreur à tout ce qu'il y a sur la terre d'âmes généreuses, à ce titre il doit être cher à la police; il est son héros, elle le défend, elle le protége, elle l'admire, elle le préconise; car il est de son essence d'admirer tous les tyrans, de préconiser tous les geôliers. Il a eu le courage de se vouer à jamais à l'infamie; elle l'aime, elle l'adopte, parce qu'il n'est pas moins infâme qu'elle. Entre Hudson Lowe et Las Cases elle n'hésite pas : l'un est étranger et l'autre est Français. Voilà le secret de sa prédilection.

M. de Las Cases a fait un affront sanglant au bourreau du prisonnier de Sainte-Hélène; il l'a souffleté, il lui a craché à la figure, il lui a proposé un cartel : dès lors il s'est désigné au poignard, on ne lui doit plus aucune protection, on ne doit plus veiller sur ses jours. Si on le tue, tant pis pour lui. M. Hinaux est averti; mais M. Hinaux le livre aux assassins, qu'il s'arrange avec eux. M. de Las Cases est frappé; probablement c'est une vengeance qu'une seule personne est intéressée à exercer; et ce n'est pas la con-

duite de cette personne que l'on scrute, c'est la véracité de la victime que l'on suspecte.

Dans l'enquête, on se donne les apparences d'une impartiale investigation; mais ce n'est que pour mieux déguiser la partialité. On déclare que Hudson Lowe peut disposer de sommes considérables, et l'on est si mal informé de tout ce qui concerne ce personnage, que l'on ignore même sa qualité et son nom. On le désigne sous le titre de lord qui ne lui appartint jamais, et on l'appelle Hudson *Howe*. De ce qu'il a beaucoup d'argent, on en conclut qu'il a *pu se procurer des assassins propres à exécuter son projet de manière à ne pas être obligé de se mettre en évidence.* Si l'instigateur du crime se fût mis en évidence, il ne se fût pas borné au rôle d'instigateur, et l'on n'eût pas été réduit à ne concevoir que des soupçons. *A quoi bon son séjour à Passy?* dit encore Vidocq.

A quoi bon? La question est plaisante; n'était-il pas utile d'être à portée de diriger l'expédition, et d'indiquer l'instant propice?

A quoi bon ? Et ne sait-on pas que la vengeance aime à se repaître de ses œuvres, qu'elle jouit à la vue du sang qu'elle a répandu, ou fait répandre ? Ne sait-on pas qu'elle est aveugle, et s'inquiète peu de ce qu'il adviendra de ses fureurs, pourvu qu'elle s'assouvisse ? et puis, qui répondrait que l'impunité n'eût pas été promise à l'avance ? Un crime est commis, l'opinion en accuse Hudson Lowe, et il se soucie assez peu de sa réputation pour s'éloigner, pour quitter la France, et même l'Europe, avant d'avoir démontré clair comme le jour qu'il est innocent de ce crime.

M. de Las Cases a fait ses preuves de bravoure, et, d'après les conjectures qui plaisent au sire Delavau, à l'approche du lâche qu'il a conspué impunément, ce loyal jeune homme tremblerait au point de simuler un assassinat, pour qu'on l'impute à ce lâche, et que l'autorité prenne des mesures ou préventives ou répressives ! Cette supposition est par trop absurde, par trop extravagante, pour qu'on se donne la peine de la réfuter.

Vidocq prétend que *lord Hudson Howe* ne pourrait avoir choisi que des assassins incapables de manquer leur coup; mais les assassins n'avaient pas été aussi mal choisis qu'on voudrait le faire croire. N'avaient-ils pas visé au cœur? et le poignard, s'il n'eût rencontré un obsacle imprévu, ne faisait-il pas une blessure soudainement mortelle? Sans le portefeuille qui fut traversé, sans les cartes de visite, Las Cases périssait infailliblement. Vidocq argumentant toujours d'après les suggestions de sa mauvaise foi, dit assez naïvement que *l'espoir d'une forte récompense est un stimulant bien puissant pour des gens de cette trempe.* A la bonne heure, c'est la *certitude* qu'il veut dire; car en pareille occurrence, Vidocq ne se contenterait pas de l'espoir; mais encore une fois, la certitude du succès est-elle la conséquence rigoureuse, inévitable de la certitude de la récompense?

Le manœuvre que Vidocq emploie à raisonner lui en a donné sans doute pour son argent, peut-être n'entrevoyait-il que l'espoir de la récompense; et avec Vidocq, espoir d'argent

n'est pas un stimulant bien puissant. *Conçoit-on,* s'écrie Vidocq, *que deux hommes chargés d'une semblable exécution n'aient pas agi simultanément?* Sous M. Delavau, *un assassinat* s'appelait *une exécution;* la remarque est curieuse à faire.

Les assassins de M. de Las Cases avaient agi fort prudemment en se tenant écartés l'un de l'autre; on ne se défie pas d'un homme seul, on est moins disposé à lui supposer de mauvais desseins; ils avaient d'ailleurs fort bien combiné leur attaque: l'un venait par devant, l'autre par derrière. C'est ainsi que cela se passe ordinairement. Le récit de tous les guets-apens et de tous les assassinats commis nuitamment dans Paris en fournit la preuve.

Vidocq s'étonne qu'un des assassins reste tranquillement spectateur, tandis que son camarade est terrassé. N'a-t-on pas vu souvent deux, trois, quatre assassins, et même plus, prendre la fuite parce que le premier assaillant avait échoué dans son entreprise? Ici, celui qui

est terrassé appelle à son secours, et celui qu ne l'est pas tarde seulement à venir; il vient enfin, et M. de Las Cases, qui jusque là n'avait fait usage de sa canne que comme d'un bâton, aperçoit un péril plus imminent, il fait briller une épée. Un des assassins est libre, il fuit; l'autre se sent encore tenu, et, pour se dégager, il donne un coup de poignard à M. de Las Cases. Toute cette action non-seulement est dans l'ordre des possibles, mais même il serait difficile qu'elle se fût passée différemment.

Puisque *M. de Las Cases était armé de sa canne quand est accouru le second assassin, il faut admettre*, continue Vidocq, *qu'il ne l'avait pas quittée, et que ce n'est que d'une seule main qu'il est parvenu à terrasser le premier assassin. Ceci prouverait de la part de M. de Las Cases une force extraordinaire; cependant on prétend qu'il est d'une assez faible constitution.*

Qui a dit à Vidocq qu'en se sentant frappé, M. de Las Cases n'est pas tombé à coups de canne sur l'assaillant? M. de Las Cases n'est pas d'une

constitution très-vigoureuse, mais il est leste et agile; il a l'habitude de l'équitation, de la danse, de l'escrime, de tous les exercices du corps; il n'est étranger à aucun genre de gymnastique, et, tout faible qu'il est, affirmer qu'en toute occasion, à pied comme à cheval, il défierait un Hercule comme Vidocq, n'est pas trop présumer de sa prestesse. Il a donc pu renverser son assassin; il serait même surprenant qu'il ne l'eût pas fait: lorsqu'on s'y entend, un croc-en-jambe est si tôt donné! et si l'assassin était déjà étourdi par les coups de canne administrés sur la tête et sur la figure, était-il en état d'opposer une grande résistance?

Les assassins fuient; en les poursuivant M. de Las Cases fait un faux pas et tombe. Les assassins, au lieu de revenir sur lui, profitent de cet accident pour s'éloigner, et Vidocq voudrait qu'ils en eussent profité pour consommer le crime. Ne comptons pour rien la terreur dont ils devaient être saisis. M. de Las Cases, en se mettant en défense, avait appelé du secours à grands cris; il pouvait se faire qu'il eût été en-

tendu. Il était tombé, mais il allait se relever, et une nouvelle lutte s'engageait; l'échafaud était derrière eux, ils n'osèrent pas se retourner. Comme Vidocq abonde dans les vues du préfet! On songera aux assassins plus tard; en attendant, c'est la victime qu'il faut soumettre à des interrogations; il faut lui donner la question, il faut faire sonder la blessure, il faut que ses vêtemens et son portefeuille soient examinés, et pendant ces lenteurs on perd la trace des sicaires parce qu'il a plu à M. le préfet de douter de la réalité de l'assassinat. On ne le voit que trop, sous le congréganiste Delavau, quiconque n'était pas de son bord était mis hors la loi, et Vidocq était un des Mamelucks de ce congréganiste. La pièce que l'on vient de lire en fait foi; elle est le simulacre d'une enquête derrière laquelle il y avait peut-être de l'or anglais.

CHAPITRE XI.

—

LE COURTIER MARRON.

Les échantillons. — Besoin d'argent. — Le créancier barbare. — Le crédule boutiquier. — Le bon épicier. — L'excellent boulanger. — La boulangère a des écus. — Le coup d'œil de côté. — Grande joie. — Les fournées brûées. — La redingote grise. — On veille au grain. — Le cricri sur la manche. — L'heureuse rencontre. — La foire n'est pas sur le pont. — Un bonheur n'arrive jamais seul. — Le pétrin.

Le courtier marron est celui qui se charge d'opérer le placement des marchandises sans y être autorisé; cette espèce de courtage est à Paris la profession des gens qui n'en ont pas, ou ne veulent pas en avoir; la plupart des filous

et des escrocs sont soi-disant courtiers; il est peut-être utile de signaler ici un des tours que jouent le plus fréquemment ces derniers, qui forment entre eux des associations. L'un des associés colporte des échantillons de café, de sucre, d'indigo, de thé, ou de toute autre marchandise dont on veut se défaire à vil prix. Ces échantillons sont toujours d'une qualité supérieure, et le propriétaire a le plus pressant besoin d'argent; on le tourmente, on le harcèle; il a affaire à un créancier impitoyable qui ne lui laisse pas un quart d'heure de répit. Un homme qui aurait des fonds ferait un bon coup; tel est le thême que s'est fait le prétendu entremetteur de commerce. Il va le répétant chez tous les boutiquiers réputés simples et crédules, jusqu'à ce qu'il ait rencontré celui qui doit mordre à l'hameçon. L'épicier est de tous les marchands le plus facile à attirer dans le piége; tout lui convient, le savon, le fromage, le raisiné, le jus de réglisse et l'eau de javelle.

Après l'épicier vient le boulanger, qui n'est pas moins prompt à prendre feu pour une occa-

sion superbe. Presque jamais il ne recule devant une partie de farine avariée, que l'on peut avoir presque pour rien. La santé de ses pratiques en souffrira ; eh ! que lui fait la santé de ses pratiques ? pour lui l'essentiel est que l'on puisse encore long-temps chanter :

La boulangère a des écus
Qui ne lui coûtent guère.

Le courtier se présente et étale sa farine; le boulanger n'en a pas besoin; de l'air insouciant et lourd qui caractérise les gens de son acabit, il donne cependant un coup-d'œil de côté.

— Dis-donc, femme, qu'en penses-tu?

— Fais comme tu voudras.

Il examine, il flaire, il presse entre ses doigts la poudre alimentaire : — Elle est fièrement échauffée; et c'est tout au plus si en la mêlant avec d'autre.... et puis tenez, voulez-vous que je vous dise, je ne me soucie pas d'acheter.

— Tant pis, vous refusez le bon marché.

—Et combien qu'on en voudrait donc ?

— On la passerait à trente-cinq francs : c'est un confrère qui a des billets à payer, autant que vous en profitiez qu'un autre ; il y en a cent sacs, c'est à deux pas d'ici, à La Chapelle.

— Et quand livrerait-on ?

—Ah ! mon Dieu ! de suite.

— Écoutez, cent sacs à vingt francs, c'est deux mille francs ; je m'en moque, je les donne.

Après quelques débats, dans lesquels intervient la boulangère légèrement opposante, le marché est conclu au prix de trois mille francs, et il est convenu que l'on prendra livraison dès le lendemain. Le courtier viendra chercher le boulanger, ils partiront ensemble ; le propriétaire des farines sera averti, il les attendra ; et, donnant donnant, en échange de ses mille écus, l'acquéreur sera mis immédiatement en possession du magasin où elles sont déposées. Les

deux époux sont si joyeux de l'événement, qu'ils ne cessent pas d'en causer. Le jour qui va suivre les préoccupe ; à leur gré qu'il est lent à venir ! tout marche de travers dans la maison, l'impatience fait tout oublier ; deux fournées sont brûlées ; dans la troisième on a mis une fois plus de levûre qu'il n'en faut ; mais l'on s'en console. Ce n'est que le public qui pourra s'en plaindre ; d'ailleurs une fois n'est pas coutume, et puis c'est assez bon pour des Parisiens. Enfin le courtier paraît, le boulanger a disposé ses flûtes ; il est prêt, complétement prêt ; il a mis sa redingote grise et son beau chapeau ; il ne lui manque plus que son bâton, il le prend.

— Donne-moi ce que tu sais bien, dit-il à sa femme. C'est le sac aux écus ; il le fourre sous son bras, et le voilà parti.

— Jacques ! Jacques ! lui crie sa moitié qui est venue jusque sur le pas de la porte. (Il se retourne et s'approche.) Écoute donc, pour-

suit-t-elle, que je te dise deux mots; il n'y a que le compte; si tu étais obligé d'offrir quelque chose à ce monsieur, je parie que tu n'as pas le sou dans ta poche ?

— Oh ! je ne m'embarque pas comme ça sans biscuit.

— Fais toujours attention. (Elle fait un clignement d'yeux très-significatif.)

— Laisse donc, on n'est pas fait d'aujourd'hui; est-ce qu'on est de la Saint-Jean ? sois tranquille, on veille au grain.

— Allons, va, c'est bien. Puis, comme se ravisant, elle le saisit par un des pans de sa redingote. — Attends, tu as un cricri sur ta manche.

— Oùs qu'il est ce cricri ?

— Eh bien ! qu'est-ce qu'on fait quand on quitte sa femme ? (Il l'embrasse.) Il s'en irait

pourtant sans m'embrasser ce vilain loup ! Ah ! les hommes ! les hommes ! ne me parlez pas d'être mariée.

Le devoir conjugal est rempli. Le mari se hâte de rejoindre le courtier, qui l'attend à une discrète distance.

— Excusez, lui dit-il, avec les femmes on n'en a jamais fini.

Cependant voici les deux individus s'acheminant vers la barrière ; mais parvenus dans le faubourg, ils sont accostés par un étranger qui demande à convertir en monnaie blanche des pièces d'or dont il est porteur ; il offre un bénéfice si considérable que ce serait un meurtre de ne pas l'accepter ; au surplus le boulanger est trop bien accompagné pour ne pas consentir à l'échange. Vingt-quatre heures de plus, vingt-quatre heures de moins, la foire n'est pas sur le pont, demain il sera encore temps de terminer l'affaire des farines ; tel est le raisonnement qu'il se fait ; car il ne veut pas que les pièces

offertes par un imbécile qui n'en connaît pas la valeur puissent passer dans d'autres mains que les siennes. Il ne le veut pas, et sa volonté est accomplie moyennant le sac dont il est promptement débarrassé.

— Eh bien ! lui dit le courtier, vous devez être content de votre journée ; qu'on a bien raison de dire qu'un bonheur n'arrive jamais seul !

Le courtier, et le boulanger qui est d'une bonne pâte, se séparent après s'être donné un second rendez-vous ; mais ce n'est pas de sitôt qu'ils se reverront. L'affaire des farines est tombée dans l'eau et le boulanger dans le pétrin. Il fait vérifier ses pièces d'or. Miséricorde ! c'est du cuivre !

Il n'est pas besoin de dire qu'en pareil cas les voleurs varient leurs manières suivant les circonstances et les personnes. L'échange des pièces d'or n'est pas leur unique expédient. L'étran-

ger, dont la rencontre fortuite se fait toujours si à propos, est souvent un malheureux qui possède un objet d'une grande valeur qu'il veut vendre presque pour rien. Gare au bon marché!

CHAPITRE XII.

—

UN ASSASSINAT.

La pièce tombée. — Complaisance funeste. — Coups de poignard. — La farine. — Les passans. — Vagues indices. — Joueurs soupçonnés. — Le procureur du roi. — Mesures extraordinaires. — Sentine de la police. — Un pouvoir invisible. — L'aubergiste Pagot signale deux de ses hôtes. — Arrestation. — Mise en liberté. — Désœuvrement suspect. — Un besoin naturel. — Encore le même besoin. — Nouvelle arrestation. — Présomptions plus fortes. — L'innocence reconnue. — Élargissement.

Le 11 janvier 1826, vers les sept heures du soir, pendant que sa femme, l'une des plus belles de Paris, était au spectacle, M. Joseph, changeur au Palais-Royal, était assis dans son

comptoir. Deux individus entrent dans la boutique, et demandent des pièces de cinq francs pour de l'or. Ils font mine de fouiller dans leur poche, et en retirant la main, l'un d'eux laisse tomber une pièce qui roule dans l'arrière-boutique. Joseph, qui est sans défiance, se dérange complaisamment pour la chercher; mais au moment où, la chandelle à la main, il se baisse, les deux inconnus profitant de la position dans laquelle il est, le saisissent par derrière et lui portent plusieurs coups de poignard. Il tombe, et tandis que l'un d'eux se charge d'étouffer ses cris, en lui mettant de la farine dans la bouche *, l'autre s'introduit dans le comptoir, où il vole vingt à vingt-un mille francs. Après cette expédition, les deux sélérats s'esquivent laissant le malheureux gisant sur le parquet et baigné dans son sang.

Cependant Joseph n'est pas mort; quoique percé de coups, après des efforts inouïs, il parvient à se traîner jusqu'à la porte de sa bou-

* C'est ce que les brigands apppellent donner la *polenta* à sec.

tique, et là, d'une voix presque éteinte, demande des secours aux passans.

On le relève, et l'autorité est aussitôt appelée. On questionne le changeur sur les individus qui l'ont mis dans cet état; il est d'abord trop faible pour répondre, mais après quelques instans il rassemble assez de forces pour donner leur signalement; il insiste principalement sur une circonstance dont il est certain, c'est qu'il a entendu l'un des assassins, dire en italien à son camarade : « Allons vite, passe dans le comptoir et prends tout ce qui s'y trouve. » D'après cette assertion, il était à présumer que les scélérats n'étaient pas Français.

Mais cette indication n'était pas suffisante, et dans l'embarras de former des conjectures plausibles, les premiers soupçons tombèrent sur quelques-uns des habitués des maisons de jeux du Palais-Royal. On pensait que, réduits au désespoir, ils avaient tenté ce coup, qu'un miracle avait fait réussir. Toutefois, parmi ces habitués, il ne se trouvait aucun Italien, et Joseph

avait déclaré positivement que, d'après leur accent, il était impossible que les assassins ne fussent pas nés en Italie.

M. le procureur du roi s'étant immédiatement transporté sur le lieu du crime, recueillit tous les renseignemens qu'il crut propres à diriger la police dans ses investigations. Le préfet fut invité à faire faire sur-le-champ le relevé de tous les Italiens logés dans les maisons garnies; ses agens eurent ordre de prendre leurs noms, prénoms, âge, etc.; de vérifier leurs signalemens; d'examiner sur le registre des étrangers, ceux à qui il avait été délivré des passe-ports ou des permis de séjour; de faire en sorte de connaître ceux qui seraient logés dans des maisons particulières; de surveiller tous ceux qui demanderaient des *visas* de départ, et de se concerter avec les légations, pour assurer le succès de ces mesures.

Sans doute on ne pouvait mieux s'y prendre pour arriver à la découverte des assassins; mais la police qui, dans cette conjoncture, aurait dû

déployer la plus grande célérité, ne se mit en route que le lendemain. Si la vérification prescrite eût été effectuée dans la nuit même qui suivit l'attentat, on aurait arrêté de suite les coupables, puisqu'ils étaient rentrés dans leur auberge avec l'or enlevé chez Joseph, et qu'ayant lavé leurs vêtemens pour faire disparaître les taches de sang, à leur retour ils les avaient étendus sur une corde afin de les faire sécher. Vraisemblablement, le commissaire et les agens envoyés à la découverte n'auraient pas manqué de s'enquérir des causes qui avaient nécessité une telle précaution; l'âge, le signalement des individus, auraient fourni des présomptions, on aurait interrogé les assassins, et dans leurs réponses on aurait trouvé des motifs suffisans pour s'assurer de leurs personnes.

C'est ainsi que les choses ce seraient passées; mais bien qu'il en fut tout autrement, il semblait qu'un pouvoir invisible poussât les coupables dans les mains de la police.

Huit jours après l'assassinat, le commissaire

de police du quartier de l'Arsenal fit un rapport dans lequel il disait qu'un sieur Pagot, aubergiste, rue Saint-Antoine, n° 206, venait de l'informer qu'il avait chez lui deux Italiens, dont les allures lui étaient suspectes; quils se nommaient, l'un *Malagutti* et l'autre *Rata*, et qu'il se pourrait bien qu'ils fussent les assassins du changeur.

Des mandats furent sur-le-champ décernés, et Vidocq, suivant l'usage, eut ordre de les mettre à exécution. Malagutti et Rata furent arrêtés dès le lendemain; on les interrogea, mais, soit que l'on fût persuadé de leur innocence, soit qu'on voulût leur laisser la liberté pour que leurs démarches pussent fournir des preuves contre eux, on les renvoya sans même les avoir confrontés avec Joseph.

Toutefois, deux agens déguisés eurent la mission de s'attacher à leurs pas. On les surveilla, leur conduite ne présentait rien d'extraordinaire, seulement on remarqua qu'ils étaient désœuvrés.

Un matin, après avoir fait un grand nombre de circuits, ils se dirigent vers la barrière, les agens ne les suivent que de très-loin, pour ne pas être aperçus d'eux. Malagutti et Rata se retournent à chaque instant; enfin ils prennent leur essor vers le Grand-Charonne, dont ils s'approchent par des chemins peu fréquentés; les agens ne les perdent pas de vue. Bientôt les Italiens enfilent une ruelle tout-à-fait déserte et très-longue. Y entrer après eux, ce serait leur donner l'éveil : les agens s'arrêtent, mais l'un d'eux donnant un coup-d'œil, les voit s'accroupir pour satisfaire un besoin; ce besoin satisfait, tous deux reviennent sur leurs pas et rentrent dans Paris, après avoir pris dans un cabaret une chopine de vin et du pain pour deux sous.

Ce n'étaient là que des actes très-insignifians. Quelques jours après, les agens étaient postés, comme de coutume, dans les environs de la maison où restaient les deux Italiens; il n'était pas encore sept heures. Malagutti sortit, ayant à la main une paire de bottes; arrivé près de

la pompe de la place Saint-Antoine, il fut accosté par un homme d'une trentaine d'années, recouvert d'une vieille redingote grise, et boitant très-fort. Ils allèrent ensemble d'abord chez le savetier de la rue des Tournelles, puis chez un marchand de vin où ils burent la goutte; de là ils se dirigèrent vers le pont qui conduit au faubourg, et, après y avoir acheté des beignets, ils se rendirent rue de la Roquette, dans un cabaret, où ils s'attablèrent avec deux hommes âgés d'à peu près cinquante ans. Au bout de quelques minutes le boiteux sortit, et il ne tarda pas à revenir avec une femme assez mal vêtue.

Sur ces entrefaites, Malagutti alla acheter du papier, et à son retour, l'un des individus, qui venaient de montrer à la compagnie plusieurs billets, se mit à écrire. A la suite de l'examen des billets, Malagutti sortit seul sans rien dire à personne, et se dirigea du côté du père Lachaise; il suivit le boulevard à droite, et après avoir plusieurs fois regardé en arrière, il prit la route de Charonne. Parvenu dans le faubourg

à la hauteur du dernier épicier sur la gauche, il entra pour allumer sa pipe, et s'engagea dans un petit chemin très-boueux, qui conduit à Charonne. Tout en marchant, Malagutti se re tournait très-souvent, et, lorsqu'il apercevait quelqu'un, il accélérait le pas. Enfin, arrivé dans une ruelle fort étroite, il redoubla encore de vitesse, et, comme il entendit derrière lui le bruit des cailloux que les agens foulaient aux pieds, il parut excessivement inquiet.

La ruelle dans laquelle il était se nomme la *Ruelle des Champs;* une de ses extrémités est ouverte sur la rue de Paris. Cette ruelle est tellement écartée, que pour la découvrir il faut en quelque sorte être du pays; Malagutti y entra comme quelqu'un qui connaît parfaitement les localités, puis, dans un endroit où il y a plusieurs portes, il déboutonna son pantalon et il s'accroupit encore, comme on l'avait vu faire précédemment quand il était avec son camarade. Pendant qu'il était dans cette position, les agens accoururent et l'arrêtèrent. Au moment où ils l'abordèrent, Malagutti manifesta

quelque trouble, et ce trouble augmenta lorsqu'il les vit chercher dans l'herbe. Cependant, comme ils ne découvraient rien, il se raffermit peu à peu, et quand ils l'emmenèrent devant le commissaire de police de l'Arsenal, il était pleinement rassuré. Le commissaire le fit néanmoins conduire à la préfecture; mais là, il répondit avec tant de précision, d'adresse et de sang-froid, que l'on fut encore réduit à le croire innocent et à le relâcher.

Dès lors, les deux Italiens cessèrent d'être le point de mire des explorations.

CHAPITRE XIII.

—

LES ASSASSINS.

Le chapeau sous le bras. — Entrez au bureau. — Interpellations. — Réponses. — La trouvaille. — Singulier concours de circonstances. — Signes de reconnaissance. — Incroyable fermeté. — Vidocq intervient. — *Vidare il porco*. — Rapports défavorables. — La perquisition. — La maîtresse d'un assassin. — Confrontation. — Précaution contre l'erreur. — Plus de doute. — Évanouissement. — Retour à la prison. — Rouerie de Vidocq. — Ordre d'extradition. — Aveux obtenus et signés. — Rata devant le préfet. — Détails complets. — La meule du gagne-petit. — Portraits. — La fin de deux scélérats. — Un démenti à *la Quotidienne*.

~

Le crime qui, au sein des grandes villes, reste trop souvent impuni, ne devait pas cette fois

échapper au châtiment ; il était écrit que les coupables ne jouiraient pas du fruit de leur attentat. Peu de jours après que Malagutti eut été relâché, on reçut à la préfecture de police l'avis que deux individus soupçonnés d'être les auteurs d'un vol considérable, venaient d'être arrêtés à la barrière de Montreuil. On avait trouvé sur eux une grande quantité d'or, et on les avait conduits devant le maire du Grand-Charonne.

Vidocq et ses agens furent aussitôt envoyés chez le maire. Les deux individus qu'ils reconnurent étaient Malagutti et Rata. Au moment où ils rentraient dans Paris, un commis de l'octroi ayant remarqué que bien qu'il ne fît pas assez chaud pour se découvrir la tête, ils avaient cependant leur chapeau sous le bras, avait conclu de cette circonstance que les deux individus faisaient quelque fraude. Il avait en conséquence visité les chapeaux ; et comme il lui semblait étrange que des ouvriers assez mal mis eussent en leur possession une somme aussi considérable que celle qu'ils portaient, il les avait invités à passer au bureau, afin de donner des explica-

tions sur l'origine de cet argent. Rata, interpellé le premier à ce sujet, avait répondu qu'ayant eu, en même temps que son camarade, l'envie de satisfaire un besoin, ils s'étaient placés dans une petite ruelle l'un à côté de l'autre ; que pendant qu'ils étaient dans cette position, Malagutti avait aperçu le bout d'un mouchoir qui sortait de terre ; qu'ayant cherché à le tirer et éprouvant de la résistance, ils avaient gratté la terre et en avaient retiré un paquet contenant des rouleaux de pièces d'or.

Malagutti, interrogé à son tour, répéta mot pour mot cette déclaration. Alors on leur demanda dans quel but ils étaient venus à Charonne.

— Perche? perche? disait Rata, per far ouna picola pourminada nel l'attenta de lou patron mochou Taillefer, artisto in mecanica, roue della Roquetta, noumero quaranta-ioune, qui diveva venire no rijundre por pagare lou dijouna, lou vi blanc et la grillada, che cosa natourale et parmisa.

Le camarade de Rata assigna le même motif à leur excursion dans la campagne.

En présence du maire, les deux Italiens ne varièrent pas dans leurs déclarations; mais on commença à examiner d'un peu plus près la trouvaille qu'ils prétendaient avoir faite. Les rouleaux ouverts, on vit qu'ils étaient enveloppés avec des bulletins du cours de la bourse, ainsi que l'avait indiqué Joseph. La somme avait été enfermée dans deux mouchoirs ; il se trouva que l'un d'eux était marqué des initiales *G. R.*, *Gaëtano Rata*, et l'autre de celles *J. M.*, *Januario Malagutti*, qui avait encore pour prénom *Virgilio*. Parmi les rouleaux d'or, on trouva des débris de tabac à fumer, et les deux Italiens étaient des fumeurs : c'était là un singulier concours de circonstances.

Ils prétendirent que c'était l'effet du hasard ; mais comment se faisait-il que l'un d'eux eût déjà été arrêté dans la ruelle, précisément dans l'endroit où ils prétendaient avoir aperçu le coin du mouchoir ? On alla visiter les lieux, et sur le

mur on remarqua plusieurs signes évidemment tracés pour faciliter la reconnaissance de la cachette où l'or avait été enfoui.

Malgré les présomptions qui s'élevaient contre eux, Malagutti et Rata persistèrent dans leurs dires avec beaucoup de fermeté, et soutinrent leurs rôles avec une assurance prodigieuse.

Il était huit heures et demie du soir quand le procès-verbal de leur arrestation fut terminé. Le maire de Charonne fit alors la remise des deux Italiens à Vidocq, qui, les ayant fait monter dans son cabriolet, les conduisit à la police. Lorsqu'ils furent arrivés, il fit auprès d'eux des tentatives pour les amener à des aveux, mais ils restèrent inébranlables.

— Pourquoi, leur demandait-il, alliez-vous toujours dans le même endroit ?

— Per vidare lou porco, répondait Rata.

Le lendemain on les conduisit pour assister

à la perquisition qui devait être faite à leur domicile. Le logeur et sa femme s'accordèrent à dire que depuis l'assassinat du changeur les deux Italiens avaient une conduite fort irrégulière ; ils travaillaient peu, rentraient fort tard, souvent pris de boisson, quelquefois même ils ne rentraient pas. Tout le monde était surpris de la dépense qu'ils faisaient. Ils s'étaient habillés à neuf, et étaient constamment en partie de plaisir. Le mécanicien qui, disaient-ils, les avait invités à déjeuner, nia le fait ; il ajouta qu'il avait eu des rapports avec Malagutti, puisqu'il l'avait occupé pendant quelque temps, mais que Malagutti gagnait à peine de quoi pourvoir à sa subsistance, et que vraisemblablement, ainsi que Rata, il était entretenu par quelque femme.

On sut qu'en effet Rata avait pour maîtresse une blanchisseuse de fin, mais il ne voulut jamais indiquer ni son nom ni sa demeure, et il avait de bien puissans motifs pour les cacher, puisque les instrumens du crime trouvés dans la boutique du changeur étaient deux

outils en fer dont les blanchisseuses se servent pour relever les plis du linge.

Conduits sur le lieu du crime, les deux Italiens ne montrèrent pas la moindre émotion; leur sang-froid était désespérant.

Enfin on ordonna la confrontation avec le malheureux Joseph. On avait attendu qu'il fût assez bien rétabli de ses blessures pour que la vue des assassins ne mît pas sa vie en péril. Les Italiens vont paraître : Joseph est tremblant, les battemens de son cœur semblent lui révéler l'approche des monstres qui l'ont frappé. Le procureur du roi commande de les introduire : c'est Vidocq qui les amène. Il les fait placer entre trois de ses agens vêtus à peu près comme eux et de la même taille. Rien n'avait été prévu à cet égard : le hasard seul avait produit cette conformité. Le groupe est dans le cabinet du magistrat; la scène n'est éclairée que par quelques bougies qui jettent une faible lumière. Chacun garde le silence. Le changeur était dans une autre chambre : on va le chercher; il s'informe s'il n'y a point de

danger pour ses jours; et lorsque son guide l'a rassuré sur ce point, il le suit. Une pâleur mortelle couvre son visage; à six pas des cinq personnes qu'on lui présente, il tressaille et s'arrête. Le malheureux est dans un état difficile à décrire. Les assistans éprouvent un sentiment pénible d'anxiété, qui se manifeste sur toutes les physionomies; les deux prévenus seuls restent en apparence calmes et impassibles.

Joseph considère avec attention chacun des individus du groupe qui est devant lui; puis après quelques minutes, n'osant faire un pas de plus, en frémissant il indique du doigt Malagutti et Rata.

Le magistrat, craignant de se méprendre sur le geste, va lui-même auprès de ces deux Italiens, et les désignant l'un après l'autre au changeur, ce sont bien ceux-là? lui dit-il.

— Oui, répond Joseph d'une voix faible, ce sont les deux hommes qui m'ont assassiné; voilà, ajouta-t-il en montrant Malagutti, celui qui m'a porté le premier coup.

Les deux Italiens ne furent nullement déconcertés de cette reconnaissance.

— Prenez garde de vous tromper, observèrent-ils, nous sommes innocens.

— Non, reprit le changeur, je jure que je ne me trompe pas, c'est bien vous qui m'avez frappé. Il n'eut pas la force d'en dire davantage : il s'évanouit. Jamais confrontation n'avait été plus solennelle ni faite avec plus de soin pour éviter toute méprise; mais Joseph avait les traits de ses assassins si bien gravés dans la mémoire qu'il les eût reconnus entre mille.

Après cette opération, Vidocq eut ordre de les ramener dans la prison. La conjoncture devait être accablante pour eux; ils feignirent de ne pas s'en alarmer; ils poussèrent même l'effronterie jusqu'à chanter en marchant; mais cette gaîté n'était pas dans leur cœur.

Vidocq, convaincu de leur culpabilité, voulut faire sur eux l'essai de son éloquence pour les

amener à des aveux. Ils furent d'abord très-réservés; mais la tactique de Vidocq en pareil cas consistait toujours à paraître plus scélérat que le prisonnier. Malagutti, qui était plus perverti que son camarade, commença le premier, sinon à lui accorder quelque confiance, du moins à l'écouter.

— Confessez-vous coupable, lui disait Vidocq; que risquez-vous ? vous n'êtes pas français, tout ce qui peut vous arriver c'est qu'on vous reconduise en Piémont. Si vous n'avouez pas, on vous tourmentera, on vous retiendra dans les cachots; si vous avouez on vous livrera à votre ambassadeur et l'on vous remettra entre les mains de la gendarmerie jusqu'à la frontière; après cela, une fois dans votre pays, eh bien! vous serez libre comme auparavant. Si j'étais à votre place je dirais tout de suite ce qu'il en est; je sais bien que vous avez à craindre qu'on ne retienne l'argent qu'on a trouvé sur vous; mais quand vous aurez la clef des champs vous ne manquerez pas d'occasions de vous rattraper. Croyez-vous que je sois parvenu au poste que

j'occupe sans en avoir fait autant que vous? En Belgique, en Italie, je me suis vu dans des passes pareilles à celles où vous êtes; mais les lois du pays ne me pouvaient rien; j'ai tout déclaré, et me voici bien portant, bien vivant, ainsi réfléchissez. Je viendrai demain à pareille heure savoir ce que vous aurez décidé.

Vidocq revint en effet comme il l'avait promis.

— Eh bien, dit-il à Malagutti, quelle résolution avez-vous prise? voulez-vous pourrir dans les prisons? Voyons, savez-vous lire? voici un ordre d'extradition : il lui montre une feuille de papier en tête de laquelle sont les armoiries sardes : *Légation de sa majesté le roi de Sardaigne, Piémont et Savoie. Les nommés Malagutti et Ratta, sujets de sa majesté le roi de Sardaigne, seront remis sur-le-champ à son ambassadeur près le roi de France, pour être immédiatement, sous bonne et sûre escorte, conduits à la frontière.* L'ordre est signé, continua Vidocq, ainsi vous n'avez plus qu'à sortir.

A cette nouvelle, une certaine joie brilla dans les yeux de Malagutti.

— Je vais donc revoir Turin ! s'écria-t-il.

— Oui, reprit Vidocq, si vous confessez que vous êtes l'auteur de l'assassinat.

— Ma perche confesser ?

— Perche, perche? parce que tant que l'on n'aura pas la certitude que c'est vous, la police fera des démarches pour découvrir les assassins; déjà plus de cinquante personnes ont été arrêtées, et il ne faut pas que les innocens soient exposés à pâtir pour les coupables.

— Si ce n'est que cela, je vais raconter ce qu'il en est.

Alors il convint qu'il avait commis le crime de complicité avec Rata, et quand il eut donné verbalement tous les détails, Vidocq lui ayant procuré des plumes, de l'encre et du papier, il en fit le récit par écrit et le signa.

Vidocq, maître de ces révélations, manœuvra pour obtenir celles de Rata, sur lequel Malagutti rejetait les faits les plus graves. Rata résista long-temps; enfin, dans la soirée du lendemain il confirma la déclaration de Malagutti, mais en le signalant à son tour comme le plus coupable.

Rata ne sachant pas écrire en français, Vidocq ne pouvait lui demander de tracer la relation de son méfait; mais il lui fit promettre de répéter tout ce qu'il avait dit en présence de M. Henry, chef de la deuxième division. Le préfet de police, M. Delavau, voulut assister à l'interrogatoire du prévenu; il se rendit en conséquence dans le cabinet de M. Henry; Rata y avait été amené. Questionné au sujet de sa culpabilité, ce dernier répondit :

— Oui, Mousiou, c'est mi qu'à fait questa bêtise, por mi avaire de l'arzent per zouer, et per el conseil dé Malagoutti. Oh! echelenzza, se vi fate à mi pardone, ze serai piou saze, piou né ritournero à questa maladetta storderia.

Le préfet lui dit qu'il ne pouvait pas lui pardonner, que son sort était entre les mains de la justice.

— Faut-il, reprit Rata, que lou zuome y soient cournisson, por s'y far arriva dé la peine por sta bogre d'arzent, ouna coussonnerie véritable! zé vuol bien qu'el diavolo m'emporte, si zé fa zamais ouna pareille sottise.

— On fera en sorte que ça ne t'arrive plus, reprit Vidocq.

— Non, non, sicouro! il né m'arrivera piou, qué zé rétorne solement oul paës, et si zé ne soui pas oun honnête uomo, zé vuol être lo piou grand coquin del monde. O santo monseignor, dit-il à M. Delavau, per il sangue divino del christo, che la vostra echelenzza, se riccorda che lo zanzor il était oun zouif, un maladetto. O monseignor santo! voi chi siete oun zésuita fatemi grazzia per lo mérito de questa soulassa.

Ramené à la salle Saint-Martin, où il était

enfermé, Rata dicta ses aveux à un prisonnier qui couchait dans la même chambre que lui, et qui savait parler italien. Quand il eut achevé sa déclaration, qui fut traduite devant ses yeux, il en approuva le contenu, et revêtit de sa signature cette pièce dont voici à peu près la substance:

Malagutti et Rata demeuraient ensemble, rue Saint-Antoine, au Cadran bleu. Le premier n'avait point d'état fixe, il avait été domestique et mécanicien; Rata avait été d'abord garçon de pharmacie et ensuite imprimeur; il avait même travaillé à l'imprimerie royale à Paris.

Il étaient venus en même temps en France, où le manque d'ouvrage, joint à leur inconduite, les avait précipités dans la misère. Réduits au plus absolu dénuement, et ne sachant que devenir, il avaient résolu de faire ce qu'ils nommaient un bon coup.

En parcourant le quai de Gèvres et le quai Pelletier, dont la situation leur semblait d'autant

plus favorable à leurs projets, que là il n'y a point de vis-à-vis, ils avaient d'abord jeté les yeux sur un changeur et sur quelques bijoutiers, qu'ils se proposaient de voler; mais ayant remarqué que le soir, jusqu'à l'heure de leur fermeture, les boutiques étaient toujours gardées par plusieurs personnes, ils prirent le parti de ne rien tenter tant que les marchands ne seraient pas couchés. Une nuit ils voulurent faire effraction, mais ayant échoué dans cette entreprise, ils imaginèrent qu'ils seraient plus heureux sur un autre point, et en employant un moyen plus terrible. Ce fut vers le Palais-Royal qu'ils se dirigèrent; après quelques promenades sous les galeries, ils remarquèrent un bureau de change qui, le jour, était gardé par une jeune et jolie femme, et le soir, seulement par un homme, qu'ils supposaient être son mari; ils revinrent plusieurs fois pour s'assurer qu'il était seul, et quand il leur fut démontré qu'il n'y avait personne avec lui, ils se disposèrent à profiter de la première occasion. Malagutti ayant pris deux fers à relever les plis, les aiguisa et en forma des espèces de poignards; ces instru-

mens étant prêts, ils se rendirent au Palais-Royal, et, jugeant le moment favorable, ils entrèrent dans le bureau de Joseph, demandant à changer des pièces d'or; ils en laissèrent tomber une qui roula dans l'arrière-boutique. Joseph aussitôt courut pour la ramasser, il se baissa; à cet instant ils le frappèrent jusqu'à ce qu'il fût tombé sur le carreau. Rata passa alors dans le comptoir, et quand il se fut emparé de tout l'or qui y était, ils disparurent. En arrivant près de la place de Grêve, ils s'aperçurent que leurs vêtemens étaient ensanglantés; comme ils étaient auprès de la rivière, ils allèrent les y laver, puis s'étant rhabillés, ils revinrent sur leurs pas et entrèrent sur le quai chez un changeur, où ils se firent donner la monnaie de quelques pièces de vingt francs. Le changeur à qui ils s'adressèrent était justement celui qu'ils avaient eu l'intention d'assassiner, et qui n'avait dû son salut qu'à la sage précaution d'avoir, le soir, toujours au moins deux personnes auprès de lui.

Malagutti et Rata rentrèrent dans leur au-

berge et se couchèrent. Ce ne fut que le surlendemain qu'ils songèrent à cacher le produit de leur vol; ils l'enfouirent d'abord dans un champ près de la barrière du petit Charonne. Chaque jour ils allaient voir si le dépôt restait intact. Un matin, qu'ils faisaient leur visite habituelle, ils reconnurent qu'on avait labouré une portion du champ; il était à craindre qu'on ne vînt à découvrir leur trésor, ils s'occupèrent de l'enlever, et, pour le mettre en sûreté, ils le portèrent dans l'endroit où ils sont allés le chercher en dernier lieu.

Pendant toutes ces allées et venues, ils avaient d'autant plus facilement échappé aux investigations de la police, qu'ils ne pénétraient jamais dans la ruelle sans satisfaire un besoin, et que l'on était loin de supposer que le gazon sur lequel ils s'accroupissaient fût celui qui recouvrait le fruit de leur attentat. A la fin ils se trahirent par l'excès même des précautions.

Malagutti était âgé de vingt-quatre ans; c'était un homme de cinq pieds deux pouces environ, ses

cheveux étaient châtain clair; quoique pâle, il était assez bien de figure, ses yeux étaient bleus, mais il avait le regard faux et l'air sournois. Il n'était pas dépourvu d'intelligence, malheureusement toutes ses capacités étaient tournées vers le crime; il avait tout ce qu'il faut pour devenir un scélérat de premier ordre. Il excellait à fabriquer des ustensiles pour faire la contrebande. Après le vol effectué chez le changeur, voulant, ainsi que son camarade, retourner dans son pays, il imagina de creuser une meule de gagne-petit, de manière à pouvoir placer dans la cavité, l'or qu'ils emportaient. En route il devait exercer le métier de rémouleur.

Le travail de cette meule était des plus ingénieux; à moins d'être dans la confidence, il était impossible de deviner la fraude; pleine d'or, elle ne servait pas moins à aiguiser les couteaux. Cette meule est déposée au greffe criminel de Paris, où elle fait l'admiration de toutes les personnes qui peuvent la voir.

Rata avait à peine dix-neuf ans; il était d'une

stature au dessus de la moyenne, cinq pieds cinq pouces ; ses cheveux étaient bruns et luisans ; il avait de beaux yeux noirs et une de ces figures qui, après une exécution, laissent toujours des regrets parmi les filles publiques ; le son de sa voix était doux et agréable ; ses manières étaient séduisantes. Sans Malagutti, vraisemblablement il ne fût jamais entré dans la carrière du crime.

L'un et l'autre furent condamnés à la peine capitale. Ils moururent résignés et dans des sentimens religieux ; courageux et repentans, quoiqu'en ait dit *la Quotidienne*, ils virent l'échafaud sans frémir, mais il ne l'affrontèrent pas. L'infortuné Joseph avait sollicité leur grâce ; il semblait pressentir qu'il ne leur survivrait pas. Et en effet, quoiqu'il fût parfaitement rétabli de ses blessures, il tomba malade aux approches de l'exécution, et mourut à l'heure où ils subissaient leur peine. La veuve de Joseph continue de tenir son bureau de change, devant lequel il y a souvent une grande affluence de specta-

teurs, attirés autant par le désir de voir le théâtre d'un crime fameux, que par le plaisir de contempler des charmes que la douleur n'a point altérés.

CHAPITRE XIV.

—

LES BANDITS.

Sont-ils sous terre ? — Le bec-de-lièvre et les géans. — Qui braconne larronne. — Une famille difforme. — Promenades nocturnes. — Avant ou après. — Le zèle suspecté. — Le danger d'une ouverture. — Bertrand. — Le marchand de bois. — Indications précises. — L'agent travesti. — Le faux dormeur. — La gaîté de ces messieurs. — Une paire de moustaches. — La farce est bonne. — Ali-Pacha. — Il nous en cuira.

Vers la fin de l'automne de 1822, des brigands armés se répandirent tout à coup dans les environs de Paris ; ils paraissaient fort nombreux, puisqu'ils se montraient à la fois sur toutes les routes, attaquant tout ce qui passait, dili-

gences, chaises de poste, charrettes, cabriolets de place et jusqu'aux piétons. Rien n'égalait leur audace; ils volaient même en plein jour, et poussaient leurs incursions jusqu'à la croix d'Arcueil.

Beaucoup de gens avaient été dévalisés par ces bandits, mais les signalemens qu'on donnait d'eux se ressentaient de la terreur qu'ils inspiraient : ils étaient si vagues qu'il eût été difficile d'en tirer parti pour se porter sur leurs traces.

Quelques personnes, toutefois, assuraient que l'un des brigands avait un *bec-de-lièvre;* c'était là un signe très-caractéristique, mais cette indication était d'autant plus suspecte que l'on rapportait en même temps que tous les individus de la bande avaient des masques ou des barbes en peau de mouton et de chèvre.

Tous étaient d'une haute stature, à l'exception d'un seul qui avait tout au plus cinq pieds; celui-là étoit le plus téméraire, et les autres semblaient lui obéir.

Ces détails étaient quelque peu romanesques; la police ne s'occupa sérieusement que du bec-de-lièvre, et Vidocq, après bien des recherches, parvint à découvrir, dans un village des environs de Paris, une famille entière dont les membres étaient atteints de cette hideuse difformité. Tous étaient d'une taille élevée, et la réputation de braconniers qu'ils s'étaient faite rendait assez vraisemblable l'opinion qu'ils pourraient bien ne pas leur répugner de pourvoir à leur existence par des moyens périlleux.

On ne manqua pas de prétextes pour arrêter les *becs-de-lièvre*, on les confronta avec différens voyageurs qui avaient été attaqués; mais aucun d'eux n'ayant été reconnu, on fut obligé de les mettre en liberté.

Cependant les crimes se multipliaient, plusieurs assassinats avaient été commis, et il était à craindre que ces scènes sanglantes ne se reproduisissent, puisqu'on était dans les jours les moins longs; tout semblait concourir à favoriser

des scélérats que l'impunité rendait de jour en jour plus redoutables. Afin de mettre un terme à leurs coupables entreprises, Vidocq, accompagné des plus intrépides de ses auxiliaires, résolut d'explorer de nuit les routes qui étaient habituellement le théâtre de leurs exploits. Monté dans son cabriolet, entouré de toute espèce d'armes, p usieurs fois, de huit heures du soir à une heure du matin, il parcourut la distance de Bondy à Livry; il se porta ensuite dans d'autres directions; et, quoique pour ses excursions il choisît toujours un temps de ténèbres, il ne lui arriva jamais d'être attaqué; mais les plaintes n'en pleuvaient pas moins à la police, et c'était constamment avant ou après le passage de Vidocq que les plaignans avaient été assaillis et détroussés.

Ce fait semblait si extraordinaire, que l'on commença de s'étonner que Vidocq n'eût rien vu. Ses ennemis, et il en avait beaucoup, pensèrent qu'il ne serait pas impossible qu'il s'entendît avec les brigands; les moins malveillans à son égard refusaient de croire à sa vigilance,

et supposaient qu'il avait passé à se divertir avec des filles ou à dormir chez lui le temps qu'il disait avoir employé à la recherche des brigands. On ne concevait pas que son zèle, s'il était réel, n'eût amené aucun résultat, et on l'accusait hautement, ceux-ci de connivence, ceux-là de négligence, lorsqu'un nommé Bertrand vint offrir à la police de donner des renseignemens sur une bande de brigands qui lui avaient proposé de s'associer à eux pour dévaliser, dans la forêt de Sénart, la diligence de Paris à Lyon.

Bertrand disait que la proposition lui avait été faite par un nommé Rafflin.

— Rafflin! s'écria Vidocq présent à la déclaration, je le connais : c'est un libéré de la réclusion ; je suis surpris de ce que vous nous apprenez. Depuis qu'il a subi sa peine, il n'y a pas eu la moindre plainte sur son compte; sa conduite est des plus régulières; il a même établi un chantier de bois à brûler à la barrière du Maine; il passe pour laborieux, et est assez estimé dans son commerce.

— Je ne dis pas non, reprit Bertrand, mais il n'en est pas moins vrai que c'est un coquin, et il n'est pas le seul; je ne saurais désigner tous ses affidés, mais il en est quatre que je connais parfaitement, ce sont : le fils de sa maîtresse, la femme Pigeonnat, Laporte dit Bourguignon, Carpentier, et Filleul.

D'après ces révélations, que Bertrand complétait par d'autres détails, il devenait nécessaire de surveiller ces quatre individus. On les fit suivre, et l'on parvint à savoir que, pour se concerter sur le coup qu'ils préméditaient, ils devaient se réunir à la barrière d'Italie.

Le jour de leur rendez-vous était fixé, c'était le 23 juillet; un agent déguisé arrive en même temps qu'eux dans le cabaret, où ils se font servir à déjeuner; il demande un litre, s'assied à une table voisine de la leur, et, après avoir bu deux ou trois verres de vin il s'endort. Rafflin et ses camarades étaient de fort bonne humeur: ils aperçoivent le buveur endormi.

Rafflin. En v'là z'un qui ne roupille pas, non, c'est le chat.

Laporte. Ce serait à six francs par tête qu'il ne s'en acquitterait pas mieux.

Pigeonnat. Oh oui! il tappe de l'œil joliment.

Carpentier. Remarquez-vous cette posture? il n'est rien de tel que de se mettre à son aise; on dirait d'un milord, comme il se carre!

Filleul. Vous ne savez pas, il faut lui faire une paire de moustaches.

Rafflin. C'est çà, nom d'une pipe, c'est çà; qui est-ce qui va chercher un bouchon?

Laporte. Tenez, tenez; celui-là fera l'affaire.

Filleul prend le bouchon des mains de Laporte; après l'avoir préenté au feu de cette veilleuse que l'on entretient dans chaque cabaret pour la commodité des fumeurs, il revient et dessine, à la satis-

faction générale, une magnifique paire de crocs sur la face du dormeur; aussitôt toute la société de rire et d'applaudir à l'espiéglerie. Rafflin fait remarquer qu'il faudrait bien des coups de canon *pour éveiller le particulier*, et comme on est persuadé qu'il n'entend et ne voit rien, chacun parle sans se gêner de l'objet pour lequel on s'est rassemblé.

Après quelques débats, il est convenu que la partie est remise au lendemain, et qu'on se retrouvera au même endroit. On va se séparer.

— Eh! les autres! s'écrie Pigeonnat, reluquez donc.

— Eh bien! quoique c'est? demande Filleul.

— Fais-moi un peu l'amitié de donner un coup-d'œil de ce côté.

— Pour le coup la farce elle est bonne! dit Rafflin, tu ne vois pas, Laporte?

— Que si, je vois, il lui a mis une pipe au bec. Il est comme le sultan sur son trône.

— On jurerait d'Ali-Pacha, ajoute Carpentier; et tous les interlocuteurs se retirent en faisant des gorges chaudes au sujet de la boutade de Pigeonnat.

Dès qu'ils se furent éloignés, l'agent, dont le profond sommeil n'était qu'une feinte, en fut quitte pour se frotter les yeux et se débarbouiller. Comme il avait tout entendu, il courut faire son rapport; et si l'on avait beaucoup ri à la barrière, on rit encore davantage à la préfecture de police.

CHAPITRE XV.

L'ATTAQUE.

Encore un travestissement. — Les cinq. — Vidocq est lancé. — Une diligence de mouchards. — Deux hommes. — Grande taille et longue queue. — Encore pour une autre fois. — Retour à Paris. — Une détermination. — Ils tombent bien! — La voie détournée. — N'ayez pas peur. — Il fait dans ses chausses. — Variantes sur un fait. — Le bulletin du combat. — Le mari et la femme. — Le sommeil des justes. — Tout bavard sera destitué.

Le lendemain de cette séance, pendant laquelle il avait déjà pu recueillir de précieux indices, le faux dormeur ne manqua pas d'aller sous un autre costume reprendre son poste d'observation. Ainsi que la veille, Rafflin et ses

compagnons étaient au nombre de cinq ; ils déjeunèrent, et quand ils se furent passablement lestés, ils prirent la route de Melun par des chemins détournés.

L'agent les suivit jusqu'au village de Maisons; alors bien convaincu qu'ils allaient dans la forêt de Sénart attendre la diligence, il revint en toute hâte à Paris annoncer que les brigands étaient partis pour l'expédition projetée. Informé de ce qui se passait, le préfet, par l'intermédiaire de M. Parisot, ordonna à Vidocq de faire sur-le-champ les dispositions convenables pour les saisir en flagrant délit.

L'administration des messageries fut invitée à réserver dans la rotonde et sur l'impériale de la voiture qui se rendait à Châlons-sur-Sône, dix places pour les agens de la sûreté. Vidocq et ses auxiliaires, ayant devancé cette voiture, y montèrent auprès de la barrière de Charenton. Il était cinq heures du soir ; à neuf heures on traverse la forêt de Sénart. A la hauteur des deux pyramides deux hommes sortent du bois ;

Vidocq et ses agens ne reconnaissent que Rafflin, dont la haute stature et la longue queue étaient fort remarquables. Il donne un coup-d'œil en passant et s'éloigne avec son compagnon. Peut-être sont-ils intimidés par le nombre des voyageurs ; peut-être aussi redoutent-ils la lumière du jour à peine à son déclin. Quoi qu'il en soit, ils disparaissent, et la diligence arrive à Melun sans avoir été attaquée.

Dans la même nuit, le chef de la brigade de sûreté revint à Paris avec tout son monde. A son retour il trouva Bertrand qui lui apprit que Rafflin et sa bande, afin de ne rencontrer la voiture que de nuit, étaient décidés à l'attendre au-dessus de Lieursaint, et qu'ils allaient repartir immédiatement.

Bertrand ajoutait qu'ils étaient rassemblés à Maisons, dans le cabaret de la Croix-Blanche. Vidocq y envoya en conséquence un de ses mouchards, pour épier leurs démarches ; mais les brigands changèrent d'idée, et au lieu de s'avancer dans la direction de Melun, ils rabattirent

sur Paris. Ce ne fut que le jour suivant qu'ils prirent une détermination irrévocable. — Il n'y a pas à dire, répétait Rafflin, c'est pour ce soir, et il ne faut pas que nous fassions chou-blanc; ainsi, quoi qu'il arrive, nous attaquons.

Bertrand, devant qui avait été tenu ce propos, accourut le rapporter; des mesures furent prises avec promptitude, et la diligence sortit encore une fois avec un chargement de mouchards. On n'aperçut rien jusqu'à Lieursaint; mais à quelque distance de ce bourg, deux hommes dont l'un est reconnu pour être Laporte, dit *Bourguignon*, s'élançant d'un fossé, sautent à la tête des premiers chevaux, les saisissent à la bride, et les font entrer dans un chemin détourné, tandis que, le pistolet au poing, leurs camarades, postés aux portières, menacent de brûler la cervelle au premier qui fera un mouvement.

La diligence marche ainsi au pas pendant quelques minutes. Enfin les brigands s'arrêtent. Ils commandent au conducteur de descendre et aux postillons de mettre pied à terre.

L'usage, en pareil cas, est que l'on fasse la même sommation aux voyageurs; déjà ceux qui sont dans la caisse ont obéi, tous sont à plat ventre sur le sol. Pigeonnat et Carpentier vont à ceux de la rotonde, et en leur disant : N'ayez pas peur, nous ne vous ferons aucun mal, ils les couchent en joue.

A ce moment Vidocq, qui était parmi ces derniers, se crut perdu. Comme il avait confié à Bertrand que lui et les siens n'agiraient qu'après être descendus de la voiture, il se figura que Bertrand l'avait trahi. Pressé de s'échapper, il ouvrit doucement la portière, s'élança en tirant deux coups de pistolet, et se laissa tomber sur la route, pendant que Goury, l'un de ses auxiliaires, ainsi que quelques autres, étaient aux prises avec les brigands.

Ici nous reproduisons la narration du fait tel qu'il fut établi aux débats; mais notre impartialité nous oblige à la donner aussi telle que Vidocq l'a présentée : suivant lui, menacé à bout portant dans la rotonde où il était enfermé,

et ne pouvant se résoudre à rester tranquille spectateur d'un attentat qu'il avait juré d'empêcher au péril de sa vie, il aurait poussé violemment la portière, et se serait précipité sur les assaillans, qui lui auraient tiré deux coups de pistolet sans l'atteindre; au même instant il se serait saisi de Pigeonnat, il y aurait eu entre eux une lutte terrible *; à la faveur de l'obscu-

* Dans le temps Vidocq fit grand bruit de cet événement, qui devait donner une haute opinion de sa bravoure. Malheureusement il eut le tort de varier le tour de ses narrations; et ses rapports, opposés les uns aux autres, démontrèrent qu'il ne disait pas tout-à-fait la vérité. Voici ce que l'on trouve dans un de ces rapports: « Je m'étais placé avec » des agens dans la partie du derrière, connue sous le nom » de *galerie*. La voiture ayant été arrêtée, et les brigands » l'ayant conduite dans un chemin de traverse qui touchait à » la grande route, et étant arrivés à une certaine distance, » sommèrent les voyageurs de mettre pied à terre; et l'un » d'eux, couvert d'une blouse, et ayant sur sa tête une cas- » quette, le nommé Pigeonnat, gendre de Rafflin, aposté à » la portière de la galerie, à l'effet d'empêcher que personne » n'en descendît, laissait apercevoir le bout d'un canon de » pistolet, en menaçant de faire feu au premier mouvement

rité, Pigeonnat, qui avait sur Vidocq l'avantage de connaître le terrain, l'aurait entraîné dans un fossé: là il lui aurait échappé; mais prompt à se relever, Vidocq l'aurait saisi une seconde fois; en cet instant, le chef de la sûreté allait infailliblement terrasser le brigand, lorsque dans la vivacité de l'action un de ses pistolets partit mal à propos, et le blessa légèrement au bras

» qui aurait lieu. Craignant que si nous restions ainsi ren-
» fermés les brigands ne profitassent de la contrainte dans
» laquelle nous nous trouvions pour exécuter leurs projets,
» je n'hésitai pas, à mes périls et risques, de nous débarras-
» ser de cette position. J'étais armé d'un pistolet à double
» détente, et le mouvement que je fis pour ouvrir la portière
» fit partir le coup sans que je m'y attendisse. N'ayant pu
» réussir à renverser d'un seul coup de pied le marche-pied
» de la galerie, la résistance me fit tomber, et ce fut à l'effet
» de ma chute que je fus redevable de la vie, les deux coups
» de pistolet qui furent tirés sur moi dans le même instant
» par deux brigands que je n'ai pas connus, n'ayant pu m'at-
» teindre, en raison de ce qu'ils passèrent par-dessus moi.
» Armé d'un second pistolet, je me mis à la poursuite de Pi-
» geonnat; et malgré l'avantage que lui donnait sur moi
» un terrain très-raboteux et très-inégal, qu'il explorait de-

gauche. Ce n'était, ajoutait-il, qu'à cetaccident que Pigeonnat avait dû son salut; il s'était enfui, mais en laissant aux mains de son adversaire des trophées qui attestaient combien le combat avait été rude: ces trophées étaient un lambeau de blouse, une casquette et un pistolet.

Tel fut, à quelques détails près, le bulletin

» puis quelques jours, j'avais réussi à l'atteindre et à le sai
» sir par sa blouse. J'allais même lâcher sur lui mon coup
» de pistolet, lorsque la résistance qu'il chercha à opposer
» me fit faire un faux pas et me fit tomber. Le bout de cette
» arme ayant porté dans la terre, la secousse opérée par ma
» chute fit partir le coup : l'arme éclata, et je fus blessé au
» bras. Pensant que l'explosion pourrait attirer les brigands
» de mon côté, je fus contraint de lâcher prise. La suite de
» l'attaque de la diligence fut dans le moment l'échange de
» plusieurs coups de carabine et de pistolet de la part des
» brigands avec mes agens, ce qui était prouvé tant par la
» direction d'où provenaient les coups que par la précaution
» que j'avais prise de donner aux miens un mot de recon-
» naissance pour qu'ils ne fissent pas feu les uns sur les autres.»
Il ne faut pas une forte dose de discernement pour apercevoir à chaque ligne de ce rapport ou une imposture, ou une absurdité.

rédigé par Vidocq, qui prétendait avoir déployé beaucoup de courage. Ses auxiliaires avaient au contraire l'audace de rejeter sur sa poltronerie le non succès de leur expédition; ils déposèrent qu'à l'approche du danger il avait d'abord voulu se cacher dans la paille; qu'ensuite, ne pouvant éviter de prendre part à un engagement qui lui semblait devoir devenir sérieux, afin d'avoir un prétexte pour se mettre à l'abri du danger, il s'était tiré un coup de pistolet sur le bras, en prenant des précautions pour que la balle ne fît qu'effleurer les chairs.

Quoi qu'il en soit de ces récits contradictoires, il est bien certain qu'aucun des voleurs ne fut arrêté; il est bien certain encore qu'ils n'étaient que cinq; et que les agens, y compris Vidocq, étaient au nombre de dix, c'est-à-dire deux contre un.

Les subordonnés furent-ils paralysés par l'hésitation du chef, ou le chef fut-il mal secondé? c'est une question qui dans le cours de la procédure n'a pas été résolue à la gloire de ce dernier.

La diligence continua sa route jusqu'à Melun, où le procureur du roi reçut les déclarations des voyageurs ; deux d'entre eux, le mari et la femme, n'avaient rien vu ni entendu, et pourtant ils étaient dans le cabriolet; mais durant la bagarre ils dormaient d'un sommeil si profond qu'ils ne s'étaient éveillés qu'après la disparition des brigands, lorsqu'on avait retourné la voiture pour quitter le chemin de traverse.

De retour à Paris, Vidocq eut beaucoup à faire pour se disculper auprès du préfet de police, qui s'avisa de soupçonner que dans cette occasion il avait manqué de bravoure. Afin de contraindre au silence les agens qui auraient pu l'accuser, il recourut à sa tactique ordinaire; il leur persuada que suivant les erremens de M. Henry, les employés supérieurs ne manqueraient pas de lui remettre sur-le-champ tout rapport dans lequel sa conduite serait censurée, et s'assura de la discrétion de chacun par la menace d'expulser les indiscrets.

Il protesta ensuite que sans l'épaisseur des

ténèbres qui les avaient protégés, il ne se fût pas échappé un seul des brigands ; il dit qu'il était heureux que Pigeonnat n'eût pas été pris, car sa capture aurait peut-être révélé les projets de la police à ses camarades, qui, persuadés maintenant qu'ils avaient eu affaire à des voyageurs, resteraient dans une sécurité parfaite.

CHAPITRE XVI.

L'ENTERREMENT.

Plus de guerre. — Intelligences dans le camp ennemi. — Le cabaret de la barrière du Maine. — Dos à dos. — Telle mère, tel fils. — Conjectures très-fondées. — Les pieds de cochon dans la saumure. — Les suites d'une conversation. — Le fidèle Bertrand. — Les coups de poing ne sont pas à craindre. — Des lingots dans la poitrine. — Nous nous rendons à discrétion. — Le convoi des prisonniers. — Petit, mais terrible. — Rafflin et M. Delavau. — Un demi-siècle de forfaits.

Vidocq, ne se souciant plus de courir les chances d'une nouvelle attaque, avisa au moyen d'arrêter isolément et par surprise les individus de la bande. De la sorte la justice était privée

des preuves du flagrant délit; mais en revanche, s'il parvenait à se saisir des coupables, il se promettait d'arracher les aveux dont elle aurait besoin pour condamner.

Bertrand était le confident de Rafflin. Vidocq alla le trouver, pour savoir de lui ce que les bandits pensaient de la résistance qu'ils avaient éprouvée; mais Bertrand n'ayant pu les voir, il conçut le dessein de s'assurer par lui-même s'ils étaient rentrés dans Paris. Il était informé que plusieurs d'entre eux fréquentaient habituellement un cabaret de la barrière du Maine. Vêtu en ouvrier, il se rend dans ce cabaret avec l'agent qui antérieurement avait si bien joué le rôle de dormeur chez le marchand de vin de la barrière de Fontainebleau; ils entrent, et s'attablent devant un litre.

A peine ils sont assis que Pigeonnat arrive, accompagné de sa mère, la concubine de Rafflin; tous deux se placent sur le même banc. Pigeonnat est derrière Vidocq, leurs dos se touchent. La mère et le fils se font servir une ome-

lette au lard avec une salade; entre les bouchées ils échangent quelques mots assez insignifians, puis l'entretien devient plus suivi et plus intéressant.

— Je t'assure que Vidocq y était, dit Pigeonnat, je crois bien l'avoir aperçu ; d'abord c'était sa taille, un gros mal bâti, qui a le cul sur les talons; on ne me l'ôtera pas de l'idée, c'est lui qui s'est laissé couler sous la voiture pendant que je me roulais avec l'autre.

— Que ce soit lui z'ou non, t'es sauvé, c'est l'essentiel; mais oùs qu'est Rafflin? où qu'il est?

— Je n'en sais rien, il ne faut pas que ça t'inquiète.

— Je crains toujours qu'il lui arrive malheur.

— Sois donc tranquille, ma mère, il n'est pas arrêté, et je gagerais tout ce qu'on voudra avec le premier venu, qu'il viendra coucher avec toi ce soir.

— J'y compte bien, v'là trois nuits qu'il me laisse seule; je n'aime pas qu'on me néglige.

— Je ne dis pas non, mais il n'y a pas que vous; la mienne, ne faut-il pas aussi qu'elle s'y fasse? On ne peut pas être là et ailleurs, quand on travaille *à la sorgue....*

— Je suis juste, mais il y a temps pour tout: puisque t'es revenu, pourquoi qu'il ne l'est pas?

— Pourquoi? comme si vous ne saviez pas l'z'affaires.

— Oh! oui, l'z'affaires! dis donc plutôt qu'il est encore avec son Carpentier à traîner ses guêtres dans quelque guinche à la barrière de Vincennes; c'est ses galeries.

— Et qu'est-ce qui mettra *les pieds de cochon dans la saumure?* (qui enfouira les pistolets?)

— C'est vrai, je n'y songeais pas.

Vidocq et Goury, ainsi se nommait le dormeur aux moustaches, ne perdirent pas une syl-

labe de cette conversation. Ils en avaient recueilli une indication bien précieuse. Afin de l'utiliser le plus promptement possible, ils coururent tout d'une haleine au faubourg Saint-Antoine, où les attendait Bertrand avec d'autres agens, et quand ils les eurent rejoints, ils s'acheminèrent ensemble vers la barrière du Trône, dont ils se proposaient d'explorer les alentours. Bertrand allait en avant; tout à coup il revient sur ses pas, et annonce que Raflin, Carpentier ainsi que Hubert, son neveu, sont dans une vigne derrière une petite maison sur la vieille route de Lagny.

— Je ne les ai vus que de loin, ajouta-t-il, mais je ne me trompe pas, ce sont eux, à telles enseignes que j'ai très-bien distingué qu'ils étaient occupés d'enterrer leurs armes, comme ils le font toujours avant d'entrer en ville.

Toute la troupe se porta alors dans la direction de l'endroit qu'il venait d'indiquer, et lorsqu'on n'en fut plus qu'à une faible distance, il montra du doigt les trois individus.

— Si nous les arrêtions, dit Goury, il me semble que nous l'avons belle, ils ne se doutent de rien; qu'en pensez-vous, capitaine?

— Je pense qne nous ne courrons pas de grands risques, car il est vraisemblable qu'avant d'enterrer leurs pistolets, ils ont eu soin de retirer la charge.

— S'ils tentaient de se défendre, ce ne pourrait être qu'à coups de poing, et nous avons de quoi leur riposter.

— C'est cela, nous leur mettrions des lingots dans la poitrine.

Après un instant de réflexion, Vidocq se décide à entrer dans la vigne avec Goury, et feignant de chercher un emplacement propice pour satisfaire un besoin, ils s'approchent ensemble des brigands.

Goury les aborde le premier; quoique petit,

cet agent était d'une force prodigieuse; il se jette à l'improviste sur Carpentier et sur Hubert, et les saisit tous deux, un de chaque main, tandis que Vidocq s'attaque à Rafflin, qui, surpris de cette subite apparition et glacé d'effroi en sentant le canon d'un pistolet s'appuyer sur son cœur, demande grâce: — M. Jules, disait-il, et ses compagnons également terrifiés répétaient la même prière, je vous en supplie, ne nous faites pas de mal, nous nous rendons à discrétion.

Goury s'éloigna alors emmenant ses deux prisonniers; et Vidocq, sans lâcher le sien, suivait en les tenant en joue. Ils arrivèrent de la sorte à la grande route, où d'autres agens les entourèrent, et vinrent grossir l'escorte qui les conduisit au poste de gendarmerie de la barrière du Trône.

Après cette capture il restait à s'emparer de Laporte et de Pigeonnat. Dans la même nuit ils furent arrêtés à domicile. Laporte seul, bien qu'il fût d'une taille exiguë, voulut faire résis-

tance, mais à la fin il dut céder à la force et capituler.

D'après la multitude de vols qui depuis l'automne de 1822 s'étaient commis simultanément sur des points assez distans les uns des autres, il était évident que la bande se composait de plus de cinq individus. Vidocq entreprit de disposer Rafflin à lui nommer tous les affidés; il réussit, et il ne pouvait en être autrement. Nous dirons plus tard par quelles manœuvres furent obtenues ces révélations que Vidocq fit immédiatement constater.

M. Delavau voulut voir Rafflin : il frémit à l'aspect farouche de cet homme, dont la figure portait les hideuses empreintes du crime. C'étaient les traces d'un demi-siècle de forfaits auxquelles se mêlaient de profonds stigmates d'une petite vérole qui ne l'avait pas ménagé : ce visage sillonné et long outre mesure était comme encadré dans des favoris énormes. Ajoutez à cet ensemble des sourcils hérissés, de petits yeux

noirs, vifs et perçans, une taille de cinq pieds dix pouces, passablement dégingandée, et le portrait du personnage sera à peu près ressemblant.

CHAPITRE XVII.

LE VOYAGE A VAUJOUR.

Le chef des bandits. — Le plus honnête de la commune. — Étonnement de M. le maire. — La voix de stentor. — Surprise au gîte. — Embuscade. — Le cœur content. — Est-il bon homme le brigand! — Nous sommes tous frères. — Il n'y a que les imbéciles qui périssent. — Le bon apôtre. — La sincérité de Vidocq. — Aveux sur aveux. — Le suicide. — Terribles remords. — Servez donc Vidocq.

Rafflin désignait comme ses complices les nommés Legret et Bernard, habitant tous deux la commune de Vaujour, près de Livry : le premier, disait-il, était le chef de la bande ;

lui seul dirigeait les opérations et présidait au partage du butin. Legret était donc celui qu'il importait le plus de mettre sous la main de la justice. Vidocq, muni d'un mandat, et accompagné de quelques-uns de ses agens les plus déterminés, partit pour aller le chercher.

Il était une heure du matin quand ils arrivèrent à Vaujour; aussitôt ils se rendirent chez le maire, et l'ayant éveillé, ils lui demandèrent des renseignemens sur le compte de Legret.

— Legret? répondit le chef municipal; plût à Dieu que je n'eusse que des gens comme lui dans ma commune! Il n'y a personne de plus tranquille ni de plus laborieux, aussi est-il estimé de tout le monde.

— Cependant, reprit Vidocq, car c'était lui qui avait porté la parole, je viens ici avec ordre de l'arrêter.

— Vous m'étonnez.

— C'est qu'il travaille jour et nuit. Savez-vous lire, monsieur le maire?

— Si je sais lire? la question est plaisante.

En même temps il prit le mandat des mains de Vidocq, et après l'avoir examiné :

— Comment, s'écria-t-il, on l'accuse d'avoir attaqué sur les grandes routes : ce n'est pas possible; mais c'est égal, la pièce est en règle, et je vais vous guider à sa demeure. Attendez, Messieurs, que j'aie passé mon écharpe.

Le maire étant prêt, toute la troupe se dirige vers l'habitation de Legret. On est près de la porte; Vidocq s'avance et frappe de la manière qui lui avait été indiquée par Rafflin.

— Qui est là? demande une voix de stentor.

— C'est Bourguignon.

— Un moment.

Il saute de son lit et vient ouvrir. Soudain les agens apostés se précipitent sur lui : l'un le

saisit à la gorge, un autre lui tient les bras, un troisième l'empoigne par le flanc; il se débat, et voyant de suite avec qui il est aux prises :

— Ma femme, s'écrie-t-il, prends le fusil sous le matelas, et fais feu sur les mouchards.

Mais déjà la femme ainsi que le fils de Legret, jeune homme de quinze ans, sont hors d'état de le secourir, et lui-même est obligé de se reconnaître prisonnier. Tandis qu'on le garde de près, Vidocq, avec une partie des siens, court chez Bernard; mais celui-ci est allé à Paris vendre de la paille, et le maire assure qu'il ne revient jamais avant deux ou trois heures du matin.

— En ce cas, dit Vidocq, nous irons l'attendre au passage. Et avec ses auxiliaires il se rend sur la route.

Tous sont blottis dans un fossé, afin de ne pas être aperçus. Deux heures sonnent à l'horloge du village. Bientôt après on entend le bruit d'une

voiture. Vidocq regarde par-dessus la berge, la voiture paraît, c'est celle dont l'attelage lui a été signalé. Bernard, marche sans défiance à côté de ses chevaux. Tout à coup il se met à siffler ; à peine a-t-il commencé son air, qu'il est assailli par huit hommes en blouse qui semblent sortir de dessous terre ; deux d'entre eux le saisissent au collet. Bernard montre de la surprise, mais sans s'effrayer.

— Mes amis, leur dit-il, ne me faites pas de mal ; je n'ai que trente-six francs sur moi, je vais vous les donner ; mais considérez que je suis un pauvre père de famille, et que je gagne mon pain à la sueur de mon front.

Pendant qu'il offre ainsi ses trente-six francs, il voit un des assaillans s'approcher de la plaque de la charrette ; c'était pour s'assurer s'il n'y avait point de méprise. Bernard, imaginant qu'on veut s'emparer des chevaux et de la voiture :

— Je vous en conjure, s'écrie-t-il en pleurant,

laissez-moi mes pauvres chevaux et ma charrette.

Bernard prenait les mouchards pour des voleurs, et ce ne fut qu'en entrant dans Vaujour qu'il reconnut son erreur.

Lorsqu'il sut que Legret était arrêté, et qu'on lui eut déclaré qu'il l'était aussi : — Ah ! s'écria-t-il, c'est qu'on a *mangé le morceau* (c'est qu'on nous a dénoncés).

Legret étant en son pouvoir, Vidocq, suivant sa coutume, s'occupa de le confesser, c'est-à-dire de lui arracher des aveux, ce qui paraissait d'autant moins facile que, suivant l'expression usitée parmi les coquins, Legret *passait pour avoir du service*. Il avait été employé comme comptable dans une manufacture, et au sortir de la douane, où il avait obtenu un grade, il avait fait un bail de quatorze ans au bagne de Lorient. Il ne devait pas être aisé de manier un gaillard de cette espèce.

Vidocq prit avec lui pour point de départ la

confraternité qui doit exister entre d'anciens galériens. — Je vous ai arrêté, lui dit-il, parce qu'il faut que j'obéisse, mais je ne vous regarde pas moins comme un ami, comme un frère; et pour preuve, c'est que je veux que vous montiez avec moi dans mon cabriolet. Ne sommes-nous pas tous deux d'*anciens fagots* (anciens forçats)? Vous devez me connaître de réputation. Tel que vous me voyez, j'en ai peut-être plus fait que vous.

Legret monta en effet dans le cabriolet de Vidocq, qui, chemin faisant, ne manqua pas de lui témoigner le désir de se lier avec lui. — Aujourd'hui vous êtes mon prisonnier, lui disait le chef de la sûreté, mais plus tard j'espère vous voir libre. Avec l'instruction que vous avez, vous devez vous tirer d'affaire. J'ai bien été *gerbé à la butte* (condamné à mort); me voilà pourtant, et bien portant, je pense... J'ai bon pied, bon œil, bon appétit : il n'y a que les imbéciles qui périssent.

Tout en causant de la sorte on arrive à Livry. Vidocq descend dans une auberge, demande un

cabinet, et se fait servir à déjeuner pour lui et son compagnon de voyage.

Legret, touché de cette attention, commence à devenir un peu plus communicatif. On mange, on boit, le vin provoque les confidences; au dessert, Vidocq éprouve le besoin de s'épancher. — Mon cher Legret, lui dit-il, je ne sais pas pourquoi je me trouve disposé à vous vouloir du bien. Je vous ai vu aujourd'hui pour la première fois, et c'est déjà comme si nous étions une vieille paire d'amis. Franchement je regrette de vous voir dans la position où vous êtes, et je donnerais volontiers un doigt de ma main pour vous en tirer sans me compromettre. J'ai l'idée qu'à nous deux nous ferions de bonnes affaires; vous connaissez les couleurs, et si je ne me trompe, vous remplaceriez très-bien mon secrétaire dont je suis mécontent, et que je suis décidé à renvoyer. C'est une place de cent louis au moins; cela vous conviendrait, mais il faudrait que vous fussiez agréé par le préfet. Quand je suis entré à la boutique, je faisais, comme vous, partie d'une bande; j'avais été dénoncé

comme vous : on m'avait arrêté. Eh bien ! j'ai dit : Ma foi, je suis dans le pétrin, personne ne m'en sortira ; je vais faire révélations sur révélations. Quand j'aurai vidé le fond du sac, j'en promettrai encore ; et comme la police comptera sur moi, elle se gardera bien de me sacrifier. Ce calcul m'a réussi : j'ai recouvré ma liberté, on m'a donné de bons appointemens, et à présent c'est moi qui enfonce les autres. Il ne tient qu'à vous de suivre la même marche : nommez vos complices, racontez leurs crimes, en vous blanchissant le plus possible, après cela je me charge du reste.

Legret réfléchit quelque temps au conseil que lui donnait Vidocq; puis, convaincu enfin de sa sincérité, il commença le récit des attentats de toute la bande, signalant à chaque fois les individus qui y avaient participé. Outre *Rafflin* dit *Passe-Partout*, *Hubert*, *Carpentier*, *Pigeonat*, *Laporte* dit *Antoine*, dit *Bourguignon*, et *Filleul*, il nomma *Renaud*, *Ouchard* dit *Martin*, *Vavasseur*, *Bénard*, *Maillard*, *Clerc*, *Briaux*.

La police se mit de suite à la recherche de ces brigands, et en moins de quatre jours quatorze hommes et sept femmes, en tout vingt-un prévenus de vols à main armée, furent jetés dans les prisons de la capitale.

Lorsqu'ils furent tous à la disposition de l'autorité, avant de les traduire il fallut rassembler les faits de l'accusation. Les révélations de Legret devinrent alors d'un grand secours; on lui soumit le relevé de toutes les déclarations d'attaques, vols, assassinats commis depuis près de deux ans; et après un scrupuleux examen, il donna sur chaque crime les éclaircissemens nécessaires qu'il écrivit en marge du cahier. Il adressa en même temps à Vidocq plusieurs lettres dans lesquelles il donnait des détails de beaucoup d'autres faits sur lesquels il n'était pas consulté. Nous transcrirons ici par extrait l'une de ces lettres, dont les originaux sont déposés au greffe criminel. Cette pièce peut servir à donner une idée de Legret et de ses affidés.

« Monsieur, sous les yeux de la justice je ne

chercherai aucun détour pour pallier les torts desquels je me suis rendu coupable. Je vais confesser les faits qui m'ont conduit en ce lieu, dans le seul espoir que mes juges, qui savent apprécier les hommes, reconnaîtront à travers mes égaremens quelques faits qui pourront adoucir mes malheurs.

» Sans travaux, chargé de famille, sans fortune, il ne me restait pour ressource que la misère la plus excessive; je tombai dans la faiblesse de faire partie d'un rassemblement pour arrêter une voiture publique, dans l'espoir d'y trouver de quoi élever ma famille, dans la résolution sincère de ne faire éprouver aucun mauvais traitement à personne. A Dieu ne plaise que je déguise la vérité!

» Mes consorts souvent ont voulu voler les simples particuliers, actions contraires à mes volontés : et l'on en trouvera des preuves. Je ne crains pas que les parties plaignantes me chargent d'aucuns faits relatifs aux mauvais traitemens; de plus, elles pourront attester qu'à dif-

férentes reprises j'ai empêché différens vols particuliers. Sur les questions qui me seront faites, je promets de donner tous les renseignemens qui seront à ma connaissance. Je me croirais indigne de commisération si j'en déguisais aucun.

» 1° Sur la route d'Aunaie, il fut volé par Rafflin, Laporte et Legret deux montres d'or sur deux particuliers. Pour favoriser une des victimes, qui paraissait tenir à sa montre, je lui fis la question de quel prix était cet objet. Par cette question, je comptais pouvoir lui faire conserver son bijou, s'il n'avait déclaré qu'un prix modique; mais ayant déclaré que sa montre valait 200 francs, elle fut saisie.

» 2° A une lieue et demie de Claye, route de Meaux, la malle-poste fut arrêtée par Martin, Ouchard, Legret, Renaud et Laporte. Le conducteur nous déclara n'avoir que peu d'argent en sous, quinze francs qui nous furent versés, et cinquante francs environ par un voyageur. Là je me prononçai contre le vol de la montre du conducteur, et il la conserva.

» 3° Quelque temps avant, cette même malle-poste avait dû être arrêtée 1° en sortant du bois de Claye sur Ville-Parisis, par les dénommés article deux; sur mon refus réitéré, la malle passa, ce qui me valut les menaces dudit Laporte, me disant que je mériterais son coup de pistolet; et qui ensuite, de colère, jeta avec force son pistolet sur le pavé. Laporte et Ouchard, écumant de rage, voulurent qu'on arrêtât quatre piétons à qui l'on enleva environ 240 francs et une montre en argent, que Laporte acheta pour le prix de 20 francs; 2° Entre Ville-Parisis et le Vert-Galant, la diligence avait aussi été manquée par cinq individus qui sont: Ouchard, Laporte, Legret, Maillard et son beau-frère Vavasseur. Mon cœur ne put encore participer à cette affaire; j'avançai des raisons pour empêcher le délit, à quoi je parvins, non sans peine; car Maillard et Ouchard, couchés dans les fossés, voulaient agir jusqu'au point de préparer leurs fusils. Me voyant persister, ils ne commirent aucun excès: le lendemain on se sépara.

» 4° Sur la route de Chelles, il fut enlevé à un particulier 75 francs argent monnayé, d'après le

partage qui a eu lieu, et une montre de même métal évaluée 10 francs : Laporte en disposa. Ce délit fut commis par Rafflin, Laporte et Legret.

» 5° La voiture publique de Vitry contenait une nourrice qui possédait 30 francs. J'invitai Laporte à ne point voler cette nourrice ; elle conserva ses 30 francs, et Laporte déclara n'avoir trouvé sur les voyageurs que quelques sous. Une heure après environ, une voiture venant de Bondy avec un voyageur fut arrêtée dans la forêt ; Laporte lui enleva environ 200 francs et une montre d'or. Rafflin était présent.

» 6° La diligence de Paris à Chartres ayant été arrêtée par cinq hommes, Rafflin, Carpentier, Laporte, Legret et Bénard, entre Versailles et la Trappe, où il fut enlevé environ 3,500 francs. Un panier d'argenterie fut découvert, et sur mes invitations l'argenterie resta intacte. Quelque temps après, Rafflin m'ayant communiqué ses intentions de se porter sur la route d'Orléans pour y voler une diligence, me dit : « *Décidez-vous de suite ; acceptez ou n'acceptez pas, l'affaire sera faite pour dimanche.* » Ayant

refusé d'accéder à sa demande, il me dit qu'il prendrait son soi-disant beau-fils, Pigeonnat, Laporte et un de ses anciens amis, avec Carpentier.

» Réfléchissant qu'il était instant de rompre avec ces hommes et de m'éloigner d'eux, je fus m'établir au pays de ma femme, où je me livrai à un travail assidu pour nourrir ma famille; là j'étais honoré de la confiance publique. M. Vidocq a pu en recevoir le témoignage.

Voilà tous les faits qui sont à ma connaissance sur les communications dont M. Vidocq m'a fait part. Je ferai dans tous les cas tout ce que je pourrai pour satisfaire aux vœux de la justice, et prouver à mes juges que mes malheurs et ceux de mes enfans en bas âge ne sont pas tout-à-fait indignes de leur commisération.

» LEGRET. »

Legret n'était pas un scélérat consommé; il n'avait jamais consenti à tremper ses mains dans le sang. Dès son bas âge il avait été enclin au

vol, mais à cet abominable penchant il alliait de bonnes qualités. Dans les emplois qu'il avait remplis, comme dans les communes où il avait résidé, il s'était fait remarquer par la douceur de son caractère autant que par la régularité de sa conduite, en apparence irréprochable. Endoctriné par Vidocq, Legret était disposé à donner à la justice toutes les lumières qu'elle réclamerait de lui. Ayant promis de faire découvrir dans la forêt de Bondy plusieurs dépôts d'armes, le lendemain il devait être extrait de la salle Saint-Martin et conduit sur les lieux. A trois heures du matin on vient le chercher, et en ouvrant la porte on l'aperçoit pendu aux barreaux d'une croisée; on le décroche, il n'était plus. Rien n'annonçait la veille qu'il eût la pensée de ce suicide, seulement il avait souvent répété à ses gardiens qu'il était le plus malheureux des hommes; que depuis long-temps il était en proie à des remords, qu'il n'y pouvait plus tenir; que depuis plus de deux ans il avait eu l'idée d'abandonner le métier, mais qu'il n'avait jamais osé le faire, dans la crainte de s'exposer au ressentiment de ses complices.

Bertrand, après avoir été dans toute cette affaire le flambeau de la police, faillit être sacrifié par Vidocq, qui voulut le faire comprendre au nombre des bandits. Un autre individu, qui ne s'était faufilé parmi eux qu'avec l'intention et la mission de les trahir, fut, assure-t-on, condamné et exécuté, Vidocq ayant renié les siens dans la crainte de diminuer sa part de gloire.

CHAPITRE XVIII.

—

LE GENDRE.

Deux balles. — L'assassin invisible. — Premiers soupçons. — *Vox populi*... — Trop de précautions. — La fameuse nouvelle. — Vive inquiétude dissimulée. — La tête perdue. — Bras dessus, bras dessous. — Tristes symphonies. — Insouciance. — Voulez-vous voir l'assassin? — Regardez là-dedans. — C'est l'un de nous deux. — Le coupable est foudroyé. — Les cosaques du faubourg Saint-Antoine. — Les pêches sont si bonnes!

On se souvient d'un assassinat commis à Montreuil-au-Pâches en 1823; un cultivateur de cette commune tomba percé de deux balles au moment où, dans sa maison, il était occupé à éplucher des plants de fraisier.

On ignorait l'auteur de ce crime, mais tous les soupçons planaient sur le nommé Lézier, gendre du malheureux cultivateur; l'opinion des habitans le désignait, et l'on pensait qu'il avait eu pour complices, sa femme et un domestique nommé Cholin. L'attentat n'avait pas été plus tôt commis qu'il avait été dénoncé au procureur du roi; Lézier et son épouse avaient été signalés comme les coupables présumés; mais faute de preuves on n'avait pas jugé convenable de les faire arrêter.

Cependant la rumeur publique ne cessait pas d'accuser, et le hasard vint révéler que, peu de jours avant l'assassinat, Lézier avait fait emplette d'un fusil, chez un armurier du faubourg Saint-Antoine. Ce furent précisément les précautions prises par lui pour que cet achat ne parût pas suspect, qui créèrent les présomptions de sa culpabilité. Le juge d'instruction décerna un mandat d'amener contre Lézier, et Vidocq eut ordre de le mettre à exécution.

Il se rendit en conséquence à Montreuil, et

se présenta au maire, qui, après l'exhibition du mandat, s'empressa de le conduire au domicile du prévenu. Il faisait nuit; Vidocq entre avec un de ses agens. Lézier est assis auprès d'une table, le dos tourné à la porte; sa femme est dans la même pièce.

— Eh bien, monsieur Lézier, dit Vidocq, je viens vous donner une fameuse nouvelle; l'assassin de votre beau-père est connu.

Il se retourne brusquement : — Pas possible, s'écrie-t-il, qui est-il donc ?

— On n'en sait encore rien, mais il vient d'être arrêté à l'instant même, et il est chez monsieur le maire. Je viens vous prier de vouloir bien prendre la peine de venir voir si vous ne le reconnaîtrez pas pour l'avoir vu rôder dans le pays.

A cette invitation, les traits de Lézier s'altèrent visiblement : — Qu'avez-vous besoin de moi? dit-il; pour le quart d'heure je suis occupé et je ne puis pas me déranger.

La femme de Lézier et le domestique paraissent éprouver une vive inquiétude : — Allons, venez, reprend Vidocq, c'est l'affaire d'une minute.

— Je suis sûr que ça ne servira de rien.

— C'est égal, vous aurez toujours fait votre devoir.

Lézier se décide, mais sa contenance, ses manières, le son de sa voix, tout atteste son trouble: il fait froid, il sort et oublie de mettre sa veste. On voit qu'il a perdu la tête... Vidocq lui donne le bras comme par hasard; un des agens, qui l'ont accompagné en fait autant, et Lézier se dirige vers la maison du maire sans s'apercevoir qu'il est enlevé.

Cependant le trajet est long; chemin faisant une foule de réflexions viennent l'assaillir: moitié froid, moitié terreur, il tremble de tous ses membres, ses dents s'entrechoquent; il veut parler afin de jouer l'homme rassuré, les sources

de la salive sont taries; sa langue reste collée à son palais, et après de vains efforts pour l'en détacher, tout ce qu'il peut faire c'est de bégayer quelques mots sans suite, et qui n'ont aucun rapport avec sa situation.

Enfin l'on arrive chez le maire. Lézier, dans la crainte sans doute d'apprendre une affreuse vérité, ne s'est pas même encore informé pourquoi des gens qui ne le connaissent pas l'ont tenu sous les bras comme un prisonnier. Il est introduit dans un salon; alors, s'étant un peu remis, il demande où est l'homme dont on lui a parlé.

— Voulez-vous le voir? lui dit Vidocq.

— Oui, répond-il faiblement, je le veux bien, afin de m'assurer si je le connais.

— Certainement vous le connaissez, et très-particulièrement.

— Qui est-il donc, celui-là?

— Venez, je vais vous le montrer; Vidocq aussitôt s'approche de Lézier, et l'ayant pris par la main, il le conduit devant une glace : — Regardez là dedans.

Lézier regarde en effet, et après un instant, fortement ému : — Je n'y vois, dit-il, que vous et moi.

— En ce cas, répliqua Vidocq, c'est l'un de nous deux qui est l'assassin; mais comme il est évident que ce n'est pas moi, c'est indubitablement vous.

Cette sortie, à laquelle il était loin de s'attendre, fut pour Lézier un coup de foudre. De Montreuil à Paris il ne desserra pas les dents, et quoiqu'en route, Vidocq eût l'atrocité de le plaisanter sur la manière dont il s'était laissé prendre, il resta impassible sous les traits de cette odieuse raillerie.

Lézier, atteint et convaincu d'avoir tué son beau-père, fut condamné à la peine de mort. Il

subit son jugement sur la petite place de Montreuil, en face du traiteur Deignet chez qui il avait fait sa noce. Toute la population du faubourg Saint-Antoine était accourue pour assister à son supplice. Cette curiosité coûta cher aux braves Montreuillais ; car les faubouriens, ayant profité de l'occasion pour visiter leurs jardins et leurs champs, ne revinrent pas les mains vides : les plus honnêtes furent ceux qui, en présence d'un riche espalier, se contentèrent de ne pas bouder contre leur ventre : les pêches sont si bonnes!

CHAPITRE XIX.

FATALES AMOURS.

Deux amies d'enfance. — Le frère de l'une d'elles. — Amours secrètes. — Un enfant. — Un père inflexible. — Un second enfant. — Le courroux paternel. — Les vieilles idées. — Roture et mœurs aristocratiques. — La résolution d'un honnête homme. — Une démarche. — L'avoué. — Franchise. — Injuste ressentiment. — Tentative inutile. — L'absence. — L'amante éplorée. — Plaintes amères. — Tripotage de la police. — Les amans se retrouvent. — Un sacrifice. — Partis avantageux. — Rupture simulée. — Affreux événement. — La voix publique. — Madame de L... — Sentimens équitables. — Insensibilité inexplicable. — Vieillesse, atrophie du cœur. — Dureté des gens à principes. — Question d'un témoin.

Nées dans le même quartier, et pour ainsi dire voisines, Thérèse Herin et Pauline Ger-

bod étaient amies d'enfance; elles se voyaient fréquemment. Plus tard le frère de Pauline fut admis en tiers dans cette intimité, et bientôt entre Thérèse et le fils Gerbod commença une liaison qui fut heureuse tant qu'elle fut cachée. Ce fut en 1815 qu'ils se firent l'aveu de l'amour qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre....

Thérèse appartenait à une famille honnête, mais pauvre; son père était concierge d'un hôtel, rue de Varennes, n° 58; Gerbod était fils d'un sellier qui, dans son état, avait amassé une petite fortune. Les deux amans étaient à peu près de même condition; cependant le père Gerbod était fier de son avoir, et si son fils eût épousé Thérèse, il aurait regardé ce mariage comme une mésalliance. On se garda donc bien de le mettre dans le secret d'une flamme qu'il ne pouvait manquer de désapprouver. Thérèse ne se confia pas non plus à ses parens; ils eussent blâmé un attachement dont la fin n'était pas légitime.

Il y avait près de trois ans qu'à l'ombre du

mystère le frère de Pauline et Thérèse goûtaient le bonheur ; mais Thérèse devint enceinte, elle accoucha d'un fils, et son amant, qui avait de la probité, s'empressa de le reconnaître.

Cette naissance et l'acte légal de paternité qui la suivit ne furent pas ignorés du père Gerbod; il fit alors éclater son mécontentement soit contre son fils, soit contre Thérèse, et, malgré les plus pressantes sollicitations, il refusa son consentement à leur union.

Gerbod fils n'en continua pas moins ses assiduités auprès de la femme qu'il avait rendue mère ; il espérait qu'avec le temps le courroux de son père s'apaiserait, et que tôt ou tard il cesserait de s'opposer à leur hymen. Peu de temps après Thérèse donna encore le jour à un garçon, et Gerbod fils lui donna son nom comme il avait fait au premier.

Le père Gerbod, qui avait exigé une rupture, montra la plus grande irritation de ce qu'on avait osé lui désobéir aussi formellement; il en

voulait surtout à Thérèse, sur qui retomba tout le poids de sa colère.

Gerbod fils, pour ne pas l'irriter davantage, souffrait en silence l'injustice des reproches qu'il lui adressait. Il se consolait dans la persuasion que son père finirait par reconnaître le mérite de la personne qui dictait sa constance; et lui-même, afin de se recommander par une conduite exemplaire, redoublait de zèle dans la gestion d'un établissement commercial dont il soutenait seul la prospérité; il croyait qu'à force d'attentions, de persévérance et de travail, il parviendrait à changer les dispositions de son père; mais ce père était inflexible: nourri dans les vieilles idées, imprégné de tous les préjugés que l'aristocratie d'autrefois avait fait pénétrer jusque dans les âmes roturières, il n'était frappé que de l'immense disproportion de rang entre le fils d'un sellier et la fille d'un concierge. Aussi intima-t-il au jeune Gerbod de rompre définitivement avec la demoiselle Herin, en même temps qu'il mit tout en œuvre pour l'engager à contracter un mariage plus digne de lui.

— On me propose d'abandonner Thérèse, répondait toujours le jeune Gerbod; ce serait une infamie, ce serait le trait d'un scélérat: j'ai deux enfans d'elle, je les ai reconnus, je n'aurai jamais d'autre femme que Thérèse, je le lui ai promis, je le lui ai juré, je tiendrai mes sermens, ma résolution est irrévocable.

Les choses en étaient à ce point lorsqu'une personne qui s'intéressait aux deux amans imagina d'aller trouver le père Gerbod, et de lui dire qu'elle ne concevait pas pour quel motif il ne consentait pas au mariage de son fils avec la demoiselle Herin. M. Gerbod déclara qu'il ne pouvait raisonnablement accepter une bru sans fortune et sans état; la personne lui fit observer qu'il était dans l'erreur, que le père Herin possédait une somme de cinquante à soixante mille francs, que son intention était de la donner pour dot à sa fille, mais que par originalité il ne voulait en parler qu'après la célébration du mariage. C'est une bizarrerie, ajoutait la personne, mais le bonhomme prétend que sa fille a assez de mérite pour trouver un bon parti.

Le père Gerbod était loin de s'attendre à une pareille ouverture; elle parut lui faire plaisir, et le jour même il fit part de cette confidence à M. Duvergier, son avoué, qui s'empressa d'écrire à M. Herin pour le prier de passer à son cabinet; il avait, disait-il, quelques renseignemens à lui demander.

Le père Herin, ne pouvant se figurer ce qu'on lui voulait, jugea que si M. Duvergier avait besoin de renseignemens, il était tout naturel qu'il vînt les chercher; en conséquence il ne se rendit pas à l'invitation. Cependant mademoiselle Herin, s'étant rappelé que l'avoué était l'homme investi de toute la confiance de M. Gerbod, présuma que les renseignemens demandés la concernaient; elle alla le trouver à l'insu de ses parens, et M. Duvergier lui ayant fait connaître le sujet de sa lettre, elle lui déclara avec franchise qu'elle ne possédait rien, qu'il était de toute fausseté que son père pût disposer de cinquante à soixante mille francs; qu'à la vérité son plus vif désir était d'entrer dans la famille Gerbod, mais qu'elle ne cher-

cherait jamais à s'y introduire à l'aide d'un mensonge.

Tout autre que M. Gerbod eût été touché de la sincérité de la demoiselle Herin ; il était trop enclin à la juger défavorablement pour bien apprécier la démarche ; il pensa qu'elle avait eu l'intention de le mystifier en tentant sa cupidité par une fausse confidence, et son ressentiment contre elle ne fit que s'en accroître. Dès ce moment il employa tous ses amis et ceux de son fils pour le déterminer à se marier. Un parti se présentait, il était des plus avantageux. Le jeune Gerbod résista ; et pour motiver son refus, il allégua les mêmes raisons qu'auparavant. La famille Gerbod vit bien qu'il serait difficile de vaincre sa résistance ; elle abandonna, ou plutôt elle ajourna le projet de le marier malgré lui.

M. Gerbod promit de faire quelques sacrifices en faveur de son fils, s'il voulait aller passer quelque temps en Angleterre. On se flattait que l'éloignement le guérirait de son amour pour

mademoiselle Herin. Le jeune homme rejeta d'abord fort loin cette proposition; mais son père lui ayant laissé entrevoir que si contre son attente, après une absence de quelques mois, il ne pouvait oublier cette fille, il lui permettrait de l'épouser; il souscrivit à cette épreuve. Les adieux auraient été trop pénibles; Gerbod n'aurait peut-être pas eu la force de s'arracher des bras de son amante; il s'engagea à ne pas lui révéler ce qu'on exigeait de lui, et tout pour un matin il quitta Paris.

Ce départ jeta le désespoir dans l'âme de la demoiselle Herin; elle épuisa tous les moyens de découvrir la retraite de son amant, dont la disparition subite ne pouvait être volontaire. Convaincue enfin qu'elle ne devait imputer son malheur qu'au père Gerbod, elle se présenta devant lui tout éplorée, en le suppliant de lui donner des nouvelles de son fils.

— Mon fils, il est mort pour vous, lui répondit le vieillard, vous ne le verrez jamais. Puis il ajouta : — C'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie.

La dureté de ce propos révolta mademoiselle Herin, qui, ne pouvant plus contenir son indignation, se répandit en plaintes dont l'amertume ne contribua pas à lui concilier la bienveillance de celui à qui elles s'adressaient.

La demoiselle Herin, n'ayant pu savoir de M. Gerbod où était passé son amant, n'en prit pas moins d'autres informations qui la conduisirent à apprendre qu'il était à Bruxelles. Aussitôt elle résolut d'aller le rejoindre, et se rendit à la police pour y demander un passe-port qu'elle ne put obtenir, parce que le père Gerbod avait pris des mesures pour empêcher qu'on le lui délivrât.

Malgré ces entraves, elle ne laissa pas de partir, et bientôt elle put presser contre son cœur le père de ses enfans. Une personne à laquelle Gerbod était recommandé lui conseillait de rester à Bruxelles, où elle lui offrait de le mettre à même de travailler de son état. Cette offre lui souriait d'autant plus que désormais il ne serait plus séparé de sa chère Thérèse; mais celle-ci,

sachant bien que Gerbod, fort habile à diriger un établissement considérable, ne serait qu'un ouvrier fort médiocre, ne voulut pas avoir à se reprocher d'avoir fait son malheur; elle prétexta le désir de revoir ses enfans, et se détermina à revenir à Paris, où son amant ne tarda pas à la suivre.

A son retour le jeune Gerbod, pour vivre en paix avec son père, lui protesta ainsi qu'à ses autres parens, qu'il n'avait plus aucune relation avec mademoiselle Herin. On crut ce qu'il affirmait, et l'on fit près de lui de nouvelles tentatives pour l'engager à s'établir; plusieurs partis lui furent proposés.

— Si je n'avais pas mes deux enfans, disait-il à chaque fois, j'accepterais; mais je ne puis me résoudre à les abandonner.

Il semblait que ses enfans fussent le seul obstacle à ce qu'il accomplît la volonté de son père; il n'apportait pas d'autre excuse de sa désobéissance. Quant à ses liaisons avec la de-

moiselle Herin, la famille Gerbod était ou paraissait convaincue qu'elles avaient cessé, lorsque la nouvelle d'un horrible attentat vint lui dévoiler qu'il n'en était rien. On apprit que les deux enfans avaient été assassinés sous les yeux de leur mère.

Il était difficile de croire qu'un crime si affreux eût été commis sans motifs. Le public qui, dans l'attente de la vérité, commence par accueillir la vraisemblance, fit des suppositions que la procédure devait anéantir. Toutefois ce fut dans le sens de ces suppositions que l'instruction fut abordée.

La mère des deux enfans, dès qu'on l'interrogea, répondit qu'elle ne pouvait donner aucun éclaircissement : elle se perdait dans un dédale de conjectures. — Je ne connais, disait-elle, personne qui fût intéressé à faire périr mes pauvres enfans. Si, égarée par ma douleur, je conçois des soupçons, je les repousse avec horreur, tant la réflexion me les montre injustes; cependant l'assassin n'a pu agir de son propre mouvement;

je ne connais pas Papavoine: quel sujet avait-il de m'en vouloir ? Son bras était donc armé par des ennemis de mon repos. Mon sang se glace en songeant aux conséquences de ce crime. Gerbod et moi nous avons toujours vécu dans le plus parfait accord; il chérissait ses enfans; jamais le moindre nuage ne s'est élevé entre nous; nous avons été séparés, ce n'était pas de son plein gré, il avait cédé à des instances; c'était l'effet de la faiblesse de son caractère. Je sais que l'une des sœurs de Gerbod, madame de L...., qui a une grande influence sur l'esprit du père, a fait tout ce qui dépendait d'elle pour empêcher que je ne fisse partie de la famille; mais cela prouve seulement qu'elle est jalouse de son ascendant; et bien qu'elle ne m'aime pas, je l'estime assez pour certifier qu'elle est incapable d'une mauvaise action.

Mademoiselle Herin ajoutait qu'elle n'avait pas à se louer de M. Gerbod père; mais qu'elle le regardait comme un homme respectable, et qu'en toute occasion elle se rendrait garant de sa probité; elle lui reprochait d'avoir promis à

son fils de prendre soin de ses deux enfans, et de ne s'être souvenu de cette promesse que pendant un mois ou deux; elle le taxait de dureté à son égard : mais à l'entendre cette dureté même n'était que la conséquence de la rigidité de ses principes.

Malgré la volonté très-prononcée de ne pas accuser, mademoiselle Herin se montrait mortellement affligée de ce que, depuis la catastrophe, le père de Gerbod n'avait pas cessé de lui témoigner la même indifférence. Elle s'était rencontrée avec lui dans le cabinet du juge d'instruction, et il ne lui avait pas adressé la moindre consolation; il n'avait pas même paru la connaître. Elle ne pouvait concevoir une telle insensibilité.

Mais M. Gerbod était dans cet âge où la faculté d'être ému ne se manifeste que rarement. Le cœur d'un vieillard est quelquefois atrophié. M. Gerbod ne sentait vivement que le chagrin que lui avait causé la résistance de son fils. Le dérangement que nécessitait sa comparution

était encore une suite de cette résistance; enfin c'était mademoiselle Hercin qui était la cause de tous ces désagrémens, et il gardait contre elle sa mauvaise humeur... Puis, quelque déplorable que fût l'événement, il ne pouvait tout d'un coup, par compassion, se résoudre à transiger avec les principes, avec l'austérité de toute sa vie. Mademoiselle Herin n'était à ses yeux que la concubine de son fils : à ce titre il était en droit de la mépriser, et les deux enfans n'étaient que des bâtards dont l'existence lui était étrangère. Remontant dans la série des conséquences d'une première faute, peut-être imputait-il à la malheureuse mère jusqu'à la fatalité qui la plongeait dans le désespoir. Quoi qu'il en soit, on rapporte que l'on pouvait si peu se douter que cette affaire le touchât de près, que dans l'antichambre du juge un des témoins appelés lui demanda s'il était vrai *que le père Gerbod fût arrêté.*

CHAPITRE XX.

—

L'INFANTICIDE.

Promenade à Vincennes. — Fatalité. — La redingote boutonnée. — L'achat du couteau. — Pauvres enfans ! — Le coup de parapluie. — On ferme les grilles. — La femme innocente. — Un même abri. — Le signalement. — Questions imprudentes. — Reconnaissance. — Arrestation. — Sang-froid. — Éloquence. — En prison. — Vidocq arrive. — Le trajet. — L'hôtel de la Providence. — Résignation à une rude épreuve. — Impassibilité. — Vociférations. — Recherche. — Les faucheurs et les enfans. — Autopsie. — Horribles vociférations. — Conjectures. — Aveux et désaveux. — Fausses révélations. — Démence simulée. — Condamnation. — Recours en grâce. — Le peuple s'indigne. — Bruits absurdes. — Un martyre de la piété filiale. — Observations physiologiques. — La tache de sang. — Mariage.

Papavoine était à Paris depuis cinq jours, lorsqu'il se rendit à Vincennes en même temps

qu'une demoiselle Malservait, qu'il ne connaissait pas, et la demoiselle Hérin, qui allait y visiter ses enfans qu'elle avait mis en pension. Tous trois arrivèrent sur les dix heures du matin. La demoiselle Hérin alla d'abord chercher ses enfans, et les emmena dans le bois pour leur procurer le plaisir de la promenade. Elle s'était arrêtée dans une allée et jouait avec eux au pied d'un grand chêne, que l'on peut encore reconnaître aux nombreuses croix tracées sur son écorce, lorsqu'elle vit venir de son côté une personne qui se baissa pour rattacher sa jarretière. Bientôt après, la même personne s'approcha, et, comme les enfans lui souriaient, elle demanda la permission de leur faire des caresses.

Au moment où elle les embrassait, un homme vêtu d'un pantalon noir et d'une redingote bleue, boutonnée du haut en bas, passa auprès des deux femmes, et ayant porté la main à son chapeau pour les saluer, il continua son chemin. Cet homme était Papavoine; et la personne qui venait d'embrasser les enfans était la demoi-

selle Malservait; celle-ci s'éloignait assez rapidement dans une direction opposée à celle dans laquelle s'avançait Papavoine, qui depuis la Tourelle affectait de la suivre autant qu'elle cherchait à l'éviter. Déjà, pour se débarrasser de lui, elle avait été obligée d'entrer dans une boutique où elle s'était fait verser un verre d'absinthe: elle hâtait maintenant le pas afin de lui échapper; mais lui, accélérant pareillement sa marche, ne tarda pas à la rejoindre: il l'accosta et lui demanda si elle connaissait les enfans qu'elle venait d'embrasser; à quoi elle répondit qu'elle ne les connaissait pas; mais que pour caresser des enfans il n'était pas nécessaire de les connaître. Papavoine se retira alors sans lui adresser d'autres questions; puis, rentrant dans Vincennes, il se présenta à la boutique où la demoiselle Malservait avait auparavant pris un verre de liqueur, et là il demanda à acheter un couteau. La dame Jean, à qui il s'adressa, n'avait que des couteaux de table appareillés par douzaine; Papavoine offrit d'en payer un plus cher qu'on ne les vendait d'ordinaire; on accepta, et le marché fut conclu.

Muni de cette arme, il retourna dans l'endroit où il avait laissé les enfans; ils y étaient encore. La demoiselle Hérin, en la voyant venir à elle, crut s'apercevoir qu'il était pâle et avait l'œil hagard. A son aspect elle éprouva un mouvement de terreur dont elle n'eut pas le temps de se rendre compte, car presque aussitôt il lui adressa la parole.

— Votre promenade a été bientôt faite, lui dit-il; et se baissant comme pour embrasser l'un des enfans, il lui plongea son couteau dans le cœur. Aux cris de la victime expirante, la demoiselle Hérin, bien qu'elle ignorât encore l'étendue de son malheur, frappa l'assassin avec un parapluie qu'elle tenait dans la main; mais elle n'atteignit que son chapeau, dont la forme affaissée sous la violence du coup devait d'abord servir à le faire reconnaître et fournir ensuite à la mode l'occasion d'une imitation odieuse. Papavoine, après avoir immolé le second enfant, disparut dans l'épaisseur du taillis. La malheureuse mère ne songea pas à l'y suivre; dans son désespoir, elle courait au hasard, appelant du

secours à grands cris. Une foule de personnes accoururent. Dans l'excès de sa douleur elle leur demandait vengeance et leur dépeignait l'assassin avec tant de précision que plusieurs d'entre elles déclarèrent l'avoir vu quelques instans auparavant. On essaya de rappeler à la vie les deux enfans: inutiles efforts; le meurtre était consommé. Il ne restait plus qu'à s'emparer du meurtrier ; les grilles du parc furent fermées, et la gendarmerie, assistée des militaires de la garnison, se mit en devoir de fouiller dans le bois.

Tandis qu'on était à la recherche du coupable, la demoiselle Malservait fut arrêtée dans un café où elle était entrée pour attendre un ancien amant qui devait l'y rejoindre. Comme peu de minutes avant la catastrophe l'assassin lui avait parlé, et qu'elle avait embrassé les enfans, on supposa qu'ils étaient de connivence; et pourtant on devait plus tard acquérir la preuve que jusqu'à cette fatale journée ils ne s'étaient jamais vus.

On sut bientôt chez qui avait été acheté le

couteau. La dame Jean donna de l'assassin un signalement conforme à celui qu'on avait déjà; mais elle ajouta qu'il avait un crêpe à son chapeau, et que ce crêpe était attaché au moyen d'une boucle d'une façon particulière.

L'assassinat avait eu lieu à onze heures et demie : vers midi un gendarme aperçut, à quelque distance d'une allée qui mène à Charenton, deux individus qui paraissaient s'être réfugiés sous un arbre pour se mettre à couvert de la pluie. L'un d'eux était un soldat de l'artillerie légère, et l'autre un bourgeois auquel le signalement donné par la demoiselle Hérin semblait assez bien s'appliquer. Le gendarme alla droit au bourgeois, et le saisissant par le collet, il le somma de le suivre. Il ne fit aucune résistance; seulement il objecta, avec l'apparence du calme, qu'il n'avait rien à se reprocher, et que peut-être son arrestation ferait perdre la trace du coupable. Cependant le canonnier déclarait que le bourgeois ne partageait son abri que depuis un instant; qu'il était auparavant dans le taillis, et que dans la conversation qu'ils avaient eue en-

semble, il s'était informé s'il n'y aurait pas moyen de sortir du bois. Il rapportait en outre que le particulier, après avoir examiné ses vêtemens avec une grande attention, comme pour s'assurer s'ils étaient tachés, lui avait demandé avec une sorte d'inquiétude s'il n'avait pas le visage barbouillé. Cette déclaration était plus que suffisante pour légitimer les soupçons; en conséquence, le gendarme pria le canonnier de lui prêter main-forte, et le bourgeois, malgré les protestations de son innocence, fut conduit dans la maison où la demoiselle Hérin s'était retirée. A peine en avait-il franchi le seuil qu'avec l'accent du désespoir elle s'écria : *C'est le monstre qui a tué mes enfans.*

La dame Jean, appelée aussitôt, le reconnut pareillement; d'autres personnes, qui l'avaient vu d'une des habitations dont les croisées dominent le parc, le désignèrent comme l'assassin. Toutefois il ne persistait pas moins à repousser avec autant de sang-froid que d'adresse ces foudroyantes accusations. De prime abord il déclina son nom; il dit se nommer *Louis-Auguste Papavoine* ; il

donna ensuite des renseignemens sur sa famille: il était né en 1784 à Mouy, département de l'Eure, où son père était fabricant de draps. Il avait, assurait-il, reçu une excellente éducation, et il s'exprimait avec assez d'élégance et de pureté pour qu'aucun doute ne s'élevât à cet égard. Il était électeur; mieux que cela, il était royaliste; il avait été agent comptable dans la marine; il était en relation avec les plus honorables négocians de sa province et de la capitale. Enfin, de tous ces élémens, qui constituent ce qu'on appelle une position dans le monde, il concluait qu'il était souverainement absurde de lui imputer la pensée d'un crime.

Ce premier plaidoyer ne produisit pas l'effet que Papavoine s'en était promis: en dépit de son éloquence on resta convaincu qu'il était l'assassin et qu'il n'y avait pas de méprise. La police, à qui l'on donna avis de l'horrible événement dont Vincennes avait été le théâtre, fit intervenir Vidocq: comme on imaginait qu'il y avait des instigateurs et des complices, on le chargea de les découvrir, et toutes ses investigations n'abouti-

rent qu'à faire retenir prisonnière, pendant soixante-sept jours, la fille Malservait, impliquée dans cette affaire pour avoir caressé deux enfans assassinés.

Au moment où Vidocq arriva à Vincennes, on imagina que tout allait s'éclaircir. Suivant sa coutume, il fit beaucoup d'embarras; mais il fut le seul qui n'eût pas le privilége d'arracher une syllabe à Papavoine. Cette fois il ne lui réussit pas de vouloir usurper les fonctions de juge instructeur; le silence du prévenu le réduisit à l'unique importance qu'il dût avoir.

Le lendemain de l'assassinat, Papavoine, sous l'escorte de Vidocq et de quelques autres agens, fut conduit dans la rue Saint-Pierre-Montmartre, à l'hôtel de la Providence, où l'on devait faire perquisition dans son logement. Pendant le trajet qu'il fit en voiture, il fut d'une impassibilité sans exemple: son regard était fixe; il se possédait néanmoins parfaitement, et répondait avec douceur aux questions qui lui étaient adressées. Son sang-froid n'était pas le produit d'une vo-

lonté, ce n'était pas le calme apparent des grands coupables.

Dès qu'il fut dans sa chambre, on procéda à l'ouverture de sa valise. A la vue de deux couteaux de table, fraîchement aiguisés, que l'on en retira, les assistans éprouvèrent un sentiment pénible. Papavoine les regarda avec indifférence; on lui demanda pourquoi il avait ces couteaux.

— Pour mon usage, répondit-il; je les ai apportés de chez moi pour m'en servir, et en passant je les ai fait aiguiser à Beauvais.

On examina avec soin ses vêtemens, et afin de s'assurer s'il n'avait pas été repris de justice, on le fit mettre nu. Il n'avait sur le corps aucun de ces tatouages qui déposent que celui qui porte de telles empreintes à séjourné dans les prisons. Ce fut Vidocq qui fit cette inspection. Quand il en vint au dos, voulant reconnaître si Papavoine avait été flétri, de la paume de la main il le frappa de toutes ses forces sur l'épaule droite, et le coup ne fit reparaître aucun vestige.

Papavoine supporta avec une étonnante résignation cette vérification douloureuse. L'opération terminée, comme il avait été prescrit de conserver les habits dont il était recouvert, on les mit sous le scellé et on lui en donna d'autres.

Dans la soirée on le conduisit à Vincennes. L'aspect des deux cadavres qui lui furent représentés ne lui causa pas la plus légère émotion. On lui demanda, si c'étaient bien là les enfans qu'il avait assassinés la veille, et pour la première fois il prit le parti d'avouer.

— Oui, dit-il, ce sont les mêmes; et à chaque interpellation, sur les circonstances du meurtre, il répondait comme si on lui eût parlé de l'action la plus innocente.

Le lendemain il fut amené dans l'endroit où il avait frappé les deux enfans: un grand nombre d'habitans et notamment des femmes, menaçaient, avec d'épouvantables vociférations, d'accomplir à son égard l'œuvre d'une justice expéditive. Il ne parut pas s'inquiéter de cette effer-

vescence, qui ne put être contenue que par la présence d'un fort détachement de la garde royale.

Tandis que des faucheurs étaient occupés à couper l'herbe, et que, sur leurs pas, des enfans cherchaient le couteau qu'il avait jeté après avoir consommé son attentat, Papavoine resta calme, et l'on ne remarqua pas dans ses traits l'ombre d'une émotion.

Le couteau n'ayant pas été trouvé, Papavoine fut ramené à la mairie, où il devait assister à l'autopsie. On le plaça en face des cadavres. Le juge d'instruction s'étant fait apporter un des couteaux de la même douzaine que celui qui avait été vendu peu de minutes avant le crime, demande au prévenu s'il est semblable au couteau dont il s'est servi.

— *Oui, Monsieur, il est tout pareil,* répond Papavoine.

Alors le magistrat, en frémissant, plonge la

lame dans le sein d'un des enfans : elle entre sans résistance.

— Vous voyez, observe le juge, qu'elle n'a rencontré aucun obstacle : ainsi c'est bien avec un couteau de ce genre que vous avez fait la blessure ?

— Oui, Monsieur, ce que vous dites est exact.

Ce spectacle remplissait d'horreur tous les assistans, Papavoine seul y était indifférent ; on l'aurait dit étranger à tout ce qui se faisait, à tout ce qui s'était fait.

Pendant près de quatre heures que l'on mit à faire l'ouverture, son œil fixe ne rendit pas une seule impression ; immobile, les bras croisés sur la poitrine, il était comme une statue de bronze ; ses pieds étaient comme attachés sur un piédestal. On l'interrogea longuement, toutes ses réponses furent précises : il avouait, mais sans détails.

Après cette séance, beaucoup de personnes pensèrent que Papavoine était un fou ; mais le juge d'instruction, M. Desmortiers, fut du petit nombre de celles qui rejetèrent cette opinion que le jury ne devait pas admettre. Cependant il faut reconnaître ou que Papavoine était un insensé, ou qu'il y avait instigation. Raisonnons donc dans cette dernière hypothèse. Pourquoi les personnes intéressées à la mort des enfans Gerbod auraient-elles eu recours à la main d'un étranger dont l'indiscrétion était à craindre, soit avant le crime, s'il en repoussait la proposition, soit au moment du crime, s'il était arrêté en le consommant? Et puis est-on jamais assez sûr de la perversité d'un homme pour lui proposer de commettre un meurtre par procuration? Le prix offert à sa scélératesse, ne préférera-t-il pas le gagner par une dénonciation? Il aura moins de dangers à courir. Ce n'est pas tout : dans un pareil marché, le salaire est toujours payé d'avance; si celui à qui il a été offert l'accepte et qu'il disparaisse avec l'argent, que risque-t-il? Les misérables qui avaient cru rencontrer en lui un sicaire le traduiront-ils devant les tribunaux?

oseront-ils se plaindre? Non, il parlerait et ils se taisent. Ceci suffit pour réduire à l'absurde les soupçons nés du rapprochement des circonstances à la suite desquelles l'assassinat des enfans Gerbod se présente, non comme une conséquence, mais comme un hasard des plus malheureux.

Papavoine, qui avait tout avoué à Vincennes, revint promptement à un système de dénégations. Dans ses réponses, il combattit avec une prodigieuse sagacité et s'efforça d'expliquer toutes les circonstances qui lui étaient opposées. Mais quelque habileté qu'il déployât, il ne pouvait anéantir l'évidence. Pour échapper à son sort, il résolut d'employer d'autres expédiens que ceux d'une dialectique trop victorieusement rétorquée : tout à coup il annonça qu'il avait de grandes révélations à faire, mais qu'il ne parlerait qu'en présence de madame la dauphine et de son Altesse royale madame la duchesse de Berry. On n'accéda pas à ce désir bizarre; alors il se borna à solliciter la faveur d'être entendu par une seule de ces deux augustes princesses; et

comme on rejeta encore cette demande, il se décida pour la seconde fois à se reconnaître coupable de l'assassinat des deux enfans; mais il déclara qu'il s'était trompé, et qu'il avait cru frapper les deux jeunes enfans de France. Cette monstrueuse explication, démentie par la vraisemblance et par les opinions politiques de Papavoine, dont les votes avaient toujours repoussé les candidats constitutionnels, n'obtint pas la moindre croyance; on n'y vit que la prétention manifeste de se faire passer pour un fou atteint d'une démence furieuse. Pendant sa détention, Papavoine mit tout en œuvre pour établir une opinion semblable : il se livrait gravement à toute espèce d'extravagances; souvent il demandait aux prisonniers de lui prêter un couteau bien pointu; pendant la nuit il se levait et feignait d'en chercher un : une fois il mit le feu à sa paillasse. Cependant il avait obtenu une chambre particulière, et on l'avait provisoirement débarrassé de la camisole. Le 17 novembre, le gardien ayant ouvert la porte pour donner de l'air à cette chambre, Papavoine se glissa furtivement dans une pièce voisine, où déjeu-

naient plusieurs jeunes détenus, et s'élançant sur l'un d'eux, le nommé Labiey, âgé de douze ans, il lui arracha le couteau qu'il tenait, et le frappant à coups redoublés, il lui fit trois blessures graves avant qu'on eût pu se jeter sur lui et le désarmer.

Traduit aux assises, Papavoine fut admirablement défendu par Me Pailliet, dont le plaidoyer avait pour but de prouver la *monomanie* de son client. Ses argumens tendant à établir cette opinion sont de la plus grande force; on peut même les regarder comme irrécusables; mais le jury, initié vraisemblablement, en dehors de la publicité des débats, aux motifs qui avaient fait agir Papavoine, le déclara coupable sur toutes les questions : en conséquence la peine de mort fut prononcée contre lui. En entendant cet arrêt, il se leva, et, les yeux au ciel, il s'écria : *J'en appelle à la justice divine.* La cour suprême ayant rejeté son pourvoi le 19 mars, on s'attendait qu'aux termes de la loi l'exécution aurait lieu le lendemain, lorsqu'on lut dans les journaux qu'un sursis avait été accordé sur la demande de la fa-

mille du condamné, dont la mère s'était rendue à Paris pour implorer la clémence royale. Le peuple, non moins révolté de l'horrible attentat de Vincennes que touché de compassion pour la malheureuse mère dont les deux enfans avaient péri, murmurait déjà de ce retard qui lui semblait présager l'impunité, quand enfin, le 25 mars, il fut réveillé par la voix des colporteurs qui se répandaient dans toutes les rues en criant à tue tête : *Voilà, voilà le grand jugement en dernier ressort de la cour criminelle de la Seine, qui condamne Louis-Auguste Papavoine à être fait mourir aujourd'hui en place de Grève; voilà, voilà le grand jugement, le voilà pour deux sous.*

Avant de sortir de la Conciergerie, Papavoine demanda à embrasser le crucifix; et lorsque son confesseur le lui eut présenté, il le baisa plusieurs fois avec ferveur. Il se mit ensuite en oraison, et ne s'interrompit que pour témoigner l'intention de confesser enfin la vérité qu'il avait cachée à ses juges. L'un de messieurs les conseillers de la cour royale fut délégué à l'effet de l'entendre; mais rien ne transpira de cette révélation dernière, et

le secret de Papavoine, dans le cas où il l'aurait confié, a été si bien gardé que son crime est resté jusqu'ici une énigme inexplicable.

Depuis, mille bruits sans fondement ont circulé dans le public.

On a prétendu savoir que le procureur général Bellard était l'allié de la famille Gerbod; on a dit que Papavoine était un martyre de la piété filiale, et qu'il s'était dévoué pour assurer une existence à sa mère dont il avait dissipé la fortune dans de fausses spéculations; on est allé jusqu'à fixer à 30,000 fr. la somme qui lui avait été allouée et comptée d'avance pour salaire: mais toutes ces suppositions de la malveillance tombent d'elles-mêmes, puisque la justice, après une investigation qui n'a pas duré moins de cinq mois, n'a pu reconnaître qu'un seul coupable, et que la demoiselle Hérin, devenue l'épouse de son amant, a pu trouver des consolations dans l'amitié de son beau-père.

Le crime de Léger, qui dévora le cadavre

d'une jeune fille sur laquelle il venait d'assouvir sa brutalité ; celui de la fille Crosnier, qui ayant coupé la tête d'un enfant qu'elle aimait, vint ensuite d'elle-même s'accuser avec un infernal sourire, peuvent être considérés comme les produits d'une frénésie hysterique ; mais pour justifier Papavoine, on ne saurait alléguer l'accès d'un délire provenant de causes semblables.

Papavoine n'était point repoussé de la société des femmes ; il ne les fuyait point, et après sa mort on put se convaincre que l'abus en ce genre avait plutôt altéré sa santé que la privation, puisqu'à l'inspection du cadavre on découvrit les symptômes d'une de ces maladies compliquées qui sont toujours la suite du libertinage. Sa tête, soumise à l'examen des docteurs Pinel, Spurzheim et Esquirol, ne présenta aucun des signes caractéristiques d'une monomanie quelconque : seulement on crut remarquer dans l'un des lobes du cerveau une tache sanguinolente qui, si elle était ancienne, aurait attesté une affection de cet organe très-capable d'occasioner l'aliénation mentale ; mais il était dif-

ficile de décider si cette tache provenait d'un commencement de congestion aux approches du supplice, ou du sang qui se serait extravasé au moment de la décapitation.

CHAPITRE XXI.

LA LEÇON D'ASTRONOMIE.

Le plus connu des Chevreau. — Le moyen d'éluder l'ordonnance. — Les présages de l'embonpoint. — Le portrait de la maman. — La vaccine. — La sollicitude maternelle. — Plus d'humeur. — Le centre de la civilisation. — A bas les mains. — To, to, to, la, la, ou l'indulgent commissaire. — Gare au croup! — Allez vous promener. — Les progrès de l'industrie. — Le rideau vert. — Vous êtes à l'amende. — Monsieur Chevreau le bonhomme. — Le commun des martyrs. — Les bergers de Syracuse et la vallée aux loups. — Les fleurs du potiron et la graine de salsifis. — L'oiseau de Romainville. — L'injuste aversion. — La robe d'organdi. — L'incompatibilité d'humeur. — Le froid et le chaud. — Indisposition de commande. — La queue de la comète. — Notre-Dame de bon repos et le baiser conjugal. — Les bras de Morphée. — Le côté droit. — Souvenir d'un cauchemar. — L'ami dévoué. — Père et parrain. — *Fiat voluntas tua.*

Il est par le monde un, deux, trois messieurs

Chevreau, peut-être davantage. De tous ces Chevreau le plus connu est, sans contredit, le commissaire de police de la rue d'Argenteuil, vieux rominagrobis enfariné, dont la tête poudreuse a usé bien des bonnets depuis 1789 jusqu'à ce jour. Celui-là est célèbre autant par son zèle inquisitorial d'ancienne date que par la sévérité plus récente avec laquelle il tient la main à la stricte observation des fêtes et dimanches. Pent-être ce grand impartial eût pareillement fait chômer le décadi; aussi messieurs les marchands du Palais-Royal ne se plaignent-ils pas de son dévouement au calendrier grégorien.

Sauf la queue et les ailes de pigeon, et vraisemblablement en raison de ces ailes et de cette queue, le commissaire Chevreau marche avec son siècle et la circonstance: suivez-le dans ses explorations sous ces brillantes galeries qu'un bail emphytéotique a livrées au commerce; il entre dans une boutique dont l'étalage, faiblement dissimulé, lui semble un moyen d'éluder l'ordonnance; la marchande est à son comptoir, il salue.

— Bonjour, belle dame.

— Bonjour, monsieur Chevreau.

— Toujours charmante, on n'a pas plus de fraîcheur et d'éclat ; que votre mari est un heureux mortel ! Et comment se porte-t-il votre mari ?

— Vous êtes bien bon, monsieur Chevreau, il va assez bien, Dieu merci. Et vous, monsieur Chevreau, votre santé ?

— Elle est excellente... Allons, je vois qu'on ne s'acquitte pas trop mal des devoirs du mariage, car si je ne me trompe, voilà un embonpoint qui nous promet quelque gros garçon.

— Vous croyez ?

— Certainement je le crois. Je n'ai qu'un seul regret.

— Et lequel ?

— Ah ! lequel ? c'est de ne l'avoir pas fait.

— Vous plaisantez ?

— Non, par Dieu, je ne plaisante pas ; mais, à propos, je ne vois pas votre aînée, cette chère Caroline, où donc est-elle ?

— Elle se cache derrière moi. Oh ! la petite sotte ! Montre-toi donc, Caroline, dis bonjour à monsieur Chevreau. Excusez-la, elle est si timide... si timide !...

— C'est bien naturel à son âge. Savez-vous qu'elle sera fort jolie ? Quels yeux ! Les fripons diront un jour quelque chose : c'est tout le portrait de sa maman.

— Ah ! Monsieur !...

— Et votre petite dernière, c'est une bien aimable enfant !

— Elle est bien délicate.

— C'est vrai : c'est une jeune plante qui demande des soins ; mais avec vous ils ne lui manqueront pas. L'avez-vous fait vacciner?

— Non, Monsieur, pas encore ; j'ai si peur de la perdre! J'ai craint de mettre en mouvement les humeurs.

— Ah! voilà, voilà les préjugés! La sollicitude maternelle, comme elle s'abuse! Erreur, erreur, madame, il n'y a plus d'humeurs: nos médecins d'aujourd'hui ne les reconnaissent pas. Comment! au dix-neuvième siècle, année 1826, j'entends parler d'humeurs! et où cela? au Palais-Royal, au centre de la civilisation!... Ah! dépêchez-vous de la faire vacciner... Pauvre petite! s'il lui arrivait malheur, quels reproches n'auriez-vous pas à vous faire! Et ce luron, c'est aussi votre ouvrage?

— C'est Alphonse : vous ne le reconnaissez pas? il revient de nourrice.

— Ma foi, je lui adresse mes félicitations bien sincères ; il n'a pas souffert.

— C'est un poupart, n'est-ce pas, un paysan véritable?

— Non pas, c'est un poupon de fort bonne mine, c'est un amour : il est fort gentil!

— Le polisson! il voudrait prendre votre écharpe.

— A bas les mains, mon petit ami, on ne joue pas avec ça. Je crois qu'il en veut à mes faces.

— Laissez donc, Alphonse, ou je vais vous donner sur les doigts.

— Ah! Madame, to, to, to, la, la, doucement, pas tant de sévérité, de l'indulgence. Nous avons été enfans... (Donnant du revers de la main sur la joue d'Alphonse :) Adorable mignard! a-t-il l'air espiègle! Il a une figure de prospérité qui fait plaisir à voir; seulement il me semble qu'il a le ventre un peu tendu.

— Il mange tant!

— Ah ! tant pis ; il faut prendre garde : il y a le carreau, et ce maudit croup ; un enfant c'est sitôt troussé ! Faites attention au moins, cela vous l'enlève en vingt-quatre heures.

— Dieu ! vous m'effrayez, monsieur Chevreau.

— Mais non, il ne s'agit que de prendre des précautions... Au revoir, belle dame... Ne le faites pas trop manger, entendez-vous, et puis faites vacciner votre petite, je tiens à ça.

— Je verrai.

— Il fait beau temps aujourd'hui ; vous ne sortez pas avec votre famille ? Allons, allons, allez vous promener ; les Tuileries sont superbes, la végétation est magnifique : il y aura de brillantes toilettes... Croyez-m'en, fermez votre porte. Il faut profiter du dimanche... Un peu d'exercice, le grand air, tout cela fait du bien... Ah ! mais qu'est-ce que ça ? Peste ! voilà de précieux bijoux !

C'est une parure pour madame la duchesse d'Aumont.

— C'est riche; avec quelle perfection on travaille aujourd'hui! l'industrie fait d'étonnans progrès; ces pierres sont divinement montées; quelle élégance! quelle légèreté! Oh! c'est bien, très-bien, fort bien, prodigieusement bien, c'est encore une production de votre mari?

— Oui, Monsieur.

— Vous lui en ferez mon compliment. Quant à vous, je vous prierai d'agréer ma révérence.

Il sort, et revenant tout à coup sur ses pas:

— Ce n'est pas tout, belle dame, j'oubliais une petite chose, vous êtes à l'amende.

— Mais, Monsieur Chevreau....

— Vous êtes à l'amende.

— Cependant la marchandise n'est pas en vue,

nous avons un rideau vert. Vous prétendez donc nous condamner à l'obscurité. Si tout est clos, d'où voulez-vous que nous vienne le jour?

— Le jour, le jour, c'est un prétexte; besoin de lumière, moyen d'éluder l'ordonnance; parbleu, un rideau, vous relevez les coins, et c'est comme s'il n'y en avait pas.

— Il faut pourtant que nous voyions clair.

— On allume de la bougie.

— De la bougie en plein midi?

— Et pourquoi pas? au surplus, je vous le répète, vous êtes à l'amende; j'en suis fâché, très-fâché, et j'ai l'honneur, belle dame, de vous présenter mes hommages;.... mes civilités à M. B***, je vous en prie.

Et M. Chevreau, sans quitter l'aspect de cette bonhomie à l'ombre de laquelle il a fait tant de martyres depuis trente ans, marche grave-

ment à la découverte de nouvelles infractions qu'il constate avec la même urbanité... Voici pour un des Chevreau; celui-ci est le patelin.... Mais tous les Chevreau ne sont pas taillés sur le même patron : une fois il en était un, c'était en en l'an de grâce 1822... Ce Chevreau-là était marié, bien marié, et il ne se coiffait pas en ailes de pigeon; car bien qu'il ne fût plus de la première jeunesse, Clarisse, sa femme, était jeune et jolie, ce qui doit faire supposer qu'il avait une coiffure à l'avenant.

En effet, M. Chevreau, le bonhomme, était coiffé comme tous les maris raisonnables, à l'air de sa figure, et à la convenance de madame. Son chef tout-à-fait bourgeois n'avait rien de plus particulier que celui d'un autre, et sous ce rapport M. Chevreau pouvait se confondre avec le commun des martyrs... Pour ce qui est de ses qualités morales, il avait un grand fond de bonté; il était simple, doux comme un agneau, n'avait jamais fait de mal à personne, et qui que ce soit au monde n'aurait su lui dire plus haut que son nom. Avec de pareils titres

à l'estime de ses concitoyens, M. Chevreau aurait pu devenir un des époux heureux de la capitale, mais il ne s'était pas soucié de ce bonheur; quand on a les goûts champêtres et l'humenr pastorale, il est si difficile de se faire au séjour des grandes villes! ainsi que les *bergers de Syracuse*, à la société desquels il était sans doute agrégé, M. Chevreau ne soupirait qu'après les petites félicités rurales. Toutefois ce n'était point au sein de la vallée *aux loups* qu'il avait fixé ses pénates.... Sa tendre moitié était trop peureuse pour qu'il se confinât avec elle dans ces solitudes; elle y fût morte de frayeur... Au milieu des bois il y a tant d'occasions d'épouvante! un loup garou qui rugit, le vent qui siffle dans la bruyère, les cris lugubres de l'orfraie, les fantômes blancs de la nuit, et mille autres souleurs dont les effets sur l'imagination d'une jeune femme sont incalculables. M. Chevreau, qui souhaitait avoir de sa race, s'était mis à l'abri de tous les accidens qui auraient pu le priver d'un successeur. Son amour pour la campagne avait trouvé de quoi se satisfaire dans le cercle de la banlieue parisienne. C'était à Belleville qu'il s'é-

tait arrêté. Là, dans une habitation modeste, sur le penchant d'un coteau, non loin des jubilations du faubourg et des allégresses du crin-crin, il pinçait les bourgeons de sa treille, cultivait ses carottes, arrosait ses panais, sarclait ses poireaux, aidait ses laitues à pommer, ou dirigeait la croissance d'une citrouille, dont matin et soir il faisait en soupirant admirer à sa ménagère le volume progressif.

— Eh bien ! ma mie, lui disait-il, voilà notre potiron qui fait merveille.

— Je le vois, Monsieur, il s'arrondit.

— Il n'est pas comme toi, chère enfant; il suit la loi de la nature; tout doit s'arrondir en ce monde. Allons, voyons, quand t'arrondiras-tu?

— Je crois, monsieur Chevreau, que les potirons ont des fleurs jaunes.

— Hélas ! oui, ma toute belle.

— Ah Dieu! comme vos salsifis montent en graines!

— Tout se reproduit ici bas, et nous.... (Il exhale un profond soupir.)

— Entendez-vous dans le bois de Romainville? quel est cet oiseau?

— C'est un tourtereau, ma divinité.

— Vous êtes dans l'erreur: c'est un coucou, Monsieur Chevreau.

—Hein? un cou... cou! impossible; il roucoule, ma colombe.

— Tenez, tenez, oh! la vilaine bête! j'ai manqué de marcher dessus; miséricorde!

— Ne voilà-t-il pas que pour un colimaçon tu vas te trouver mal?

— Mais voyez donc ses cornes, on ne voit

que cela ici; j'ai toujours eu de l'aversion pour ces animaux-là.

— L'animal le plus innocent, le plus inoffensif!

— Que voulez-vous? c'est plus fort que moi; vous aurez beau dire et beau faire, jamais sur ce point je ne vaincrai ma répugnance.

(Le mari prend le colimaçon avec deux doigts.) — Tiens, vois-tu? ça ne fait pas de mal.

— Retirez-vous, vous me faites horreur.

— Calme-toi, je vais le jeter.

— Je vous en prie, ne m'approchez pas.

— Mais je ne le tiens plus, pauvre chère amour; elle a donc eu bien peur! Allons, viens que je t'embrasse. (Il veut la prendre à bras le corps.)

—Sans vous être lavé les mains! Comme vous

êtes disgracieux ! Ne me touchez pas, je vous en conjure.

— Ne te fâche pas, ma poule, viens plutôt avec moi te reposer sur ce gazon.

— Pour friper ma robe d'organdi.

— Ah! tu as ta robe d'organdi? (Il va pour s'en assurer avec la main.)

— Laissez; en serez-vous bien plus avancé quand vous l'aurez chiffonnée?

— La jupe en est déjà toute tachée.

— De la verdure, des taches vertes; je ne sais en vérité avec qui je les aurais attrapées.

— Ce n'est pas avec moi, à coup sûr; c'est probablement le jour de notre partie à Saint-Cloud, lorsque tu t'es perdue dans le parc.

— Lorsque je me suis égarée? ma foi, sans ce

cher Montgazon....; avouez avec moi que c'est un bien bon ami?

— Il t'a fait trouver le fil d'Ariane : quelle joie cela a dû être pour toi! Viens, Minette, viens t'asseoir sous le berceau, nous en causerons, tu te retrousseras.

— Oh non! je suis transie.

— La soirée n'a jamais été plus belle, l'air plus pur; quel bonheur de contempler le firmament, de voir au dessus de soi la feuille qu'agite une brise légère!

— J'éprouve un froid glacial.

— Je suis comme un brasier.

— Vous êtes bien heureux.

— Ne me résiste pas : que crains-tu? le serein?

— Vous ne me forcerez pas à le prendre mal-

gré moi ; vous n'ignorez pas combien je suis délicate : un rien m'enrhume, la plus petite chose me porte sur les nerfs. Voulez-vous que je sois malade ?

— Dieu m'en garde, mon cœur ; permets que je t'enveloppe de mon carrick. (Il se rapproche de madame Chevreau.) Presse-toi contre moi, que je te couvre : nous aurons l'air de Paul et Virginie.

— Quel tableau ! finissez. Si quelqu'un nous apercevait !

— Eh bien ! ne sommes-nous pas chez nous ? Au surplus, pour peu que cela te contrarie...

— Ce n'est pas le mot, monsieur Chevreau, il n'y a point de contrariété.

— Te sentirais-tu incommodée ?

— Je suis toute je ne sais comment.

— Ce sont peut-être tes vapeurs ?

— Pis que cela : il y a quelque chose qui me pèse.

— Mais où ? à quel endroit est la douleur ?

— Partout.

— Encore une fois, partout c'est bien, mais est-ce au cœur ? est-ce à la tête ? est-ce dans la région du... ?

— C'est un malaise général ; je ne puis plus durer, je me soutiens à peine : le cœur, la tête, l'estomac... Il faut que je vous quitte, j'ai comme des défaillances.

— Tu m'alarmes ! cela a donc été bien subit ?

— Comme la foudre. Ah ! voilà mes étourdissemens qui me prennent.

— Si tu le veux, nous rentrerons.

— Non, restez.

— Le lit te remettra.

— Je le pense, aussi vais-je me coucher.

— Je ne te laisserai pas aller seule.

— Pourquoi me suivre ? vous êtes bien ici.

— Je te réchaufferai.

— Je me réchaufferai sans vous : continuez à prendre le frais.

— Je ne souffrirai pas...

— Tout à l'heure j'avais le frisson, j'étais morfondue, à présent ma peau est brûlante, je suis dans un enfer.

— C'est la fièvre, sans doute.

— Si j'allais vous la donner ?

— Je vais envoyer chercher le docteur.

— Ce n'est pas la peine. Que me prescrira-t-il? de la solitude, du sommeil. A cet égard nous en savons autant que lui. Soyez sans inquiétude, monsieur Chevreau; ce ne sera qu'une légère indisposition, je le prévois, et qui s'en ira comme elle est venue.

— Je le désire de toute mon âme.

— Oui, cela se passera; je ne vous demande qu'une grâce, ne me tourmentez pas.

— Mes soins peuvent t'être nécessaires.

— Nullement : je n'ai besoin que de tranquillité.

— Cependant...

— Vous m'avez dit que vous désiriez voir la comète : attendez-la, je ne veux pas vous en priver.

— On assure qu'elle a une queue superbe; il m'aurait été si agréable de vous la montrer!

— Je la verrai en songe.

— En songe soit, et une autre fois en réalité : qu'en dis-tu, m'amour ?

— Je suis peu curieuse de votre réalité ; votre comète m'épouvante.

— Superstition que tout cela ! vain préjugé ! c'est un astre qui se lève si rarement qu'on ne doit pas être surpris...

— Eh ! mon Dieu, monsieur Chevreau, ce n'est pas le moment ; épargnez-moi la leçon d'astronomie.

— Cela va et vient, mais à de longs intervalles...

— Allons, finissons-en...

— Tu l'exige, c'est juste, va te coucher ; et si tu ne te sens pas mieux, tu m'appelleras.

— Oui, comptez-y, je vous appellerai ; mais

si je suis endormie, ne me dérangez pas au moins : c'est là surtout ce que je vous recommande. Vous savez de quelle humeur je suis quand vous m'éveillez ! cela me fait un mal le lendemain ! Je suis maussade, je suis pâle, j'ai les yeux battus : je suis à faire peur.

— Il suffit, je ne troublerai pas ton sommeil.

— Vous me le promettez ?

— Je te le jure.

— C'est bien. En ce cas, je vous souhaite une bonne nuit.

— Tu ne me baises pas ?

— J'y consens, mais à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que j'ai votre parole, et que vous n'y manquerez pas.

— C'est comme si le notaire y avait passé.

— Voyons, faites vite, que j'aille me recommander à Notre-Dame de bon repos. (Elle tend alternativement l'une et l'autre joue à M. Chevreau, qui lui donne le baiser conjugal.) Vous êtes content ?

— Oui, mon ange; tu peux maintenant te jeter dans les bras de Morphée : qu'il verse sur toi ses pavots !

— Adieu, monsieur Chevreau.

— Au revoir. Sur le côté droit, entends-tu : ne te mets pas autrement.

— Il me souvient du dernier cauchemar.

— Oui, quand tu te plaignais si singulièrement, et que je te supposais dans une douce extase.

— C'est cela : j'étais accablée, je vous croyais

sur ma poitrine, je ne pouvais respirer, vous m'étouffiez.

— Et tu criais si fort, que je t'ai entendue de la chambre voisine ; je suis accouru : notre ami m'avait devancé.

— Il est si dévoué, notre ami !

— Si le ciel nous donnait un enfant, je suis sûr qu'il l'aimerait bien.

— Comme le sien propre, monsieur Chevreau.

— Je veux qu'il en soit le parrain : cela lui revient de droit.

— Je lui en parlerai... Mais nous n'en sommes pas encore là... En attendant le baptême, je vais chercher mon oreiller : ne me retenez pas davantage.

— La volonté du ciel s'accomplisse ! s'écria

M. Chevreau ; et après avoir accompagné Clarisse jusqu'au perron, revenant sur ses pas, il monta sur un tertre, afin d'être plus à portée d'observer la comète à son passage.

CHAPITRE XXII.

UNE NUIT BLANCHE.

Le pied de grue. — Le télescope et le bonnet de coton. — L'observatoire. — La perruque et le coup de vent. — Sauve qui peut. — La méprise. — Le surtout. — Une chasse. — Quelque chose de blanc. — Une scène de farfadets. — Le lapin et le poulet. — La bougie éteinte. — Saint Fumade. — Les doigts écorchés. — Idées sinistres. — Soupçons téméraires. — Une lettre miraculeuse. — Le bulletin d'une santé chancelante. — La perruque retrouvée. — Une tête sans cervelle. — *Testa di cabola.* — Prosternez-vous.

De neuf heures à minuit trente-trois minutes cinquante-neuf secondes, et autant de tierces,

M. Chevreau eut le temps de faire le pied de grue. A chaque étoile qui filait il lui semblait voir la comète; soudain il braquait son télescope, cherchait la vagabonde et ne voyait plus rien. A force de désappointemens de ce genre, de fausse alerte en fausse alerte, il en vint à apercevoir un bout de queue qui commençait de poindre à l'horizon.

— Dieu soit loué! s'écria-t-il en se débarrassant d'un bonnet de coton qui lui gênait l'organe visuel, c'est bien sa chevelure : actuellement elle est en haut, et bientôt elle sera en bas; la pointe est en avant, le reste vient après. O ma femme! ma femme, que tu perds à ne pas être ici! Comme sa marche est rapide! c'est égal, je la suis; elle court... déjà au zénith... ! Le diable m'emporte si j'y comprends rien; elle va m'échapper... Vite un dernier coup de télescope.

Il se baisse pour reluquer : dans ce mouvement, sa perruque dérangée déserte sur l'aile d'un zéphir, et, pour courir après, l'astronome quitte son observatoire.

— Mon gazon! mon gazon! il s'envole, répète-t-il. Maudit coup de vent!

Un écho féminin redit, *sauve-toi;* des portes vont et viennent, des persiennes s'ouvrent: une femme en chemise paraît à la fenêtre; c'est Clarisse.

— Mon Dieu! mon Dieu! monsieur Chevreau, que vous est-il arrivé? le feu serait-il à la maison?

— Mon gazon!

— Il n'est pas ici, Montgazon; que lui voulez-vous?

— Ma perruque.

— Il ne l'a pas, votre perruque.

— Ah! ah! la méprise est comique: c'est ma perruque que le vent vient d'emporter.

— Est-il permis de faire tant de bruit pour

un si pitoyable accident? J'étais assoupie, et vous me tirez de là par un sursaut.

— Ah! pardon, mille fois pardon.

— Je suis bien sûre de ne plus fermer l'œil de la nuit.

— J'en suis au désespoir.

— Je n'ai qu'un instant de jouissance, et vous me l'enlevez! que vous êtes cruel!

— Je te proteste que je ne t'interromprai plus.

— Ménagez-moi, je vous en supplie.

— Tu ne m'en veux plus, n'est-ce pas?

— Demain je vous dirai cela.

— Suis-je assez malheureux! soupira M. Chevreau; et, tout en méditant sur la fatalité de cette nuit orageuse, il s'achemina vers la cuisine, où il

entra et se munit d'une lanterne; puis la bougie étant allumée, il détacha le gardien du logis, le fidèle Médor, qu'il emmena, afin de retrouver, son flair aidant, la trace de l'ornement postiche, dont son front dépouillé revendiquait l'abri. Sur l'amicale injonction de son maître, Médor, qui n'est pas moins bon pour le poil que pour la plume, se met immédiatement en chasse; il parcourt le jardin; tout à coup son échine se courbe, il tombe en arrêt. M. Chevreau est attentif, il regarde de tous côtés; il s'inquiète de ne rien apercevoir, lorsque quelque chose de blanc lui passe entre les jambes, et disparaît aussitôt dans une touffe de romarin... Est-ce un revenant? est-ce un esprit? Ses yeux brillent comme deux chandelles; un chat n'a pas les oreilles si longues... Peste soit du farfadet! M. Chevreau est tout tremblant; et Médor, qui n'a pas tant d'imagination, s'élance comme un César en donnant de la voix.

— Où êtes-vous, M. de Berbiguier? hâtez-vous de venir céans, vaillant destructeur des mauvais génies; en voici encore un que vous pour-

rez embrocher comme un papillon, si vous ne préférez le mettre en bouteille... Apportez vos fioles et vos épingles, déployez votre arsenal de diablerie. Que M. Chevreau reprenne seulement courage, il est prêt à vous seconder; car il pense à présent comme vous. Frappé de terreur, il se signe et se résigne; mais soudain une grande clarté se fait autour de lui, il recouvre l'usage de ses sens, il voit, il entend distinctement. Médor a saisi le farfadet, il le secoue vivement en grognant, il l'apporte dans sa gueule, il le dépose, lui commande l'immobilité par un dernier coup de dent, et M. Chevreau, abaissant son regard qui n'est plus fasciné, reconnaît à ses pieds ..... un superbe lapin angora, dont la fourrure soyeuse atteste le soin que l'on prit de la peigner.

— Intéressant animal, d'où viens-tu? comment as-tu pénétré dans cette enceinte?.... En vain M. Chevreau se creuse le cerveau pour deviner de quelle manière il se sera introduit dans ce jardin, dont les murs n'offrent aucune issue : il y a là de quoi mettre en défaut une sagacité surhumaine. Le lapin est tombé du ciel, et

M. Chevreau tombe des nues, quand, se baissant pour le toucher avec précaution, peut-être même avec crainte et respect, il découvre, suspendue à son cou, une boîte de métal dont il brûle de connaître le contenu. Dans son impatience il l'ouvre. O prodige! il en sort un papier dont le pli triangulaire, familier aux amours, soulève pour la première fois dans son âme un sentiment pénible de jalousie. Un lapin blanc, un poulet! nul doute que ce ne soit un messager et un message : c'est Mercure, c'est la boîte de Pandore, c'est..... M. Chevreau veut savoir ce que c'est... Il tient le papier, il l'approche de sa bougie : des caractères sont tracés, il va lire; mais le maudit vent qui lui a déjà escamoté sa perruque, venant à souffler de nouveau, lui éteint sa lumière; un nuage passe sur Hécate, et l'obscurité la plus complète s'oppose à ce qu'il satisfasse sa curiosité.

Que faire, que devenir dans une conjoncture si critique? à quel saint se vouer? M. Chevreau invoquerait saint *Fumade*, s'il le connaissait;

mais ce nom du propagateur du briquet oxigéné n'est pas venu jusqu'à lui; il ignore le phosphore, le mastic inflammable, le piston pneumatique, il ignore tout, M. Chevreau, hors l'amadou, l'antique acier et le vieux silex; ce sont là ses élémens incendiaires. Il essaye d'en faire jaillir l'étincelle; inutiles efforts : il frappe, refrappe; de ces chocs réitérés il ne résulte rien, sinon que ses doigts sont terriblement meurtris, et que par l'effet de l'humidité son amadou est devenu incombustible. Voyez à quoi peut être exposé un simple mortel, quel qu'il soit, s'il n'est pas à la hauteur des connaissances de son siècle !

M. Chevreau a les doigts tout en sang, et pourtant il n'en voit pas plus clair. Force lui fut d'attendre le jour dans des transes bien cruelles. Mille pensées sinistres lui venaient à l'esprit. A chaque minute il faisait sonner sa répétition; que les heures étaient lentes à son gré! Que signifiait cet écrit suspendu comme une amulette au poitrail du quadrupède? Et puis cette per-

ruque devenue invisible ? Il y avait dans tout ceci une nuance de merveilleux et peut-être le fatal présage de quelque grand événement.

M. Chevreau, qui avait fait ses études, repassait dans sa mémoire la métamorphose de la perruque de Chapelain, et les hautes destinées de la chevelure de Bérénice. La mienne, se disait-il avec quelque vanité, serait-elle la troisième qui aurait été ravie au nombre des constellations ?

Il flottait entre ces suppositions de son amour-propre et des pressentimens moins romanesques, lorsque l'aurore vint le chercher dans sa bergère, où il avait jugé à propos de s'enfoncer pour réfléchir plus à son aise. Le premier rayon du soleil dissipa des soupçons bien téméraires. M. Chevreau, auparavant sur les épines, malgré l'édredon d'un coussin voluptueux, se sentit soulagé d'un grand poids une fois qu'il eut pu déchiffrer sur le billet cette adresse non équivo-

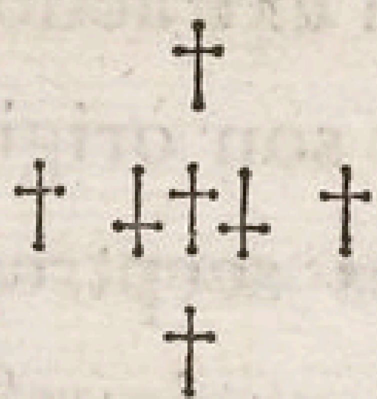
que : *A monsieur monsieur Chevreau.* Il mit alors ses conserves bleues, et lut couramment, mais avec une émotion graduée, ces lignes tracées en encre d'or.

I†I

« Ne sondons pas les voies de la Providence. †
» Il est des mystères qu'il ne faut pas vouloir pé-
» nétrer. † Joseph, en gardant la continence au-
» près de Marie, son épouse, ne soupçonnait
» pas que Marie serait un jour la mère du Sau-
» veur. ††† Il ignorait quelles hautes destinées lui
» étaient réservées ; mais la chasteté qu'il garda
» était un don du ciel..... Rappelle-toi les vertus
» de Joseph, abstiens-toi, et l'avenir t'apportera
» la récompense. Pour le présent, faible mortel,
» n'espère pas en apprendre davantage.... Tu as
» trouvé une perle ; elle est resplendissante de
» beauté... Contemple-la ; ††† mais n'abuse pas
» du trésor que le sort a remis en tes mains ; il t'a
» été confié, et tu n'en es que le dépositaire. Au
» jour de l'événement il te faudra le rendre in-
» tact, ou tremble!!!! Les apparences sont trom-

» peuses : tu n'es pas le maître de Clarisse, tu
» n'es que son serviteur indigne d'essuyer la
» poussière de ses pieds; ce qu'elle est à tes
» yeux, elle ne l'est pas en réalité. Abaisse-toi!
» Clarisse est issue d'un sang illustre ! ce que tu
» crois savoir de son extraction n'est qu'un voile
» jeté à dessein sur son origine. Des trônes ont
» été renversés, des sceptres brisés; les petits
» sont les grands et quelquefois les grands sont
» les petits. Quand les temps viendront, Clarisse
» montera du néant au faîte de la gloire. Jusque
» là c'est à toi qu'il est réservé de la rendre digne
» de cette haute fortune; prodigue-lui tous les
» soins et tous les égards dus à son rang;
» redouble d'attentions et de prévenances pour
» elle; marque-lui de la déférence; n'épar-
» gne aucun sacrifice afin de compléter son
» éducation et de la proportionner à la figure
» qu'elle fera bientôt dans le monde. Médite les
» paroles de cet avis, songe à remplir les inten-
» tions qu'il exprime. Sois discret et soumis : ne
» t'enquiers de rien; si la vérité t'était connue,
» tu resterais convaincu qu'il est des conseils qui
» sont des ordres. Enfin obéis aveuglément à

» tout ce qui t'est prescrit; anéantis-toi. Lorsque » l'heure aura sonné, la fin de tout ceci se ré- » vélera, et le voile sera déchiré. Ne demande » pas mon nom : malheur à qui perce le nuage » dans lequel je m'enveloppe; il recèle la foudre!



» N'oublie pas que les fleurs immaculées sont » agréables à Dieu : la couche nuptiale n'est » qu'un temps d'épreuves; respecte Clarisse. *Ave,* » *Maria.* † † † Je la place sous l'invocation de » l'ange Gabriel. Dors en paix ; et si tu t'éveille, » Gabriel aura tout fait.

» *P. S.* A Dieu seul appartient de délier ce qui » fut lié par lui : il a délié la langue de la femme ; » mets ton doigt sur ta bouche, et que Clarisse » ignore ce qu'elle ne sait pas, ce qu'elle ne doit » pas savoir ; garde le secret, *in sæcula sæculo-* » *rum. Amen.* Tais-toi, et elle ne parlera pas. »

CHAPITRE XXIII.

LE MANÉGE.

Suite de l'annonciation. — Le rendez-vous des artistes. — Un chambellan. — La cavalcade en commun. — Les chutes secrètes. — Les dispositions extraordinaires. — Le sauteur. — Curiosité d'un mari. — Le manége de Vieillard. — La sauterelle. — Madame Hippolyte, ou le nez à la Roxelane. — Un fils de famille. — M. Pataut et le suprême bon ton. — L'homme à bonnes fortunes. — Une peinture trop vraie. — Le crapaud et la fauvette. — Madame vaut monsieur. — Mademoiselle de Renneville. — Le joli couple. — Des cancans. — Bucéphale. — Grande suffocation. — Une colère. — Effet d'un sourire. — La soupe au lait. — Le cadran bleu. — La femme de César ne doit pas même être soupçonnée. — Allons au Rocher de Cancale. — M. Chevreau paie des huîtres. — Montgazon boira du châblis, cela coule de source.

M. Chevreau ne pouvait que se conformer ponctuellement à ce qui lui était prescrit par la lettre miraculeuse. C'était un avertissement d'en

haut qui lui était donné : il le reçut avec reconnaissance; et comme en obéissant il croyait s'acquitter d'une mission toute céleste, sa docilité ne laissait pas d'avoir pour lui quelque charme.

Clarisse, qui ne se doutait de rien (du moins on doit le présumer), dormit la grasse matinée. Son repos fut paisible : toutes les précautions avaient été prises contre l'invasion d'un jour importun : les rideaux étaient tirés, et dans la maison on eût entendu une mouche voler, tant la loi du silence y était observée religieusement. On n'osait ni remuer, ni tousser, ni cracher : M. Chevreau ne l'aurait pas permis, et lui-même s'abstenait de prendre du tabac pour n'avoir pas l'occasion de se moucher. Moins prévenant et moins attentionné mille fois était ce féodal personnage qui, pour complaire à sa châtelaine incommodée du coassement des grenouilles, convoquait le ban et l'arrière-ban de ses vassaux qu'il employait à battre l'eau dans les fossés de son manoir. M. Chevreau poussait plus loin la galanterie et le respect; il eût craint de respirer avant que le coup argentin d'une sonnette impatiente lui en eût donné le signal.

A midi la sonnette fut agitée : Clarisse se fit apporter son chocolat ; à une heure, entre trois œufs frais et un pot de gelée de coing, elle prit deux petites côtelettes suffisamment humectées de quelques demi-verres de vieux bordeaux; elle retomba ensuite sur son oreiller pour commencer plus commodément le travail de la digestion ; et quand elle imagina n'avoir plus rien à demander à la nature réparatrice, elle fit dire à M. Chevreau, qui était encore à jeun, qu'elle ne se sentait aucun appétit. Madame avait la bouche pâteuse, et une affreuse migraine; c'étaient les suites de l'indisposition de la veille.

Ce bulletin d'une santé chancelante, ou plutôt dérangée, causa la plus vive affliction à M. Chevreau; ce fut au point qu'il n'eut pas la force de déjeuner. Pourtant sa perruque avait été retrouvée. Devinez où? Lecteur, je vous le donne en cent, en mille, si vous voulez.... Sur une tête de chou, où elle s'était trempée de la rosée dont s'abreuve ce roi du pot au feu.

M. Chevreau fit passer au fer les anneaux de

sa titus artificielle, et dès que la frisure en fut réparée, il s'informa s'il faisait jour chez son idole. Clarisse venait d'achever sa toilette; elle lui permit l'entrée du sanctuaire; alors il parut, se prosterna, baisa une main blanche qui lui était tendue, prêta foi et hommage à sa suzeraine, et se releva content comme un vilain.

M. Chevreau fit preuve d'une bien grande soumission; oncques mari ne s'était plus évertué à étudier les désirs de sa légitime moitié. Il ne s'attachait qu'à les prévenir; avec quelle satisfaction il acquittait les mémoires de la lingère, du parfumeur, de la marchande de modes, du coiffeur, etc., etc.! Il n'avait non plus jamais tant fréquenté les spectacles, les bals, les concerts; sa maison s'était transformée en un rendez-vous d'artistes. On y donnait des soirées brillantes. Montgazon en faisait les honneurs; il était à la fois le majordome, le maître des cérémonies, le chambellan, l'écuyer de madame et le confident de monsieur. Il tenait le pied de la princesse, et rassemblait les plis de ses jupes lorsqu'elle allait au manége de Vieillard prendre

sa leçon d'équitation. Le jour de la cavalcade en commun, l'intéressante amazone montait un élégant coursier. Faisait-elle une promenade à Madrid, il l'accompagnait caracolant à ses côtés, et répondant à tout venant qu'elle ne ferait pas de culbute sans lui...

Au retour il attestait qu'il n'était point arrivé d'accident ; et si quelque chute avait eu lieu, comme on ne s'était pas blessé, il se gardait d'en parler, afin de n'affliger personne. Il vantait au contraire la légèreté, la grâce, la prestesse de Clarisse ; à l'entendre elle serait bientôt la première écuyère de la capitale.

Figurez-vous, disait-il à M. Chevreau, que, si madame s'adonnait à la voltige, avant deux mois elle serait sans rivale, même chez Franconi.

— Vous voulez me flatter.

— Vous avez tort de suspecter ma franchise;

je ne flatte jamais : il y a chez madame Chevreau des dispositions extraordinaires.

— Vraiment !

— Après vingt-quatre leçons, se tenir sur le sauteur comme elle s'y tient ; cela surpasse toute imagination.

— Sur le sauteur ?

— Oui, Monsieur, sur le sauteur, et il n'y a rien qui puisse la désarçonner.

— Elle ne chancelle pas ?

— Elle est là comme dans son lit ; on dirait que de sa vie elle n'a fait autre chose.

— Vous me confondez, mon cher Montgazon.

— Venez plutôt voir.

— Vous piquez au plus haut degré ma cu-

riosité; oui, j'assisterai à son triomphe, pas plus tard que demain. Mais surtout ne l'en avertissez pas: je veux par ma présence lui ménager une surprise.

Le lendemain M. Chevreau se rendit en effet au manége, où il prit place parmi les spectateurs; la séance ne tarda pas à s'ouvrir. — Pierre, commanda le patron, amenez *la Sauterelle* pour madame Hippolyte; *la Sauterelle*, entendez-vous?

A peine l'ordre est donné, *la Sauterelle* arrive conduite par un palefrenier; c'est une jument baie d'assez maigre encolure, mais dont le trot est, assure-t-on, de la plus grande douceur. La personne à qui elle est destinée s'avance. Chacun remarque qu'elle a le nez retroussé.

— C'est un nez à la Roxelane, observe M. Chevreau.

— A la Roxelane! vous êtes bien bon: c'est un pied de marmite, riposte un voisin.

— Une pomme de terre, ajoute un second.

— Pomme de terre ou non, elle n'est pas trop mal, affirme un troisième.

— Vous n'êtes pas difficile, reprend le premier interlocuteur; vous ne voyez pas ce front bas, ce menton ignoble et ridé, ces pommettes osseuses, ce visage tiré, ces appas en ruine, point de hanches, point de.....

— Ah ! messieurs, interrompit vivement M. Chevreau, soyez plus indulgens; vous oubliez que c'est une dame.

— Une dame! dites plutôt une fille; son air, sa mise et sa tournure l'indiquent assez. Tenez, voici qu'elle saisit les guides; faites-moi le plaisir d'examiner cette main.

— Elle est affreuse.

— Eh bien! vous le voyez; cette créature est assez absurde pour en faire étalage et la charger d'anneaux.

— A sa place je la cacherais. Mais quel personnage visite la sangle avec tant de précaution,

et lui tient l'étrier? c'est sans doute quelqu'un de l'établissement.

— C'est un fils de famille.

— Quoi ! ce criquet si grotesque est un...

— Oui, monsieur, ce criquet tout boulot est un fils de famille.

— Ma foi ! je ne m'en serais pas douté. Quel genre ! Je l'aurais pris pour un faubourien endimanché, ou tout au plus pour un courtaud de boutique. Genre arsouille, suprême bon ton; cravache au poing, chapeau sur l'oreille, éperon à la botte, mine insolente et bête, c'est ainsi que l'on plaît à ces demoiselles.

— Et celui-ci a plu?

— Je n'en jurerais pas; tout ce que je sais, c'est que, n'ayant pu rencontrer mieux, il vit avec la péronelle. Ce n'est plus une fille, c'est censé une femme mariée à qui il aurait inspiré la passion la plus vive; quand on est sot et vain, on a besoin de se donner les apparences d'un homme à bonnes fortunes. Sa conquête serait indigne de lui si elle n'avait appris à monter à cheval; c'est

là ce qui atteste une brillante éducation, ce qui annonce une dame de la haute volée; en la voyant passer côte à côte avec son cavalier, un ami, une connaissance, qui ne sont pas dans le secret, diront de lui : *L'heureux mortel !*

— Ridicule prétention ! inconcevable travers.

— Eh ! mon Dieu, ce travers est celui de la plupart de nos fashionables parisiens. Pour satisfaire la dépravation de leurs goûts, c'est au sein de la prostitution, c'est dans la fange, qu'ils vont chercher leurs maîtresses; et, pour satisfaire leur orgueil, ils les présentent comme des vertus qui, sans eux, ne se fussent jamais permis un faux pas. En public on possède une duchesse; on trompe les autres, on se trompe soi-même; mais au milieu des orgies et des plus dégoûtantes voluptés l'illusion cesse, on retrouve toute la réalité que l'on souhaitait, et l'on se vautre à son aise.

— La peinture est peut-être outrée.

— Je n'exagère rien; c'est l'histoire d'une foule de jeunes gens. L'amant de la *Sauterelle*,

ce petit impudent, est un exemple que nous avons sous les yeux. Que vous semble du séducteur ? Cette taille écourtée, les coins écumeux de ces lèvres flétries, ce regard mort, cette face plate et insignifiante, ce geste et ces manières canailles, ne sont certes pas faits pour séduire.

— On prétend que le crapaud a le pouvoir de charmer la fauvette.

— La comparaison cloche, à la vérité ; j'aperçois le crapaud ; pour ce qui est de la fauvette, madame vaut monsieur. Aussi ne se doivent-ils rien ; s'il l'entretient lorsqu'il a fait ressource, dans les momens de détresse elle l'entretient à son tour aux frais des passans.

— Le lâche !

— C'est l'usage ; le comble de la gloire pour un mauvais sujet est aujourd'hui de faire croire qu'une beauté l'a choisi pour son champion : c'est la manie de celui-ci, tant qu'il n'y a rien à craindre. Ses parens en sont désolés, son père en mourra de chagrin. On a tout fait pour rompre cette liaison ; peine perdue : la créa-

ture change de quartier; aujourd'hui chez une mercière, demain dans un magasin de modes, après-demain chez une couturière ou dans une maison à parties; elle l'attire et le revoit toujours.

— Cela finira.

— Oui..., à l'hôpital.

M. Vieillard fait claquer son fouet : — Allons Madame, au galop.

La Sauterelle fait deux ou trois fois le tour du cirque, et quand elle s'arrête, l'on appelle *la Flore* pour mademoiselle de Renneville que sa mère accompagne.

M. Vieillard. Montez, Mademoiselle; un peu de courage : vous serez là comme dans une litière, comme sur un sopha.

La demoiselle. Je tremble d'avance.

M. Vieillard. Que serait-ce donc si je vous donnais *la Sauterelle*? le plus mauvais cheval de l'écurie, vous avez vu comme la personne qui

vient de descendre s'en est tirée... elle n'en est pourtant qu'à son sixième cachet; il est vrai qu'elle a une expérience que vous n'avez pas.

La maman. Vous avez raison, M. Vieillard; elle paraît avoir beaucoup d'expérience la personne, et avec cela une effronterie peu commune. Quel est ce petit arrogant qui est avec elle ?

M. Vieillard. Un manége est un établissement public, nous sommes obligés de recevoir tout le monde, sans cela...

La maman. C'est ce que je pensais. (*A sa fille :*) Allons, mon enfant, décide-toi.

La demoiselle. *Flore* est un colosse... Je ne me soucierais pas du tout de tomber de si haut.

M. Vieillard (caressant *Flore*). Baisez votre maître... Il n'y a pas d'animal plus aimable, plus docile; c'est un mouton.

La demoiselle. Vous me garantissez qu'il ne m'arrivera rien ?

M. Vieillard. Ne sommes-nous pas auprès de vous ?

La demoiselle. Je me risque.

La maman. Doucement d'abord.

M. Vieillard. Soyez tranquille.

Flore partit au pas, puis quand elle eut parcouru les évolutions du trot et du galop, avec divers changemens de main, sa tâche étant remplie, le nom de *la Chevrette* fut proclamé.

M. Chevreau est sur le devant de l'estrade avec une douzaine d'amateurs qui font galerie... Une jeune dame est introduite... Charmante ! délicieuse ! murmure-t-on. Un cavalier lui donne la main. Le joli couple ! s'exclame un voisin de M. Chevreau.

— Sans doute ce sont des époux, observe un dilettante de l'équitation.

— Des époux ! vous n'y pensez pas, repart un

indiscret; ce ne sont que des amans qui puissent être aussi bien assortis.

— Monsieur a mis le nez dessus, affirme un des habitués du manége; ce n'est pas que la jeune dame ne soit mariée!

— Ah! elle est mariée.

— Très-bien mariée, à un bon bourgeois de Belleville, qui n'y voit que du feu.

— Le pauvre homme!

— Oh! il en porte, celui-là.

— Il n'est pas le seul.

M. Chevreau n'a pas perdu une syllabe de ces propos; fatigué du colloque, il se lève précipitamment, et, au moment où l'on attache entre les deux piliers, le Bucéphale sur lequel Clarisse va déployer toute sa science de l'équilibre il prend sa canne et son chapeau. — Permettez que je me retire, dit-il à l'assistance; j'ai besoin

de respirer. En effet, il était rouge, il suffoquait. Une fois dehors, il s'établit en vedette à la porte du manége, et ruminant, fulminant, s'exaspérant, se promenant en long et en large dans la rue de Varennes, il épie la sortie de son infidèle. Il a reçu un affront, il projette de se venger... Déjà il a fait son thème; c'est une remontrance qu'il prépare... c'est un éclat qu'il veut faire... il gourmandera, il tonnera, il... L'explosion sera terrible : Montgazon accourt; Clarisse se montre, en abordant le furieux elle lâche le sourire... Un souffle n'est pas plus prompt pour dissiper l'emportement de la soupe au lait; M. Chevreau sent expirer sa colère, il n'a plus que des paroles d'amour.

— Cette tendre amie, elle est ravissante, *Bucéphale* lui a donné des couleurs.

— Et surtout de l'appétit, répliqua Clarisse.

— Allons, viens déjeuner, je t'emmène au *Cadran bleu.*

— Fi donc! c'est un vilain endroit. Je suis à

concevoir comment vous connaissez un lieu pareil.

— Quelle idée! parce qu'il y a des cabinets particuliers? n'es-tu pas avec moi?

— Est-il écrit sur votre front que vous êtes mon mari? Au surplus, il est très-fâcheux pour une femme qu'on l'ait vue entrer là.

— C'est juste, Clarisse ne doit pas même être soupçonnée. Allons au *café Riche*.

— Partout où vous voudrez, pourvu que ce ne soit pas au *Cadran bleu*.

— Que dis-tu du *Rocher de Cancale*? c'est une vieille réputation.

— Oui, nous y mangerons des huîtres. Montgazon sera des nôtres, n'est-ce pas?

— Cela va sans dire.

CHAPITRE XXIV.

—

L'OPÉRA.

Contre fortune bon cœur. — Exquise délicatesse. — Le temps au vol rapide. — Plus de folies amoureuses. — Abnégation parfaite. — Le ressort usé. — *Non datur omnibus adire Corinthum.* — Où il y a pour deux il n'y a pas pour trois. — Une lutte de générosité. — Ce que femme veut, Dieu le veut. — Le mari s'immole. — Trente signes de tête. — *Assis! assis!* — Mouvement. — La foudre appolectique — *Oui*, dit à propos. — Éclipse de l'une et de l'autre. — La perte d'un *duo*. — Regrets et vœux d'un innocent. — La toile tombe. — Demandez votre voiture.

M. Chevreau avait avalé une couleuvre bien difficile à digérer. La persuasion que Montgazon était un rival favorisé lui pesait singulière-

ment. Toutefois il crut faire montre de sagesse en ne donnant pas trop d'importance au propos qui l'avait blessé. Une fois à table, il eut assez de force de caractère pour faire les honneurs du festin avec une affabilité toute particulière. Le regard le plus pénétrant n'aurait pu distinguer dans l'amphitryon un mari péniblement affecté, tant il mettait de grâce et de délicatesse à dissimuler son grief. Au dessert il était tout-à-fait déridé ; et après un premier verre de champagne, dans son esprit il ne restait pas vestige de l'impression fâcheuse qui l'avait en quelque sorte livré à une velléité de misantropie. M. Chevreau était redevenu débonnaire comme de coutume. A quatre heures il tira sa montre. — Ah ! ah ! dit-il, comme le temps se passe ! Je ne croyais pas que la journée fût si avancée. Si nous la terminions par le spectacle! Qu'en penses-tu, bonne amie ?

— Vous savez bien que ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela.

— Eh bien ! Montgazon, quel est votre avis ?

— C'est à madame Chevreau de se prononcer.

— Tu le vois, chère Clarisse, nous sommes entièrement à tes ordres.

— Monsieur Montgazon, que donne-t-on ce soir aux Français ?

— On donne, madame, *les Folies amoureuses* et *l'École des vieillards.*

— Toutes pièces que nous avons vues ; M. Chevreau ne s'amuserait pas. Nous irons ailleurs.

— Ce n'est pas mon amusement que tu dois chercher. S'il te convient d'aller aux Français, je suis prêt à sacrifier mon plaisir.

— Non, cette *École des vieillards* m'ennuie à mourir ; et puis, si vous voulez que je vous le dise, cela fait peine de voir ainsi traduire sur la scène un brave homme. Je n'aime pas que l'on fasse du comique avec des cheveux

blancs : c'est déplorable. N'êtes-vous pas de mon sentiment, monsieur Montgazon ?

— Ah! oui, certainement, c'est un ressort usé.

— Voici bien long-temps que nous ne sommes allés à l'Opéra !

— Veux-tu y aller ? Il ne dépend que de toi. C'est justement aujourd'hui la seconde représentation du *Siége de Corinthe ;* les décors en sont, à ce qu'on assure, d'une magnificence sans égale. Les journaux en font un pompeux éloge. Voyons, que décides-tu ?

— Je décide, je décide... Si j'étais en toilette, mon parti serait bientôt pris.

— Tu irais à l'Opéra ? Eh bien ! il est un moyen de tout arranger. Nous revenons à Belleville, tu t'habilles, nous repartons aussitôt. Au retour, nous entrons chez Armand, où tu te fais coiffer, et Montgazon vient nous rejoindre avec un cou-

pon de loge, qu'il aura la complaisance de prendre en nous attendant.

— Charmant ! charmant ! s'écria l'ami des époux. Je cours m'acquitter de ma mission.

— Et de l'argent, en avez-vous ? demanda Clarisse.

—Ah ! diable, je n'y songeais pas. (*Se tâtant.*) Étourdi que je suis ! j'ai laissé ma bourse à la maison.

— Voyons, Clarisse, donne-lui la tienne.

Bonnes gens sont toujours d'accord : tout se passa comme il était convenu... Dès six heures, Clarisse, tant on avait fait diligence, était sous le fer du coiffeur. Montgazon ne se fit pas attendre. Il accourut tout essoufflé. — Je m'en suis procuré un, dit-il en entrant, mais ce n'est pas sans peine : il m'a fallu des protections pour le payer le double ; encore n'est-il que pour deux.

M. Chevreau. Eh quoi ! vous ne viendrez pas avec nous ?

MONTGAZON. J'irai au parterre.

CLARISSE. Dieu! que c'est désagréable! vous voulez nous quitter?

MONTGAZON. Nous nous retrouverons à la sortie.

CLARISSE. Je comptais que nous nous amuserions : à présent j'aime autant ne pas aller au spectacle...

M. CHEVREAU. Pourquoi cela?

CLARISSE. Je suis sûre que je vais m'ennuyer à mourir...Se sentir ainsi séparés les uns des autres, quand on a passé la journée ensemble!

MONTGAZON. Pourtant il faut s'y résigner; et puisqu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui s'immole, il est juste que ce soit moi.

M. CHEVREAU. Comment donc! mon ami, je ne le souffrirai pas. Donnez-moi votre billet, et restez avec Clarisse.

MONTGAZON. Y pensez-vous?

M. CHEVREAU. N'est-ce pas, tendre amie, que tu veux bien que Montgazon t'accompagne?

CLARISSE. Vous savez que je n'ai rien à vous refuser.

M. CHEVREAU. C'est cela; j'entendrai mieux la musique.

MONTGAZON. Et vous verrez de plus près les danseuses.

CLARISSE. L'illusion est plus complète au parterre. Que les hommes sont heureux!

M, CHEVREAU. Veux-tu que je te prête ma culotte?

Ce colloque, commencé chez Armand, se continua dans la rue et se termina à la porte de l'Académie royale de musique; là il y eut encore une lutte de générosité entre les deux cavaliers

de l'adorable Clarisse. Montgazon se laissa vaincre : par politesse et par galanterie il céda aux instances de M. Chevreau. Celui-ci promit de ne pas les perdre de vue pendant les entr'actes. La promesse fut réciproque ; mais incessamment il y aura force majeure pour que d'un côté on ne puisse pas tenir parole.

Le trio a pénétré dans la salle ; M. Chevreau va s'installer sous le lustre : il s'assied, ôte son chapeau, ôte le coton de ses oreilles, tire ses lunettes, essuie ses verres, promène son regard sur les loges, et aperçoit Clarisse au moment où Montgazon lui glisse sous les pieds un petit banc qu'il a reçu des mains de l'obligeante ouvreuse. Il lui fait trente signes de tête pour indiquer qu'il est là. Mais tandis qu'il essaie en vain de se faire découvrir dans la foule, *Assis, assis*, crie-t-on de toutes parts ; puis succède un *chut* universel. On fait silence, on exécute l'ouverture. Enfin le rideau se lève. M. Chevreau est à la fois tout yeux et tout oreilles. Il y avait un monde fou, la chaleur était étouffante : tout à coup, pendant la représentation, l'attention des spec-

tateurs est distraite par un mouvement que l'on remarque à la première galerie : c'est une attaque d'apoplexie foudroyante ; un financier est frappé. On l'emporte ; et grâce à la congestion cérébrale, dans la coulisse, la danseuse qu'il entretenait dit *oui* pour la première fois à un lord paralytique que jusque là elle avait accablé de ses rigueurs. Si le financier en revient, elle en sera quitte pour manger à deux râteliers ; en attendant, elle a fait assurer son tilbury. On ouvre la jugulaire de l'apoplectique ; c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Mais Clarisse n'a pu sans émotion être témoin d'un accident réputé mortel. Pour se remettre, elle a besoin de prendre l'air. « Soutiens-moi, Montgazon, » soupire-t-elle ; et les voilà tous deux qui s'éclipsent, afin que l'entr'acte ne leur paraisse pas trop long.

M. Chevreau ne les voit plus ; toutefois il est sans inquiétude... ils reviendront... Et en effet ils reviennent ; un peu tard, il est vrai, car il y a près de vingt minutes que les acteurs sont en scène, et ils ont perdu un *duo* délicieux. Sous

ce rapport M. Chevreau les plaint de toute son âme : il ne connaît pas de morceau plus ravissant. — « Clarisse, où es-tu ? où êtes-vous, Montgazon ? » Ces questions, il se les adresse tout bas ; et une seconde absence lui fournit bientôt l'occasion de les renouveler. Clarisse et Montgazon ne reparaissent plus.

Pourvu qu'ils ne se trompent pas sur la durée de l'entr'acte ! Tel est le vœu que M. Chevreau a formé d'abord ; mais l'entr'acte est encore trop court : le dénouement approche, que les deux amis ne s'en doutent pas.

— *Que font-ils ?* se demande alors M. Chevreau, qui, à force de conjectures, finit par craindre que Clarisse ne soit indisposée.

— *Si j'étais auprès d'elle ! s'il avait le bon esprit... Si je pouvais sortir !* se dit-il à lui-même. Enfin la toile tombe, la foule s'écoule, et le bonhomme, parvenu avec elle sous le péristyle, demande en vain Clarisse à vingt crocheteurs, qui lui crient : *Demandez votre voiture.* Il s'im-

patiente, il s'agite, il s'alarme, il se désespère; déjà les gendarmes ont filé, et les pompiers ont terminé leur ronde: il ne voit rien venir. — Où sont-ils? Il y a de quoi sécher sur pied.

CHAPITRE XXV.

—

L'INDISPOSITION.

Erreur n'est pas compte. — Voyage dans les ténèbres. — La culotte percée. — Présages de la fin du monde. — Le tremblement du colibri. — Personne. — Tout le monde sur pied. — Le carnaval de la précipitation. — Méprises grotesques. — Doléances et lamentations. — Pas de serviettes. — Grande anxiété. — Séance au belvéder. — Esclandre. — Le commissionnaire. — Un avis tardif. — L'hôtel de la rue Marivaux. — La chambre d'une malade. — Un peu d'aide fait grand bien, ou les trochisques aphrodisiaques. — Haine à la nécromancie. — Les cancans au village. — Changement de domicile.

M. Chevreau était bien malheureux ; il avait en quelque sorte la tête perdue, si bien que,

voulant retourner à Belleville, il se trompa de chemin, et ne reconnut son erreur qu'au moment où il se cassa presque le nez contre la tour d'un télégraphe : il était à Montmartre. Soudain il sentit la nécessité de changer de direction; alors galopant par monts et par vaux, trébuchant, se relevant, franchissant les échalas, sautant la moitié des fossés, déchirant les buissons, se prosternant dans les ornières, il chercha le clocher de sa paroisse, et ne parvint pas à le retrouver avant que ses vêtemens ne fussent en lambeaux, son chapeau perdu et sa culotte percée sur les deux genoux. De si loin qu'il aperçut son foyer, le cœur lui fit tic-tac; il était tout en émoi, en même temps qu'il était tout en nage. De grosses gouttes de sueur roulaient sur son front et ruisselaient sur ses joues comme le torrent qui lave les montagnes... Médor hurlait, mais de ce hurlement lamentable qui annonce la fin du monde, et donne la chair de poule au phthisique alité. Il ne fallait pas le demander, cela se devinait, la pauvre bête avait la queue entre les jambes, et regardait à la lune, qu'elle perçait de ses cris. C'était l'accent lugubre de l'aban-

don, le présage d'une catastrophe, d'une maladie, d'une mort, et peut-être de l'irruption d'un volcan. M. Chevreau tremblait comme un colibri perché entre deux coques de cheveux à l'extrémité d'un fil de laiton. L'hiver se fit dans sa moelle épinière, et tandis que la joie d'approcher le chatouillait faiblement, la terreur lui serrait l'âme à deux mains... Enfin il arrive; il introduit doucement son passe-partout dans la serrure. La veilleuse est sous le vestibule : il allume son bougeoir. Il monte, il court à l'appartement de Madame : personne ; il pénètre dans la chambre de Montgazon : elle est déserte ! O rage ! ô désespoir ! ô douleur ! ô vacarme !...., *François! Catherine! Adélaïde!...* Le jardinier, la cuisinière, la femme-de-chambre, tout le monde est sur pied. M. Chevreau appelle ; il renverse les fauteuils, il culbute les chaises ; il lance un coup de botte à Médor, qui lui lèche la main... M. Chevreau est furieux : *François! Catherine! Adélaide!* répète-t-il. Il tempête, il fulmine... François vient le premier : dans sa précipitation il a passé une camisole de femme; Adélaïde a mis un gilet rond; et Catherine, à

moitié endormie, est coiffée du bonnet de police d'un sapeur-pompier. M. Chevreau est trop chagrin pour faire attention à ce trio de déguisemens. Ce désarroi peu édifiant de ses serviteurs des deux sexes lui échappe ; il ne soupçonne pas qu'il y ait garnison chez lui.

— Madame Chevreau, demande-t-il, vous ne l'avez pas vue? vous n'avez pas vu Montgazon?

TOUS ENSEMBLE. Comment! Monsieur n'a pas ramené Madame?

— O mes amis, mes enfans! allez-moi chercher madame Chevreau.

LA FEMME DE CHAMBRE. Est-il possible? Madame est égarée! Juste ciel! comme monsieur a chaud! Monsieur veut-il que je lui mette des serviettes dans le dos?

— Je n'en veux pas de serviettes... O Dieu! ô Montgazon! ô perfidie! maudit opéra!

LA FEMME DE CHAMBRE. Que monsieur ne se

désole pas de la sorte; il faut espérer qu'elle se retrouvera... Un peu de patience...; il n'est que trois heures du matin... Vous allez la voir revenir.

LE JARDINIER (à voix basse). Si elle est bien plantée.

LA CUISINIÈRE. Elle est plus grosse qu'une aiguille.

M. CHEVREAU. Où sont-ils? que font-ils? Ils auront été attaqués... Elle est peut-être morte... Elle se sera cassé la jambe... Je ne sais qu'imaginer: je m'y perds. Il arrive tant d'accidens!... Cependant Montgazon est avec elle; mais il est si étourdi! elle est si évaporée!... Ils auront passé sous une voiture...

LA FEMME DE CHAMBRE. Monsieur supposerait-il qu'ils ont été écrasés tous deux?... Ils n'auront pas été assez imprudens. Et puis tous deux! il y en aurait un, Monsieur, qui se serait sauvé.

M. CHEVREAU. Sauvé! sauvé! Une maison n'a qu'à s'être écroulée sur eux!

La femme de chambre. Une maison !

M. Chevreau. Dame ! cela se voit ; il n'y a pas de jour que, dans mon journal, je ne lise quelque éboulement.

La femme de chambre. Si c'était le jour, à la bonne heure ; mais la nuit...

M. Chevreau. Ah ! vous croyez qu'il n'arrive rien la nuit ? Toujours est-il que ma première sortie sera pour aller à la Morgue, et de là à la Préfecture de police.

La femme de chambre. Monsieur me fait de la peine ; il se tourmente mal à propos. Pourquoi se créer des chimères ?

M. Chevreau. Sotte que vous êtes !... des chimères !... Il me semble qu'on frappe à la porte. N'entendez-vous pas marcher ? François, courez au belvéder... Non, non, j'y vais moi-même ; allez plutôt ouvrir.

M. Chevreau se rend au belvéder, et Fran-

çois, qui ne tarde pas à l'y rejoindre, lui déclare qu'il s'est trompé.

— Les oreilles m'ont donc corné?

— Bien sûr.

— Chut! chut! écoutez! c'est un fiacre : il est encore bien loin ; il vient par là, écoutez.

— J'ai beau écouter.

— Il s'arrête à présent... Oh! voilà que cela recommence!

— Si vous prenez cela pour un fiacre!

— Et que serait-ce donc?

— La berline de Montfaucon : le bran est au fond.

—Ah! cette fois je distingue très-bien les roues d'un cabriolet avec le pas d'un cheval : il va même très-vite.

— C'est le moulin du père Girard : il va comme le vent.

— Je ne m'abuse point ; on parle : il y a une voix de femme.

— C'est dans le poulailler, une poule qui rêve.

— Maintenant il est clair qu'il y a un homme avec elle. (Il semble reconnaître l'organe.)

— Monsieur me pardonnera ; c'est le coq qu'elle aura réveillé.

— Pour le coup c'est trop fort ; vous ne me persuaderez pas que je suis sourd. Il se fait un bruit singulier.

— Ce n'est rien.

— On se plaint, on gémit, on soupire, on sanglotte : c'est Clarisse.

— Eh ! mon Dieu, c'est votre chien qui secoue ses puces sus z'un tabouret.

— Je n'ai pas la brelue, peut-être : un sens trompe; mais deux! Quelqu'un vient : j'aperçois une robe blanche... elle marche.

— C'est le drapeau de la mairerie que l'air fait remuer.

Ces perplexités d'une attente cruelle, avec intermittences de fausses joies promptement dissipées, finirent par tourner au dépit; dès qu'il fit grand jour, M. Chevreau quitta le belvéder, et l'instant d'après, sous le couvert de tilleuls, fut débité à grands pas ce monologue saccadé, haché, coupé, entremêlé de dégonflemens, d'expirations profondes, de silences gesticulés, de rotations brachiales, de viremens de la perruque, de tiremens de manches, d'essuiemens de larmes, d'expuitions et mouchemens réitérés avec hochemens de tête, renfoncemens colériques du mouchoir tantôt dans la poche, tantôt à côté. M. Chevreau était d'une humeur massacrante. — On fait des folies à tout âge, s'exclamait-il.... C'est bien, M. Montgazon; c'est bien, très-bien... Oh! je suis un grand cor.... Ce-

pendant... Mais non... Ils me la paieront... O Clarisse ! Clarisse ! tu m'assassines !... Je les accuse ! qui sait si... ? Eh bien ! s'il le faut, on plaidera : les tribunaux retentiront... Insensé ! Ils sont jeunes ; c'est très-naturel, c'est dans l'ordre : je suis vieux, j'ai tort de me plaindre... Le divorce ! le divorce ! ils ont aboli le divorce ! Allons ! m'y voilà tout du long... L'éclat ! l'éclat ! j'en ferai, de l'éclat !... J'en ai fait, j'en ai fait, après ;... je me suis donné en spectacle... On aura ri... Infernal public ! je m'en moque... Je demande la séparation : ce sera la clôture définitive... Au fait, plus on se découvre, plus on a froid... Pourquoi invoquer la justice ? Le couvent me fera raison de l'infidèle... Ah ! elle se conduit de la sorte ! Belle conduite ! Je vais retenir sa place aux dames de Saint-Michel... Mais Montgazon ! je me vengerai ; oui, je me vengerai... Et pourquoi, s'il vous plaît ? Je jouerais ma vie contre la sienne !... Du tout, du tout, pas de ça ; qu'il aille se faire tuer ailleurs, le misérable ! Je ne souillerai pas ma main, je ne la souillerai pas... Clarisse est coupable. Quel bonheur d'apprendre qu'elle ne l'a jamais été !

— Quel bonheur ! s'écrie en accourant la femme de chambre ; quel bonheur ! c'est un commissionnaire porteur d'une lettre qu'il ne doit remettre qu'à vous seul. Ce sont sans doute des nouvelles de madame. Quel bonheur !

— Où est-il, le commissionnaire ?

— Faut-il vous l'amener ?

— Amène, amène bien vite ; je suis sur le gril : il me tarde de savoir...

Le commissionnaire paraît : M. Chevreau, qui est allé au devant de lui, prend la lettre, rompt le cachet, et lit...

— Ouf! soupire-t-il, je me sens soulagé d'un grand poids. Toute peine mérite salaire. (Il tire sa bourse verte à coulans d'acier, et y prend un écu de six livres qu'il donne au commissionnaire.) Voilà pour vous. Faites-vous servir une bouteille de vin à la cuisine ; je vais changer de vêtemens et je vous suis... Pauvre Montgazon !

elle est innocente, elle est vivante, mais elle est souffrante.

M. Chevreau ne s'était jamais habillé avec autant de promptitude; en moins de dix minutes il fut en état de partir. Chemin faisant, il accablait de questions le commissionnaire, dont les réponses étaient toutes si ambiguës ou si discrètes, qu'il n'y comprenait rien. Mais les maximes générales dont il les accompagnait étaient effrayantes. — *Le monde est libre de leurs actions*, disait-il; *chacun s'arrange à sa guise: ça ne nous regarde pas. Nous en voyons de toutes les façons; c'est ces pauvres maris qui est à plaindre... Femme de Dieu, tête du diable!... Quand on va dans ces maisons, il faut se boucher les yeux, se fermer les oreilles et tenir sa langue... Je n'aime pas à brouiller des ménages.*

Quelque pressant qu'il fût, dans un interrogatoire où il évitait toutefois d'aller trop directement au but pour ne pas se désigner comme l'offensé, M. Chevreau ne parvint pas à obtenir

des éclaircissemens très-positifs. Enfin, dans la rue de Marivaux, le commissionnaire lui indiqua la porte d'un hôtel. — C'est là, lui dit-il; si vous avez besoin de moi, vous ferez demander Jacques, place des Italiens.

—Arrivez donc, Monsieur, arrivez donc. Ah! Monsieur, l'on aspire bien après vous.

Telles furent les paroles dont M. Chevreau fut salué à son entrée par une grosse femme qui avait tout à la fois le ton familier et la mine sévère; sur les épaules un long cachemire rouge mal porté, et sur la tête un fichu de soie en marmotte; aux pieds des souliers beurre-frais devenus pantouffles; aux mains des pierreries à chaque doigt; et sous une robe de gros de Naples à volans, un jupon festonné qui semblait se montrer pour réclamer le blanchissage.

—Dieu! comme je suis faite! observa la dame dont l'accoutrement vient d'être décrit (elle s'adressait à M. Chevreau); ai-je une tournure? Vraiment, je suis honteuse de paraître devant

vous dans cet état; mais vous m'excuserez. Vous me voyez en matin : c'est l'heure où l'on fait son petit tripotage. Et puis nous avons été dans un si grand embarras ! D'une minute à l'autre on craignait qu'elle ne passât; il fallait toujours être après elle. Allez, mon brave monsieur, vous avez la perle des femmes : c'est un ange de douceur. Dans ses crises elle était à la mort; elle ne pensait qu'à vous; elle a répété plus de cent fois votre nom.

— Elle va mieux ?

— Beaucoup mieux; elle se sent bien soulagée à présent.

— Que ne m'a-t-on fait avertir plus tôt ? J'étais dans des angoisses ! Oh ! je la gronderai.

— Monsieur, ne la grondez pas, il n'y a pas de sa faute.

— Nous verrons. Voudriez-vous avoir la complaisance de me faire conduire auprès d'elle ?

— Julie, appela la dame, conduisez Monsieur à la chambre jaune.

M. Chevreau est dans la chambre jaune ; à travers une abondante vapeur d'éther, il s'approche du lit, dont la complaisante soubrette écarte les draperies. Deux oreillers sur un même traversin produisent sur son esprit une impression fâcheuse.

— Dieu vous bénisse ! dit-il à Clarisse ; vous m'avez mis dans de jolies inquiétudes.

— Et moi, je suis dans de beaux draps, répliqua la malade d'un ton lent et dolent.

— Ne m'en parlez pas, s'écria Montgazon ; j'ai passé toute la nuit à la soigner.

Montgazon était pâle, défait, abattu ; il avait les yeux cernés presque autant que Clarisse ; sa voix était altérée.

— Qu'est-il donc arrivé ? reprit M. Chevreau ;

dont l'émotion croissante n'était plus tempérée par la circonstance des deux oreillers, qu'il interprétait ainsi : Elle aura eu la tête trop basse, puis elle l'aura eu trop haute ; les malades n'ont point de bonne position...

—Qu'est-il arrivé ? répondit Montgazon. Madame éprouvait une excessive difficulté de respirer ; je lui propose de lui faire prendre l'air ; nous sortons, la difficulté de respirer augmente. A peine sous le vestibule de l'Opéra, elle chancelle ; je n'ai que le temps de la recevoir dans mes bras ; elle était évanouie. Je me hâte de lui prodiguer des secours ; l'évanouissement se prolonge ; rien n'y fait : les pulsations du pouls étaient interrompues, le cœur avait cessé de battre, elle ne donnait plus signe de vie. Dans ce danger pressant, je me rappelle, fort heureusement, qu'une de mes respectables tantes reste rue de Marivaux ; aussitôt je fais transporter madame Chevreau chez cette tante, à qui, je vous l'assure, nous avons bien des obligations. Figurez-vous qu'à trois heures du matin madame n'avait pas encore recouvré l'usage de ses

sens ; après cela il y a eu transport au cerveau, délire ; elle battait la campagne, et puis des renouvellemens de syncopes à tout bout de champ. Ah ! nous n'étions pas à la noce. Quant à moi, j'étais troublé, éperdu ; au point, mon cher M. Chevreau, que je n'ai plus songé à vous.

— On est allé chercher le médecin ?

— Ces fioles, ces potions, ces drogues, dont la cheminée est garnie, le disent assez ; nous n'avons rien pris sur nous. Ah ! par exemple, les lacets et les cordons n'ont pas été ménagés, nous avons tout coupé. (Il montre le corset.)

— A cela près d'un lacet, elle est hors d'affaire, c'est l'essentiel.

M. Chevreau examine les prescriptions médicales.

— Potion selon l'ordonnance, à prendre d'heure en heure par petites cuillerées. (L'éti-

quette ne dit pas ce que c'est, il ôte le bouchon et sent.) Si j'en juge à l'odeur, cela ne doit pas être mauvais; c'est le bouquet de l'élixir de Garus, exactement le même bouquet. (Saisissant un petit flacon:) Ah! ce sont des gouttes d'Hoffmann: c'est clair? Et cette boîte? (Il lit:) « Pharmacie de Vilette, rue de Seine, n° 85. Au *Cyclope digitigrade. Trochisques aphrodisiaques.* » Le nom est baroque. Voyons un peu à quoi cela ressemble. (Il ouvre la boîte.) La forme est bizarre. Si ce n'était pas blanc, on dirait des pastilles du sérail. Et cela se prend?

— Par la bouche, répond Montgazon.

— En connaissez-vous les propriétés?

— C'est, je crois, contre la toux et pour faire cracher.

— Cela me convient, moi qui suis enrhumé. (Il prend une des pastilles, et l'avale.) Ce n'est pas désagréable; au contraire c'est sucré.

Pendant ces observations, Julie fait dispa-

raître adroitement plusieurs objets qu'elle croit nécessaire de soustraire à l'inspection de M. Chevreau.

—Est-il tatillon, ce monsieur? est-il tatillon? dit-elle en le voyant déranger un plateau à mouchettes, sous lequel était caché un jeu de cartes.

— Ah! ah! ma belle enfant, s'écrie M. Chevreau, à l'aspect d'un superbe roi de carreau dont la face est en l'air; il paraît que vous aimez à consulter votre bonne aventure. Comment peut-on ajouter foi à de pareilles bêtises? Si j'avais une domestique qui perdît son temps à se faire les cartes, je lui aurais bientôt fait son compte.

— Voyez donc, M. Tatillon!

M. Chevreau ne releva point cette impertinence; mais Julie étant sortie, à peine elle eut tourné les talons, il témoigna sa surprise qu'une bonne osât prendre de pareilles libertés. C'est fort inconvenant, ajouta-t-il.

— C'est juste, répondit Montgazon; mais ma tante est si bonne avec ses gens qu'elle leur souffre tout.

—Elle n'a pourtant pas l'air endurant, madame votre tante, avec son regard à la Mirabeau, et sa voix de commandement.

— C'est bien la meilleure pâte de femme que je connaisse, sensible, compatissante, toujours prête à obliger, et ses filles sont comme elle.

— Elle a des filles ?

— Oh! c'est la mère aux filles; elle n'en a que six, toutes plus aimables les unes que les autres, et sages! Ce sont les principes de la maman : dans son temps elle fut un dragon de vertu. Ainsi, vous le voyez, mon cher, pour mettre madame Chevreau hors des atteintes de la médisance, je ne pouvais mieux faire que de l'amener ici.

— Je vous en remercie.

— Vous plaisantez ; je n'ai fait que mon devoir.

M. Chevreau s'informa si Clarisse pourrait sup-

porter la voiture. Elle se trouva trop faible pour tenter le trajet : en conséquence, le départ fut remis au lendemain ; et il fut convenu que, afin d'être auprès d'elle, son mari coucherait sur le même carré : quant à Montgazon, il devait retourner à Belleville. Y retourna-t-il en effet ? sur ce point les avis sont partagés : Hippocrate dit *oui*, Galien dit *non*. Quoi qu'il en fut, on causa jusqu'à six heures ; alors on se mit à table, et l'on dîna en famille ; après le repas on joua l'écarté : M. Chevreau toussa beaucoup, et prit une quantité prodigieuse de pastilles contre le rhume. A onze heures il fit ses adieux à Montgazon, qui voulut se retirer parce qu'il tombait de sommeil. A minuit il souhaita à Clarisse une meilleure nuit que la précédente, et Julie le conduisit à la chambre qui lui était destinée.

Il se proposait de dormir et de bien dormir ; aussi, dès qu'il fut au lit, il ne manqua pas d'abaisser son bonnet sur ses yeux. Les lumières sont éteintes, tout repose. Cependant, sur les trois heures du matin, un cri perçant retentit du rez-de-chaussée jusqu'aux combles ; la tante, les cou-

sines de Montgazon, leurs vaillans époux, enfin tout ce qu'il y a de vivant dans l'hospitalier domicile se précipite vers le cabinet de Julie. *Au voleur! à l'assassin!* vociféra-t-elle de toute la force de ses poumons; on tient le voleur, on ne le lâchera pas. *Apportez de la chandelle*, commande la tante. La chandelle arrive, et l'on voit.... qui? M. Chevreau, presque *in naturalibus.* Le diable l'avait tenté pour un larcin galant; et il offrait en sa personne un bien déplorable exemple des tribulations de l'homme moral aux prises avec la nature et la pharmacopée.

M. Chevreau était bien confus: Clarisse, instruite de l'événement, tomba soudain dans une attaque de nerfs des plus violentes: l'eau de fleur d'orange lui fit du bien, elle passait à merveille. M. Chevreau lui présenta de l'éther, elle serra les dents, et de sa main rejeta la cuiller à dix pas: elle avait perdu connaissance. Mais la crise fut de peu de durée: et quand Clarisse eut repris ses esprits, elle n'eut plus le moindre souvenir de ce qui s'était passé. M. Chevreau se garda bien de le lui rappeler. A midi il envoya chercher un

carrosse de remise; le départ eut lieu, et l'on rentra dans Belleville, bons amis comme auparavant. Le jardinier, la cuisinière, la femme de chambre et Médor furent enchantés de revoir leur maîtresse; mais le seul Médor n'avait pas ébruité sa disparition, et dans le village il se faisait d'abominables cancans.

CHAPITRE XXVI.

—

LE HÉROS.

Le déménagement. — Les trois inséparables. — L'époque climatérique. — Un refroidissement. — Un vol pour rire. — La sibylle de la rue de Tournon. — Des vérités. — Les conseilleurs. — Tentatives d'enlèvement. — Le billet dans la persienne. — Grand combat. — Le mot de l'énigme.

Tant et tant s'occupèrent les mauvaises langues de ce qui ne les regardait pas que M. Chevreau, pour ne plus être en butte aux caquets, fut obligé de renoncer au séjour de Belleville. L'automne étant venu, il déménagea, sans tambour ni trompette, et transporta sa résidence

dans un autre lieu qu'il n'indiqua pas, car il éprouvait le besoin de s'isoler de ses anciennes relations. Montgazon, toujours considéré comme un ami bien précieux, ne fut point éliminé; il était seul dans le secret, et ce fut lui qui présida au déménagement. Depuis deux ans, les trois inséparables étaient installés dans la nouvelle demeure dont Clarisse avait fait choix. Le bonheur de cette trinité semblait inaltérable, lorsque, probablement à l'une des époques climatériques de sa vie, M. Chevreau s'avisa d'être un peu moins affectueux. Montgazon crut s'apercevoir d'un refroidissement, et s'en alarma ; il trembla qu'une révolution totale ne vînt à s'opérer dans la personne de M. Chevreau. Celui-ci ne se souciait plus autant de sa conversation, il ne l'écoutait plus comme un oracle; par intervalles il haussait les épaules, il fronçait le sourcil, ou bien il s'abandonnait à ce sourire sceptique et moqueur, mille fois plus désespérant qu'un démenti formel. Il était urgent de prendre des mesures contre des dispositions de ce genre : un vol commis au détriment de M. Chevreau vint à point fournir l'occasion de le restituer

à sa crédulité. On exalta si souvent devant lui la sibylle de la rue de Tournon que, sans confier son dessein à personne, il fit exprès le voyage de Paris pour la consulter. Au retour, il était radieux. Mademoiselle Lenormand ne lui avait pas signalé le voleur; mais elle lui avait divulgué la cachette où était déposé l'objet volé. Il fouilla dans l'endroit désigné : l'objet y était. Dès ce moment il ne jura plus que par mademoiselle Lenormand, et Montgazon redevint son meilleur ami. Cette femme, lui racontait-il, est un être bien inconcevable; elle m'a dit tant de vérités que j'en étais confondu... Ce n'est pas sa science astrologique qui cause ma surprise : il est, parbleu ! bien aisé de dire à un homme qu'il est né sous le signe du bélier ou du capricorne,... de lui recommander de prendre garde à la vierge;... que la conjonction de deux planètes est un pronostic dangereux : mais, ce qui surpasse mon imagination, c'est qu'elle puisse lire dans ses cartes tout ce qui est du for intérieur. Croiriez-vous, mon ami, qu'elle m'a parlé de la lettre dorée de Belleville et du lapin blanc ?

— Bah !

— Qu'elle a su la catastrophe de l'Opéra ?

— Bah !

— Qu'elle m'a éclairé sur des torts bien graves que j'ai eus à votre égard ?

— Ah ! Comment ça ?

— Oui, mon ami, je le confesse à ma honte et vous en demande pardon : vous m'avez donné de l'ombrage, j'ai été soupçonneux, défiant, peut-être jaloux.

— Et de quoi, jaloux ?

— Je ne le serai plus. Oh ! elle a arraché le bandeau, je ne le serai plus ; elle m'a trop dit combien vous nous êtes dévoué !

— C'est fort heureux !

— Le voile est déchiré, plus de nuages qui m'obscurcissent la vue, plus d'aveuglement.

Six mois et plus s'écoulèrent sans que M. Chevreau retombât dans sa cécité ; mais à la campagne, et surtout en hiver, on ne saurait vivre comme des ours. Le fardeau de l'ennui est moins lourd quand il est réparti. Afin de l'alléger, M. Chevreau reçut une petite société, composée des notabilités de la commune : c'étaient de bons bourgeois qui ne surent pas apprécier Montgazon; ils conseillèrent même à M. Chevreau de l'éconduire avec politesse. Montgazon, à qui ce dernier recommençait à faire froide mine, se douta que l'on conspirait contre lui; un orage s'amoncelait, il chercha les moyens de le conjurer.

Un soir, il était dix heures, et il songeait sans doute au coup dont il était menacé, lorsque Clarisse, qui, environ un quart d'heure auparavant, était sortie du salon, où l'on faisait une bouillotte, poussa un cri épouvantable. Soudain tous les joueurs de quitter brusquement leurs siéges et de se précipiter dans le corridor pour voler au secours de Clarisse. On l'entoure. — Qu'avez-vous?

— Vous ne voyez pas tout là-bas? Mais regardez donc, courez, courez vite, il va vous échapper; il escalade le treillage, il est dans le jardin, vous ne l'atteindrez pas... Oh! la vilaine chienne! (Diane avait remplacé Médor) ne pas avoir averti...

Les coureurs reviennent hors d'haleine: ils n'ont rien vu, rien entendu.

— Qu'est-ce que c'est? qu'est-ce que c'est? demande M. Chevreau.

— Qu'est-ce que c'est? un grand monsieur, avec un grand manteau, un habit bleu, des bottes à éperon, de gros favoris et des sourcils noirs; il était armé jusqu'aux dents... Je l'ai très-bien remarqué. Il avait une épée, deux pistolets, et sur la poitrine deux poignards en croix qui brillaient comme des diamans.

— Eh bien! que vous a-t-il fait, ce monsieur?

— J'étais sur le seuil de la porte de la cui-

sine : je ne me doutais de rien. Tout à coup il m'aborde en disant qu'il désire s'entretenir avec moi au sujet d'une lettre mystérieuse que M. Chevreau a reçue pendant que nous étions à Belleville; et sous prétexte que le lieu n'est pas favorable, il m'invite à le suivre. Il m'assure qu'une personne de la plus haute distinction m'attend dans une voiture, qu'il a l'ordre de me conduire vers elle, et que là me seront révélées des particularités du plus haut intérêt pour moi.—Monsieur, lui ai-je répliqué, votre visite est fort inconvenante : ce n'est pas ainsi que l'on s'y prend. Si vous avez quelque communication à me faire, venez dans le jour. Au surplus, expliquez-vous plus catégoriquement : que prétendez-vous ? — Vous emmener, m'a-t-il dit en me regardant avec un œil furibond. — Vous ne m'emmenerez pas ! — Allons, pas tant de façon, a-t-il repris, suivez-moi, Madame. A ces mots, saisie d'effroi, j'ai fait un mouvement pour rentrer, et lui pour me retenir; il s'est accroché à mon tablier, dont la poche est restée entre ses mains. Jugez s'il me serrait de près... Je n'ai jamais eu une si grande peur. Demandez à la cui-

sinière, elle m'a entendu lui parler. N'est-ce pasc Toinette ?

— Oui, Madame.

D'après ce récit, toute la société décida qu'il y avait péril en la demeure. Chacun offrit de veiller, afin de prêter assistance à M. Chevreau, si la tentative d'enlèvement venait à se renouveler; mais la nuit fut calme, et l'on aurait pu supposer que Clarisse avait éprouvé une terreur panique, si un billet découvert le lendemain entre deux feuilles d'une persienne n'eût prouvé que le ravisseur n'avait pas perdu l'espoir du succès.

M. Chevreau dénonça ces projets à la police, et Montgazon, pour les déjouer, ne voulut plus se coucher. Son poste était la chambre des deux époux, où, sur une chaise auprès du feu, il passa cinq nuits sans se déshabiller. La cinquième nuit, harassé de fatigue, il s'était assoupi; il s'éveille en sursaut : *Scélérat, je te tiens!* s'écrie-t-il, *tu ne m'échapperas pas..* Cependant il ne tenait

personne ; mais à la fraîcheur d'un courant d'air, il reconnaît qu'une vitre a été brisée, et il roule une pierre sous son pied; il la ramasse : elle avait servi à lancer un papier sur lequel était crayonné cet avertissement : « *Toutes tes démarches me sont connues, tremble!* » M. Chevreau se hâta de signaler cette dernière circonstance au préfet, qui, sur sa demande, lui envoya un piquet d'agens. Ces messieurs furent largement abreuvés et rétribués : Montgazon était chargé de les choyer... Ils eurent à se louer de lui ; mais comme l'attaque prédite ne s'effectuait pas, et qu'elle pouvait être indéfiniment ajournée, ils se retirèrent le jour suivant.

Leur présence avait tranquillisé M. Chevreau. Dès qu'ils se furent retirés, il fut rendu à toutes ses alarmes. Cependant il n'était pas de périls que Montgazon ne se sentît capable d'affronter pour le rassurer, et lui prouver son inviolable attachement. Il résolut de se placer en embuscade à la petite porte du jardin ; à dix heures du soir il alla occuper ce poste. Afin de braver la rigueur de la saison, il avait une redingote sur

un habit, une cravate de soie noire sur un bonnet de coton, et un chapeau sur la cravate; afin de se défendre contre l'ennemi, il s'était armé d'un pistolet d'arçon et d'un couteau de cuisine. Dans cet attirail, on l'eût pris pour un brigand de *l'Auberge des Adrets;* pourtant il était le généreux défenseur d'un citoyen pacifique et de son adorable moitié. A minuit, on entendit deux coups de feu dans la direction de la petite porte du jardin; bientôt après rentre le paladin triomphant, mais tout essoufflé. Victoire! victoire! crie-t-il en se laissant choir dans un fauteuil; je les ai joliment arrangés; ah! les coquins, ils se souviendront de Montgazon. Figurez-vous que, comme j'étais aux aguets, j'entends glisser tout doucement une clef dans la serrure, en même temps que quelqu'un dit : *Attends-moi ici, je vais reconnaître les approches de la place : cette nuit même il faut que mes desseins soient accomplis ou que je périsse. Reste là, et au signal convenu tu appelleras tes compagnons.* Au même instant on pousse la porte; j'étais derrière, je la laisse ouvrir aux deux tiers, et, dès que le chef des bandits se montre, je lui pose sur la

poitrine le bout de mon pistolet, en lui disant : *Oui, monstre, tu périras!* Je lâche la détente, l'amorce ne prend pas. Le bandit, qui avait également un pistolet, me place son canon sur le cœur ; mais, par un bonheur inouï, je m'efface, le coup part et la balle ne traverse que mes vêtemens. Mon pistolet m'est devenu inutile, je referme le bassinet, et, le passant rapidement de la main droite dans la main gauche, je saisis mon tranche-lard, afin de me jeter sur le brigand ; c'en était fait de lui ; mais un autre scélérat, qui paraissait être son domestique, m'assène sur la tête un tel coup de sabre, que mon chapeau, le mouchoir de soie et mon bonnet de coton sont coupés, et que même je reçois au front la blessure que vous voyez. Cette atteinte, quoique terrible, ne fait que redoubler mon ardeur. Malgré les efforts du domestique pour m'arrêter, je me précipite sur les pas du maître, je le poursuis et suis également poursuivi. Enfin, après avoir parcouru plus de cent toises, j'entends le maître crier : *A moi, mes amis*, et, d'un équipage à la Daumont, éclairé par deux lanternes, je vois

sortir quatre hommes qui s'élancent l'épée nue. Ils accourent ; mais, redoublant de vitesse, j'atteins mon adversaire, je le saisis de la main gauche et lui plonge dans le côté mon couteau jusqu'au manche... Je ne l'ai pas manqué ; il est tombé sans proférer un seul mot. Alors, des quatre individus, deux s'empressent d'enlever le cadavre, et les deux autres me disputent le passage. Mon intention était d'égorger les chevaux ; mais, n'ayant pas d'épée, il m'a fallu rebrousser chemin. Je revenais à toutes jambes, tout à coup je me trouve en face du domestique qui m'avait lancé un si fameux coup de sabre ; il m'en détache un second qui ne porte qu'à plat sur mon bras gauche, et moi je lui riposte d'un coup de pistolet, qui cette fois n'a pas raté ; je l'ai étendu raide mort à mes pieds. Ils ont encore emporté celui-là.

Cette prouesse de Montgazon mit en veine de guerroyer toutes les personnes qui avaient été réveillées par la double détonation ; on se porta en toute hâte sur les traces des brigands. Il était

trop tard; on n'aperçut plus rien, ni hommes, ni voiture, ni chevaux.

Il n'est pas besoin de dire si Montgazon fut fêté. Quand on eut pansé sa blessure, M. Chevreau, qui le regardait comme un libérateur, ne pouvait se rassasier de le contempler, de le remercier, de l'admirer, de le proclamer un héros. Le lendemain, une relation de ses exploits fut adressée à la préfecture de police; le juge de paix, l'officier de la gendarmerie et les gendarmes furent appelés à les constater. De toutes parts Montgazon recevait des félicitations; sa marmite, naguère à la veille d'être renversée, était désormais consolidée; il allait être l'éternel pensionnaire de M. Chevreau, qui, dans son enthousiasme, faisait à tout venant un pompeux éloge de son intrépidité, de sa présence d'esprit, de son sang-froid; mais une enquête ordonnée par le préfet amena Vidocq sur le champ de bataille; Vidocq, qui prit à tâche de révoquer en doute tant de belles qualités; Vidocq, qui demanda pourquoi, au lieu d'entamer la conversation avec un

inconnu, Clarisse n'avait pas appelé sur-le-champ sans attendre qu'on lui fît violence ; pourquoi l'inconnu n'avait pas profité de l'occasion pour mettre un pistolet sur la poitrine de Clarisse, et l'obliger ainsi à le suivre ; pourquoi Diane, chienne de bon guet, si jamais il en fut, n'avait pas aboyé ; pourquoi la balle, qui avait percé le côté gauche de la redingote, n'avait pas traversé le corps ; pourquoi Montgazon n'avait pas été abattu par un coup de sabre assez bien appliqué pour couper un chapeau, un bonnet de coton, un mouchoir en quatre doubles, et entamer le front ; pourquoi le couteau était couvert de sang depuis la pointe jusqu'au manche, tandis qu'une lame avec laquelle on a fait une blessure est ordinairement nettoyée d'abord par la pression des chairs, et ensuite par le contact des vêtemens ; pourquoi on n'avait trouvé aucune trace de sang dans l'endroit où le premier brigand était tombé ; pourquoi on en avait trouvé une certaine quantité dans celui où le second avait trouvé la mort ; pourquoi la route n'en était pas marquée jusqu'à l'emplacement où stationnait la voiture ; pourquoi enfin, sur une route peu fré-

quentée, l'empreinte des pieds des chevaux et celle des roues étaient invisibles. Vidocq peignit ensuite Montgazon comme un chevalier d'industrie, sans moyens d'existence, sans ressource, et sans volonté d'échapper à la misère autrement que par des expédiens méprisables; puis il finit par conclure que Clarisse était sa complice, et M. Chevreau leur victime.

En ce qui concerne Montgazon et son héroïque défense, l'opinion de Vidocq ne fut sans doute pas hasardée, puisque, peu de temps après, il fut traduit en police correctionnelle, et condamné pour avoir adressé à M. de Villèle des *lettres de Jérusalem*, dans lesquelles ce ministre était menacé d'une mort certaine si tel jour, à telle heure, il n'avait pas fait déposer dans un endroit qui lui était indiqué une somme considérable. Le dépôt ne fut pas effectué; mais Montgazon fut arrêté au moment où il venait pour s'en emparer.

Le sentiment exprimé au sujet de madame Chevreau est une pure calomnie: il n'existait

entre elle et Montgazon aucune espèce de connivence : elle fut de bonne foi dans son récit de la tentative d'enlèvement, comme dans le portrait qu'elle traça du prétendu ravisseur, qui était évidemment un compère de Montgazon. Clarisse n'était qu'une femme simple, légère, crédule, inconséquente, mais vertueuse; elle aimait son mari et partageait ses affections. Mais, objectera-t-on, ces scènes de la vie privée dans lesquelles elle joue un rôle si étrange, ne seraient donc qu'une fiction? Ces scènes sont la reproduction exacte des caquets sans fondement des commères de deux villages; elles sont la sténographie de cette méchanceté humaine qui d'un grain de millet fait un pois, d'un pois une fève, et d'une fève une maison. Les apparences exagérées sont la base; on invente sans vraisemblance. Un texte qui n'exista jamais, on le commente; on forge des détails, on brode sans canevas, on tisse sans trame; on élève un édifice sur la pointe d'une aiguille; et lorsqu'on veut revenir avec sincérité au fond des choses, le sol manque, il n'y a rien, absolument rien. C'est le galon brûlé qui n'a plus de soutien que la

cendre ; c'est le néant d'un drame à claire-voie, c'est un abus, et pourtant c'est une leçon : sauvez les apparences.



FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

LE PRÉVENU.

CHAPITRE II.

L'INTIMITÉ.

CHAPITRE III.

LA TRAHISON.

CHAPITRE IV.

LE FRÈRE DE LA TRAPPE.

CHAPITRE VII.

UNE MOUCHARDE.

CHAPITRE VIII.

LE TARTUFE.

CHAPITRE IX.

IL FAUT UN COUPABLE.

CHAPITRE XII.

UN ASSASSINAT.

CHAPITRE XIII.

LES ASSASSINS.

CHAPITRE XIV.

LES BANDITS.

CHAPITRE XV.

L'ATTAQUE.

CHAPITRE XVI.

L'ENTERREMENT.

CHAPITRE XIX.

FATALES AMOURS.

CHAPITRE XX.

L'INFANTICIDE.

CHAPITRE XXI.

LA LEÇON D'ASTRONOMIE.

CHAPITE XXII.

UNE NUIT BLANCHE.

CHAPITRE XXIII.

LE MANÉGE.

CHAPITRE XXIV.

L'OPÉRA.

CHAPITRE XXV.

L'INDISPOSITION.

CHAPITRE XXVI.

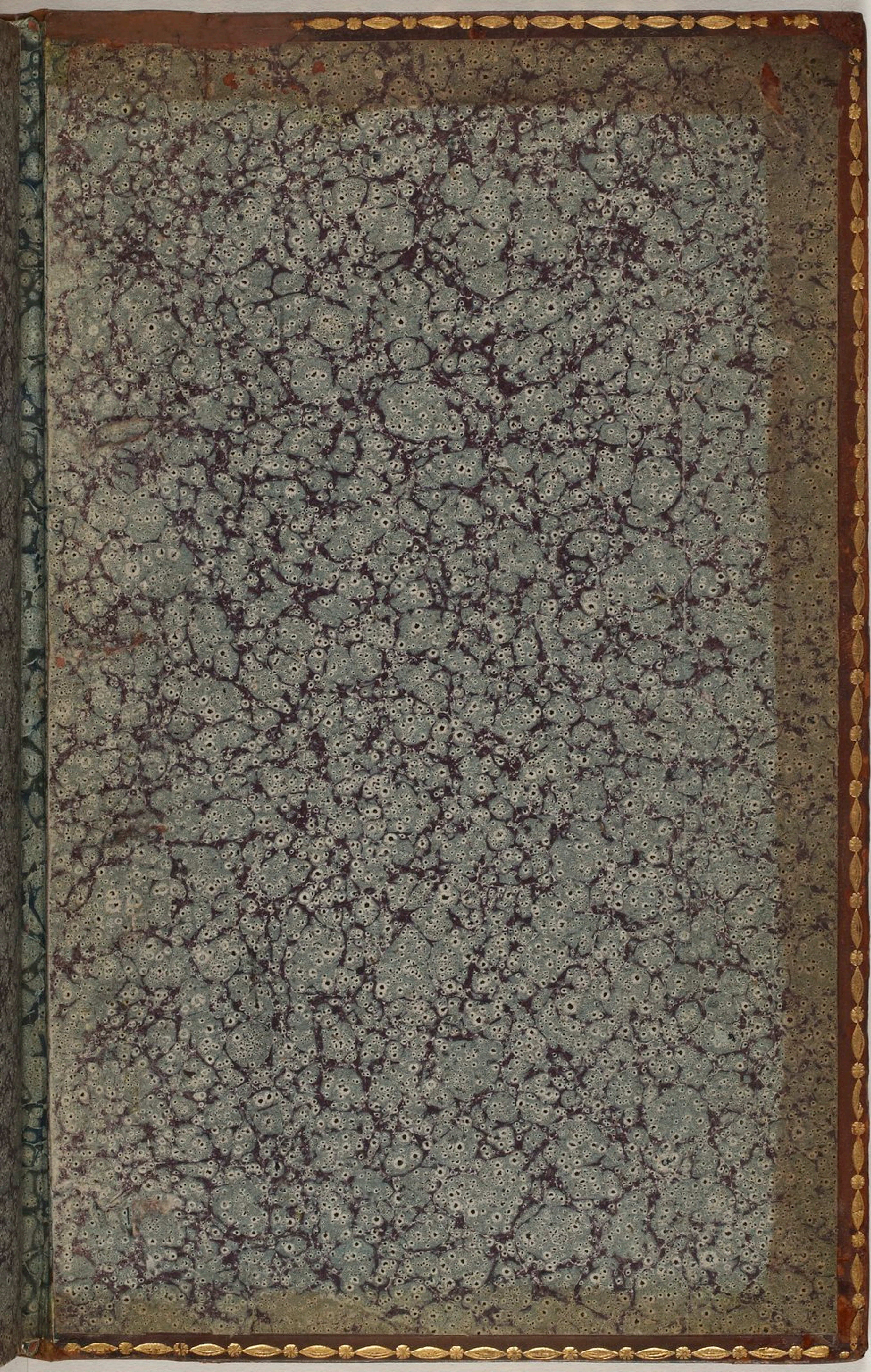
LE HÉROS.



FIN DE LA TABLE.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
Restauration 1996
sous N° SANS






8°

SUPPLÉMENT
AUX
MÉMOIRES
DE
VIDOCQ

2

P. 1830

8° Ln 27
20394(2)